

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 10 mars 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Visite</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Projets et propositions</i>	2
<i>Proposition de décret étendant le caractère obligatoire du parcours d'accueil à l'apprentissage du français, à la formation à la citoyenneté et au suivi d'une orientation socioprofessionnelle, déposée par M. Jeholet, Mme Reuter, MM. Dodrimont, Mouyard, Wahl et Knaepen (Doc. 102 (2014-2015) N° 1)</i>	2
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	2
<i>Exposé de M. Jeholet, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	2
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Daele, Martin, Jeholet.....	7
<i>Fait personnel</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Martin, Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	12
<i>Proposition de décret étendant le caractère obligatoire du parcours d'accueil à l'apprentissage du français, à la formation à la citoyenneté et au suivi d'une orientation socioprofessionnelle, déposée par M. Jeholet, Mme Reuter, MM. Dodrimont, Mouyard, Wahl et Knaepen (Doc. 102 (2014-2015) N° 1)</i>	13
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Martin.....	13
<i>Interpellations et questions orales</i>	15
<i>Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité aux abords des crèches et écoles »</i>	15

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les zones 30 aux abords des écoles »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 15

Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les prochains chantiers du réseau secondaire en Hainaut »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aménagements liés à l'implantation du futur Grand Hôpital de Charleroi »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 16

Question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les boues de dragages en Région wallonne »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Mouyard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 18

Question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des toilettes sur le réseau routier »..... 19

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les problèmes d'aquaplanage sur l'autoroute E42 » ;

Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les revêtements autoroutiers »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Daele, Legasse, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 19

Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la N90 entre Namur et Andenne » ;

Question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation des parois rocheuses qui surplombent la route entre Namur et Andenne »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Leal Lopez, M. Mouyard, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....21

Question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prise en compte de la présence de la faune lors de travaux d'aménagement et de sécurisation de routes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Brogniez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 23

Question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avis négatif des communes de Huy et de Wanze concernant l'aménagement d'un quai de déchargement au port de Statte »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Moinnet, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 24

Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'attribution d'un marché pour une expérience pilote de petit éolien »..... 25

Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'étude santé sur la A8/E42 »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vienne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 25

Question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réhabilitation de la caserne Trésignies »..... 26

Question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restauration de la synagogue d'Arlon »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Arens, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 26

Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sauvegarde du Musée des beaux-arts de Tournai »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Vienne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 27

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le manque de médecins généralistes en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 28

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le prix de l'hébergement pour les personnes âgées » ;

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « sur un cadastre des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS) » ;

Question orale de M. Bouchez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le bénévolat dans les maisons de repos »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Bouchez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 30

Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les risques liés au surpoids des femmes enceintes »..... 33

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suicide chez les aînés »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 33

Organisation des travaux (Suite)..... 35

Interpellations et questions orales (Suite)..... 35

Question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention de la surdité »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Pécriaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 35

Reprise de la séance..... 36

Interpellations et questions orales (Suite)..... 36

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les COFcubes »..... 36

Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le paiement d'allocations familiales aux travailleurs français »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Denis, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 36

Question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les services d'aides familiales non habilités à pratiquer des soins techniques infirmiers »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Bonni, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 38

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prostitution chez les jeunes adultes »..... 38

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la constitution des réseaux liés au vieillissement démographique »..... 39

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la déstigmatisation des maladies mentales »..... 39

Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre la violence envers les hommes »..... 39

Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les discriminations au sein du secteur de l'emploi »..... 39

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'emploi des personnes handicapées »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 39

Question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les moyens dédiés au gender mainstreaming »..... 41

Question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le harcèlement des femmes en rue »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 41

Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la désignation d'un représentant du Gouvernement wallon aux conseils d'administration de la SNCB et d'Infrabel » ;

Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la représentation de la Wallonie au sein des instances ferroviaires »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Bellot, Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 43

Question orale de M. Lecerf à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les concertations autour du projet de « supercamions » » ;

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les nouveaux poids lourds »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Lecerf, Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 44

Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la possibilité de traiter les procès-verbaux sous forme d'amendes administratives » ;

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les quotas de radars »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Denis, Daele, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 46

Question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les attestations et certificats techniques des bateaux en Région wallonne »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 48

Question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aménagements futurs de la gare d'Ottignies »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Maroy, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.....	50
<i>Liste des intervenants</i>	52
<i>Abréviations courantes</i>	53

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 20 minutes.*

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux par l'arriéré de la commission. J'ai encore deux propositions de décrets se trouvant dans l'arriéré de celle-ci.

La proposition de décret visant à la démocratisation des services de télévigilance, déposée par Mme Cornet, MM. Jeholet et Borsus (Doc. 11 (SE 2014) N° 1). Monsieur Jeholet, souhaitez-vous la mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission comme vous faites partie des signataires ?

(Réaction de M. Jeholet)

Merci.

La proposition de décret visant à l'instauration par les conseils consultatifs communaux des aînés d'outils pour un vieillissement actif, déposée par M. Daele (Doc. 24 (SE 2014) N° 1).

Monsieur Daele, souhaitez-vous également la mettre à l'ordre du jour de notre prochaine commission ?

(Réaction de M. Daele)

En fait, nous examinons l'arriéré comme nous devons le faire à chaque début de commission. Votre proposition de décret, je vous propose de la mettre à l'ordre du jour de notre prochaine commission, si vous êtes d'accord. Elle vise à l'instauration par les conseils communaux consultatifs des aînés d'outils pour un vieillissement actif.

(Réaction de M. Daele)

Parfait.

En ce qui concerne les autres éléments, je vous propose de retirer le budget initial 2015 du Centre régional de soins psychiatriques « Les Marronniers » de notre ordre du jour, le rapport général d'activités des Comités d'éthique médicale (CEM) pour l'année 2013 et les rapports annuels des ports autonomes de Wallonie pour l'année 2013.

Nous avons toujours une motion visant à garantir le caractère international de la ligne Bruxelles-Luxembourg adoptée le 29 septembre 2014 par le Conseil communal d'Arlon.

Visite

Mme la Présidente. - En ce qui concerne les rapports d'activités, nous avons le rapport annuel de l'Institut du patrimoine wallon. J'en profite pour rappeler que nous avons une visite de cet institut prévue le 26 mars, et non pas le 24 comme j'ai pu le dire lors d'une précédente séance.

Je demanderai aux différents groupes de nous indiquer les noms des députés qui seront présents, puisque comme vous le savez, M. le Ministre nous propose de nous recevoir à son cabinet avant de démarrer la visite de l'IPW. Il serait donc utile de connaître les noms des membres qui seront présents.

Au niveau du calendrier, vous n'avez pas reçu la proposition d'ordre du jour et l'horaire ? Nous vous proposons à 12 heures 30 minutes d'être accueillis au cabinet de M. le Ministre. Ce serait bien d'avoir cette indication et cette précision.

À la demande des groupes, je voudrais souligner qu'un collaborateur par groupe est évidemment bienvenu pour cette visite et cette après-midi. Donc, n'hésitez pas, si vous voulez communiquer le nom d'un collaborateur qui pourrait nous accompagner pour cette visite.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

Mme la Présidente. - L'interpellation de M. Stoffels, sur « l'entretien des routes et des autoroutes » à M. Prévot, Ministre des Travaux publics,

de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, est transformée en question écrite.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET ÉTENDANT LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU PARCOURS D'ACCUEIL À L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS, À LA FORMATION À LA CITOYENNETÉ ET AU SUIVI D'UNE ORIENTATION SOCIOPROFESSIONNELLE, DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MME REUTER, MM. DODRIMONT, MOUYARD, WAHL ET KNAEPEN (DOC. 102 (2014-2015) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret étendant le caractère obligatoire du parcours d'accueil à l'apprentissage du français, à la formation à la citoyenneté et au suivi d'une orientation socioprofessionnelle, déposée par M. Jeholet, Mme Reuter, MM. Dodrimont, Mouyard, Wahl et Knaepen (Doc. 102 (2014-2015) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Knaepen est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Jeholet, coauteur de la proposition de décret

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet pour présenter succinctement cette proposition de décret.

M. Jeholet (MR). - Pourquoi succinctement, Madame la Présidente ? Je vais essayer d'être le plus bref possible, comme vous le souhaitez.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, le parcours d'accueil a déjà fait débat dans cette commission, dans cette assemblée, ici au Parlement wallon, de façon peut-être un peu rapide, manquant un peu de sérénité, puisque c'était quelques semaines avant les élections régionales, au printemps dernier.

Cette proposition a peut-être encore plus de sens, aujourd'hui, dans l'actualité que nous connaissons et dans la sérénité, sans faire de raccourci.

Je ferai une petite parenthèse d'emblée pour vous dire que les mentalités peuvent parfois un peu changer, que le MR n'a pas toujours tout faux et a peut-être parfois raison avant les autres.

À la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons défendu une proposition terriblement sociale, puisque l'obligation scolaire, on le sait, relève du Fédéral, mais l'inscription scolaire relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pendant plus de cinq ans, nous nous sommes battus, au niveau du MR, pour que l'on puisse inscrire les enfants à partir de 2,5 ans, mais évidemment qu'il puisse y avoir un suivi de ces enfants. On le sait, dans certaines régions favorisées, dans certaines écoles favorisées, le taux de présence, de fréquentation des enfants, en maternelle, est important – il frôle parfois les 100 %. Mais dans des régions plus défavorisées, dans des milieux plus défavorisés, notamment avec des familles et des enfants d'origine étrangère, c'est parfois beaucoup plus compliqué.

Or, on s'aperçoit que des enfants qui ne fréquentent pas la maternelle décrochent évidemment plus rapidement en primaire, avec évidemment toutes les conséquences que cela peut entraîner.

Il est vrai que cela nécessite un suivi, une collaboration avec les communes, avec les CPAS, avec les PMS. Quand je dis que c'est une proposition – et je me réjouis de pouvoir en débattre bientôt en Fédération Wallonie-Bruxelles – c'est de se dire que cela concerne vraiment des enfants issus de milieux plus défavorisés, qui n'ont pas nécessairement la chance de pouvoir aller à l'école en maternelle.

On m'avait dit : « Oui, mais c'est une proposition qui coûte cher. En tout cas, cela nécessite une organisation ». Oui, cela coûte évidemment un peu d'argent. Cela nécessite une organisation, des synergies, je l'ai dit, avec différents acteurs de terrain, mais je pense que l'on doit travailler aussi à court, moyen et long termes. Quand l'on évite le décrochage scolaire pour toute une série d'enfants par la suite, ce sont évidemment des économies que l'on fera.

Je pense qu'en politique, on doit aussi avoir cette responsabilité de ne pas nécessairement avoir toujours le nez sur le guidon, mais de voir à long terme. Je l'ai dit, je regrette que cette proposition n'ait pu avoir l'assentiment – sauf d'Ecolo quand il était dans l'opposition – des autres formations politiques, parce que c'est une proposition éminemment sociale.

Par rapport au parcours d'accueil, je l'ai dit, nous avons déjà eu des débats au Parlement wallon. Ces chiffres de l'immigration dont on sait qu'ils n'ont jamais cessé d'augmenter en Belgique, alors que, depuis 1974, l'État belge a pourtant cessé de soutenir la venue de main-d'œuvre étrangère, interpellent évidemment. Mais je pense que les phénomènes migratoires sont une réalité, une richesse aussi, parce que la diversité est porteuse de richesse.

Je vais d'abord me concentrer sur l'apprentissage du français que nous avons voulu, déjà sous la précédente législature, rendre obligatoire. Je fais la parenthèse aussi, je me souviens que, pour les uns, c'était trop tard – c'était Ecolo qui disait cela – parce que le Gouvernement avait déjà bien travaillé et que l'on allait voir ce que l'on allait voir. On n'a rien vu. Pour vous, au cdH, c'était trop tôt. Le Gouvernement y travaillait, mais on allait y venir.

Ce qui est marrant – je me souviens aussi, un peu de mémoire de temps en temps – c'est que vous n'avez pas voté ce décret. La majorité n'a pas voté ce décret. Mais alors, dans les débats électoraux, sur les plateaux à la RTBF... Je me souviens avoir eu une confrontation avec une ancienne ministre de l'Enseignement – qui, en principe, connaît quand même un peu le sujet – qui me soutenait le fait que l'apprentissage du français devait être obligatoire et que c'était presque : « *Mea culpa*, nous avons commis une erreur. Comment les parlementaires wallons de la majorité n'ont-ils pas soutenu, à l'époque, le MR pour rendre obligatoire l'apprentissage du français ? . Franchement, ici, moi, j'ai compris et je vous assure que le cdH est d'accord avec vous, est d'accord avec le MR et qu'il faut rendre ce parcours obligatoire ».

Je suis enthousiaste évidemment, mais je le serai encore plus après cette commission, parce que vous aurez évidemment suivi cette proposition et que l'on pourra voter – si pas aujourd'hui, dans les jours ou les semaines qui viennent – cette proposition ensemble. De plus, je pense qu'il y a vraiment un bien-fondé dans cette proposition.

Ici aussi, au Parlement wallon, on parle beaucoup d'emploi, de formation ; on parle beaucoup d'accès au logement ; on parle beaucoup d'intégration ; on parle beaucoup d'égalité des chances, d'égalité hommes-femmes ; on parle beaucoup d'émancipation – et c'est très bien évidemment. À un moment donné, l'apprentissage du français pour tout un chacun est vraiment indispensable à tout parcours d'intégration.

Monsieur le Ministre, vous allez probablement me dire que cela nécessite une organisation, un coût. Les communes ont reçu votre circulaire. Rien que ce qui a été voté nécessite une fameuse organisation. J'ai été un peu inquiet aussi de voir votre circulaire parce que dans la Déclaration de politique régionale, vous abordez l'apprentissage du français obligatoire. On reçoit cette circulaire et donc, vous avancez évidemment dans l'exécution du décret que vous avez voté, mais en ne laissant pas beaucoup d'espoir ou de latitude pour la suite et par rapport à l'apprentissage du français.

Une récente étude de décembre 2012 de la Banque nationale de Belgique indique que, je cite : « L'insertion, la position des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail est problématique en Belgique. Le taux d'emploi des immigrés

extraeuropéens était de 45,8 % en 2011, le plus bas de tous les États membres de l'Union européenne ». C'est une étude de la Banque nationale relativement récente.

On le sait aussi, quelqu'un d'écouté dans les milieux politiques, dans les milieux de l'aide sociale, qui connaît bien le terrain – je ne suis pas suspect – c'est le président de la Fédération des CPAS, aussi président du CPAS de Liège, M. Claude Emonts. Il n'est pas du Mouvement réformateur, sinon on aurait pu dire que c'était peut-être tendancieux ou arrangé de toutes parts. Il est toujours, je crois, membre du Parti socialiste. Je le cite aussi : « Si nous regardons les noms des personnes que nous réinsérons, je pense que 80 % ou 90 % de ces personnes sont d'origine étrangère. Là, il y a eu un glissement progressif d'une population classique, quelle que soit d'ailleurs son origine ethnique, vers une population nouvelle qui – entre parenthèses – ne possède pas bien notre langue. Vous savez que je me suis exprimé, je ne le regrette pas, sur l'apprentissage du français pour les populations d'origine étrangère. Je considère que cet apprentissage doit être obligatoire. Pourquoi dis-je obligatoire ? Singulièrement, pour sortir les femmes de la misère, parce que tant que l'apprentissage de la langue ne sera pas obligatoire, ce seront les femmes, et singulièrement les femmes d'origine arabo-musulmanes, pas toutes, mais quand même une majorité, qui seront confinées dans cet isolement, qui est une des causes essentielles de la pauvreté, car – et je souligne cela – la pauvreté n'est pas que financière, elle est aussi morale et sociale ».

C'est M. Emonts qui dit cela. Si je vous l'avais dit aujourd'hui, si un autre collègue du MR vous l'avait dit, on nous aurait à nouveau taxés, je ne vais pas dire les mots – mais vous voyez ce que je veux dire. Je suis convaincu de cela – on nous aurait caricaturés.

(Réaction d'un membre)

C'est pour cela que je cite M. Emonts, avec qui j'ai encore eu l'occasion d'en discuter, parce qu'il est intimement, comme nous, convaincu que pour ces raisons, l'apprentissage du français doit être rendu obligatoire.

Pensez-vous que si – quand il parle de toutes ces femmes ; quand je parlais de l'émancipation des femmes, quand je parlais de l'égalité hommes-femmes – si l'on ne rend pas ce parcours obligatoire, toute une série de femmes suivront le parcours ? Je n'en suis pas convaincu.

C'est donc pour ces raisons que, déjà, sous la législature précédente, le groupe MR a déposé plusieurs propositions de décret et de résolution visant à formaliser l'existence d'un réel parcours d'accueil et d'intégration civique, de l'imposer à tous les primo-arrivants individuellement et de prévoir des sanctions pour ceux qui refusent de se plier à cette obligation.

C'est clair que, si l'on rend quelque chose obligatoire et qu'il n'y a pas de sanction, cela n'a évidemment pas de sens !

Le groupe MR, et je vous le réexpose aujourd'hui, a pu exposer à ces occasions les éléments essentiels pour lui dans ce dossier.

S'installer en Région wallonne implique des droits, mais également des devoirs – je pense que c'est vrai pour chacune et chacun :

- que l'ensemble des primo-arrivants puissent bénéficier de la même offre de services partout en Wallonie ;
 - qu'ils suivent le même programme inclus en l'accueil : le bilan social, l'apprentissage linguistique, l'alphabétisation, la citoyenneté, l'insertion socioprofessionnelle ;
 - que ce ne soit pas aux primo-arrivants de reconstituer eux-mêmes le puzzle de leur parcours d'intégration, devant chercher les pièces sans savoir combien elles sont, si elles sont disponibles à proximité de leur domicile, voire simplement si elles existent ;
- C'est clair qu'il faut évidemment simplifier au maximum la procédure pour les primo-arrivants et qu'il y ait une sorte de guichet unique afin que l'on puisse les orienter au mieux par rapport aux différentes formations.
- que soient des indicateurs mis en place permettant d'évaluer l'efficacité. L'efficacité des services et des actions menées en termes d'intégration. Je pense que l'évaluation est indispensable, toute politique menée, d'ailleurs me semble-t-il.

Le parcours d'intégration obligatoire pour permettre à chaque bénéficiaire d'acquérir l'autonomie qui émancipe, je l'ai dit, permet de se prendre et de prendre en charge sa famille, de s'intégrer dans la société, de suivre la scolarité des enfants, de comprendre notamment les contrats d'assurance, d'achat que l'on signe, de défendre ses droits lorsqu'ils sont violés, de participer au monde qui entoure et accueille les personnes.

Je l'ai dit, à l'époque, puisque ce sont les mêmes arguments que je défends aujourd'hui – et sans croyez-moi, jouer avec le feu, Monsieur le Ministre – on a quand même une actualité qui nous inquiète, qui va au-delà de ce que nous pensions, de ce que nous savions peut-être. Je ne suis pas quelqu'un de pessimiste, mais quand je vois l'actualité internationale et les menaces, aujourd'hui, qui pèsent aussi sur notre pays, on ne doit évidemment pas prendre à la légère ce problème d'intégration.

Cette proposition de décret modifie le décret du 27 mars 2014, donc intégrant l'apprentissage du français comme une obligation. Il est important aussi que des modules de formation à la citoyenneté, d'orientation

socioprofessionnelle qui sont facultatifs – puisqu'il y avait le seul module d'accueil qui était rendu obligatoire – deviennent aussi obligatoires plutôt que sur base volontaire.

Il est important, Monsieur le Ministre – vous aurez vu que dans cette proposition de décret, on a même ajouté, par rapport à la formation, la neutralité de l'État. C'est bien la preuve que je pense que c'était évidemment antérieur à l'actualité que nous avons connue – d'expliquer cette neutralité de l'État.

Monsieur le Ministre – Madame la Présidente, vous m'avez demandé d'être concis, je le serai, je ne serai pas plus long – j'espère simplement, et je le dis de façon non polémique, nous allons pouvoir avoir ce débat, ici au Parlement wallon, parce qu'il y a, en quelque sorte, des promesses qui ont été faites pendant dans la campagne électorale, qu'il y a eu dans la Déclaration de politique régionale aussi une mention très claire à cet égard. Je suis un peu inquiet de recevoir déjà la circulaire qui est une application, une information par rapport décret voté.

Je croyais que le Gouvernement allait quand même prendre des initiatives en la matière. Vous allez peut-être me répondre qu'il en a déjà pris – et je m'en réjouirais de cela. Je pense vraiment que nous devons avancer sur le côté obligatoire de ces modules de formation, et notamment l'apprentissage du français.

Comment voulez-vous que des personnes qui vivent en Wallonie, qui ne parle pas le français, parfois des personnes qui sont ici depuis de nombreuses années – il faut évidemment en être conscients – puissent avoir accès au marché de l'emploi, puissent suivre des formations pour avoir donné accès au marché de l'emploi ?

Comment voulez-vous, quand on parle de logements publics, que vous avez des quartiers, aujourd'hui, où une majorité de personnes ne parle pas le français, quand on parle de mixité sociale – je pense que tout cela est compliqué – avoir ce type de discours, s'il n'y a pas un effort d'intégration de la part des primo-arrivants, des personnes qui veulent évidemment vivre dans notre pays, dans notre Région, mais que les pouvoirs publics, aussi, ne fixent pas certaines conditions – je l'ai dit, il y a des droits, mais il y a aussi des devoirs – et un cadre ?

Je suis sûr que vous allez parler du volet budgétaire, mais je suis prêt à en discuter avec vous, parce que faire de la politique c'est aussi des priorités. Je pense effet qu'ici c'est une priorité pour le Mouvement réformateur.

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Président de groupe.

Avant de donner la parole aux différents commissaires qui le souhaitent, une réaction de M. le Ministre ?

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bonjour, Madame la Présidente, merci de me céder la parole. Bonjour à chacun et à chacune, plus singulièrement M. Jeholet, puisqu'il vient de présenter le contenu de la proposition de décret qu'il dépose avec quelques-uns de ses collègues.

Je voudrais d'abord remercier du ton employé, parce que c'est une matière sur laquelle il est facile de vouloir surfer, avec parfois nombre de caricatures dans son sac à dos et de vouloir se faire mousser pour le plaisir.

Je ne cache pas, que j'avais cette appréhension, que le fait que l'inscription est eu lieu soit motif à être dans ce schéma est dans cette tonalité. Indépendamment du fond sur lequel je reviendrai, sur la forme, en tout cas, je me réjouis que nous abordions, aujourd'hui, ce sujet avec calme.

Vous l'avez dit, à juste titre, c'est bien que nous ayons l'opportunité d'aborder ce sujet en dehors de périodes à émotions aiguës qui ne sont jamais propices à ce que le législateur, quel qu'il soit, prenne de bonnes décisions. Les exemples antérieurs sont légion et pourraient être discutés, à l'initiative des uns et des autres, sur des dispositions qui ont été prises dans la foulée de processus émotionnels forts et qui n'ont pas toujours été, avec le recul nécessaire, les plus pertinentes.

Mon souhait, rassurez-vous Monsieur le Député, n'est pas de brider votre enthousiasme, il est de pouvoir parler de ce dossier et de convenir de sa capacité d'aboutir. Même si, et vous l'avez vous-même reconnu, cela ne signifie pas que si le débat s'ouvre aujourd'hui, il doive se conclure aujourd'hui.

Je pense d'ailleurs que l'on n'aura pas la possibilité de le conclure aujourd'hui et je vais m'en expliquer.

Vous avez relaté les propos de M. le Président du CPAS de Liège, Claude Emonts. Je souscris pleinement à chacune de ses phrases, de la première à la dernière.

Ses propos sont à la fois teintés de modération, mais surtout aussi de réalisme sur ce qu'est le vécu d'une bonne part des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale qui frappent à sa porte, mais aussi à celle des très nombreux CPAS aux quatre coins de la Wallonie.

Ce n'est certainement pas un débat que l'on doit prendre à la légère, mais il faut aussi se préserver de confondre les moyens de lutte contre le radicalisme avec la promotion d'outils favorisant le vivre ensemble.

Ce sont des débats qui peuvent parfois être à la croisée des chemins, mais ce sont des objectifs qui sont par nature différents même si – il ne faut pas non plus se voiler la face – il y a, dans certains cas de figure, des interconnexions entre les deux enjeux. Mais la volonté du Gouvernement, sous la précédente législature,

lorsqu'il a adopté le décret en la matière était résolument de s'inscrire, d'abord et avant tout, dans la promotion du vivre ensemble. Le dispositif ne doit pas être perçu comme étant un élément de l'arsenal de lutte contre le terrorisme.

Par contre, c'est incontestablement un outil de nature à favoriser une plus grande compréhension, une plus grande cohésion et donc aussi une plus grande pénétration, auprès de chacun, des valeurs qui fondent notre Région, et plus singulièrement notre État. Je me réjouis d'ailleurs que l'on ait parlé de la neutralité de l'État et pas de sa laïcité, comme on parfois le réfère à l'écoute des débats français – ce sont deux réalités bien différentes. C'est la neutralité de l'État qui doit s'imposer et pas celle de la laïcité.

Mon souhait n'est certainement pas de prendre ce dossier à la légère, tant s'en faut. Je n'ai jamais caché du reste, y compris sous la précédente législature lorsque j'étais chef de groupe du cdH, la volonté de pouvoir rendre obligatoire l'apprentissage du français. Je me réjouis que la Déclaration de politique régionale, qui consacre le ciment de l'action commune que nous souhaitons mener entre partenaires de la majorité au sein de ce Gouvernement, ait consacré, de manière explicite, cette volonté de rendre l'apprentissage du français obligatoire.

Les observateurs avertis que vous êtes mesureront que ce n'est pas anodin comme prise de position, dès l'entame d'une mandature, à la lumière des discussions qui avaient pu se tenir à la fin de la précédente législature.

Le seul écueil qui est aussi explicitement mentionné, c'est celui de la disponibilité budgétaire. Je ne vais pas l'évacuer, je vais y revenir tout à l'heure.

S'agissant de la circulaire qui a été adressée très récemment, il y a une dizaine de jours, à l'ensemble des communes, un mot d'explication pour comprendre son *momentum* et son contenu. Le décret a été adopté – je dis cela de mémoire – au mois de mars, les arrêtés d'application ont été pris en mai et une dizaine de jours après l'adoption de ces arrêtés, le décret est censé produire ses effets. Depuis cette période-là, toutes les communes de Wallonie sont censées avoir conventionné avec le Centre régional d'intégration de leur bassin de vie, de leur zone administrative, pour mettre en œuvre ce parcours d'accueil.

Force est de constater qu'aujourd'hui, à la grosse louche, seuls deux tiers des communes ont rempli cette obligation. Certaines zones ont déjà très largement conventionné. C'est le cas notamment dans la zone de Verviers où la plupart des communes – si pas toutes – ont déjà conventionné, là où, par exemple en Brabant wallon, on peine à avoir nombre de communes qui ont conventionné.

On s'est rendu compte que pour beaucoup de communes, l'absence de circulaire interprétative constituait le motif pour lequel elles estimaient ne pas être capables de conventionner avec le Centre régional d'intégration, soit de bonne foi soit en guise de prétexte. Toujours est-il que la volonté a, dès lors, été de répondre à ce besoin exprimé par un certain nombre de communes, de CPAS et de CRI, en édictant et en faisant adopter cette circulaire qui a été diffusée pour clarifier la donne.

Vous l'avez bien dit, Monsieur le Député-Bourgmestre, cela recèle déjà pas mal d'obligations et de moyens à devoir mettre en œuvre pour la rencontrer, et ce pourtant à contenu inchangé. C'est-à-dire en étant uniquement dans les balises qui furent celles adoptées en fin de précédente législature. C'était une étape indispensable pour ôter désormais tout argument – le cas échéant fallacieux – aux communes qui ne souhaitaient toujours pas contracter avec un Centre régional d'intégration.

Gageons que dans la foulée de la diffusion de cette circulaire, cela pourrait être chose faite. Si l'on devait, dans les mois qui viennent, constater que ce n'est pas le cas, on s'autoriserait alors à être peut-être plus fermes dans le rappel à l'ordre aux communes concernées, puisqu'elles ont l'obligation de mettre en œuvre les éléments nécessaires à l'effectivité des dispositions régionales adoptées.

La volonté a été consignée dans l'accord de gouvernement. J'ai déjà pu moi-même publiquement, ici en séance, en commission et par voie de presse dire combien j'étais extrêmement favorable à l'apprentissage obligatoire du français. Je ne considère nullement que contraindre les primo-arrivants qui souhaitent, pour des raisons qui leur sont propres, s'établir sur notre sol, à apprendre le français soit une punition. Ce n'est pas les stigmatiser, c'est leur offrir l'opportunité, grâce à l'apprentissage de la langue de la zone où ils déploieront leur projet de vie, de mieux accompagner leurs enfants dans un parcours scolaire, faire en sorte que les parents puissent suivre les devoirs. C'est l'occasion aussi de favoriser les opportunités d'intégration socioprofessionnelle, les échanges dans le quartier de vie, pour ne pas être dans une démarche de repli à relent communautariste. C'est donc offrir une chance de bonne intégration et non pas constituer une sanction ou une punition quelconque.

Son caractère obligatoire est à mes yeux – et je me réjouis que ce soit désormais le cas aux yeux de tout le Gouvernement – une dimension indispensable.

Nous avons eu, il y a quelques semaines ici – vous vous en souviendrez peut-être, Monsieur le Député – un débat connexe lié à l'obligation du cours de citoyenneté. Je n'ai pas caché, même si en toute transparence le Gouvernement n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur le sujet, je le reconnais, qu'il

m'apparaissait difficilement défendable de considérer que des cours de citoyenneté ne devaient pas être obligatoires à l'égard des primo-arrivants, dès lors qu'il y a un consensus politique de toutes les formations francophones pour rendre ce cours de citoyenneté obligatoire à l'égard des adolescents dans le cursus scolaire.

Pour quelle raison serait-il obligatoire que des étudiants de 12, 14, 15 ans aient des cours de citoyenneté et que l'on considère que ce ne serait pas pertinent de pouvoir aussi avoir ces mêmes cours, de diffuser ces explications sur nos valeurs et sur notre belle « lasagne institutionnelle » à l'égard des primo-arrivants ? C'est une étape additionnelle dans le processus de réflexion qui mérite d'être prise en considération, si l'on veut avoir une approche globale et cohérente, ce qui est a priori mon souhait.

La contrainte budgétaire ne peut pas être niée non plus et, vous l'avez dit, on ne doit pas prendre ce dossier à la légère. Il faut donc se prémunir de toute précipitation, même si sur les principes, je le redis aujourd'hui, cet apprentissage du français obligatoire est essentiel à mettre en œuvre. Comme on ne peut pas prendre ce dispositif à la légère, si l'on veut garantir son efficacité – et au final c'est ce que l'on recherche, ce n'est pas de palabrer, c'est de garantir que d'ici un an, deux ans, trois ans, ce soit effectif et efficace sur le terrain – il y a une nécessité de faire une préparation qualitative en amont. D'abord et aussi pour normer le niveau de qualité attendu quant aux cours qui sont dispensés en français-langue étrangère.

Nous avons déjà une série d'opérateurs de terrain, singulièrement issus du secteur associatif, qui dispensent des cursus en la matière. Généralement d'ailleurs, pour être subventionné, il y a l'obligation d'avoir une dispense d'un quota d'heures équivalent à 120 heures. Mais les approches ne sont pas nécessairement les mêmes et il me revient – je ne suis pas un spécialiste en la matière – qu'il sera nécessaire de pouvoir aussi baliser pour garantir l'approche qualitative dans l'apprentissage du français-langue étrangère.

Au-delà de cela, postulant même que la qualité est impeccable et homogène partout sur le territoire, il faudra aussi prévoir selon quelles modalités le cursus sera imposé ; le suivi devra être réalisé et, le cas échéant, la sanction devra s'envisager.

J'ai peine à considérer qu'il soit indispensable de rendre quelque chose obligatoire si, dans le même temps, on ne prévoit pas un mécanisme de sanction.

Dans un autre registre, on le voit bien, il y a l'obligation pour toute une série d'institutions publiques d'avoir un pourcentage de personnes porteuses du handicap au sein des membres de leur personnel, mais il n'y a pas de sanction qui accompagne la non-rencontre de cette obligation. Résultat des courses, quand on fait

un petit *screening* des institutions locales ou paralocales, y compris régionales, on n'est pas nécessairement toujours au top partout sur le territoire en la matière.

(Réaction d'un membre)

Vous m'avez entendu dire « y compris régional ».

Si la finalité est réellement la mise à l'emploi des personnes handicapées, on doit s'en donner les moyens et pas simplement être dans une démarche incantatoire. Le principe est le même, s'agissant de l'apprentissage du français dans le cas d'espèce qui nous préoccupe aujourd'hui.

J'ai les premières estimations de ce qui pourrait être nécessaire en moyens annuels constants. D'après les premières estimations – mais la difficulté, c'est évidemment de postuler ce que sera le nombre de primo-arrivants annuel puisque, aujourd'hui, on nous dit que cela varie d'une année à l'autre entre 3 000 et 7 000, sauf que ce n'est pas du tout le même coût quand on passe du simple au double au niveau de la population à encadrer – on oscille entre 3 à 7 millions d'euros qui seraient nécessaires, chaque année, pour la mise en œuvre d'un dispositif cohérent en la matière.

Je n'ai pas encore cet argent et vous savez comme moi la période de délicatesse budgétaire à laquelle nous sommes confrontés. Il n'en demeure pas moins – et vous avez raison – que gérer, c'est faire des choix ; choisir, c'est renoncer. Il nous faudra donc, le moment venu, lorsque le processus sera mûr, identifier les réallocations budgétaires qui doivent s'opérer pour concrétiser le projet. Mon intention est très ferme en la matière : il y aura concrétisation de cette obligation. De manière raisonnable – même si je suis plutôt quelqu'un d' impatient et que chaque mois qui passe me paraît toujours trop long – en discutant avec les opérateurs et acteurs de terrain et l'administration, on estime qu'il faudra 18 mois pour finaliser le dispositif, à savoir identifier clairement selon quelles modalités on le met en œuvre, avec quel soutien au secteur associatif.

Dix-huit mois, c'est peu, même si cela me paraît personnellement très long ; j'aurais préféré vous dire 18 semaines, mais ce ne serait pas réaliste et cela ne sert à rien, dans une matière comme celle-là, si ce que l'on veut, c'est l'efficacité, de faire quelque chose vite, vite, rouf-rouf sur le coin d'une table, mais qui soit bancal, qui ne tienne pas la route et qui génère finalement plus de problèmes qu'il n'apporte de solutions.

Voilà les éléments que je souhaitais, Madame la Présidente, en premier ressort partager avec l'assemblée de la commission, suite à l'intervention et l'exposé introductif de M. Jeholet.

Je pense qu'il y a désormais un cheminement conjoint des différentes formations politiques. En tout cas, la majorité, dans son accord de gouvernement, a

balisé sa volonté de manière ferme. Il me reviendra d'être créatif et de faire des choix dans les réallocations budgétaires pour donner les moyens, mais c'est une volonté très claire et je souhaite que cela soit concrétisé durant ma mandature et, si possible, endéans les 18 mois maximum. C'est hélas le délai raisonnable pour mettre en œuvre un dispositif qui tient la route et qui soit efficace.

Mon souhait, c'est de favoriser le vivre ensemble, favoriser la dispersion aussi des droits et obligations, des valeurs et de l'organisation institutionnelle de cet État et de cette Région auprès des primo-arrivants.

Le propos vaut aussi pour les Cantons de l'Est avec l'apprentissage de l'allemand – je le précise au passage.

La volonté, en tout cas, c'est d'atterrir, de le mettre en œuvre et de le faire de manière efficace.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - La question du parcours d'accueil nous a animés une bonne partie de la législature précédente. J'ai largement participé à ces débats, puisque vous n'êtes pas sans savoir que la mise sur pied des nouveaux dispositifs, en matière d'intégration des personnes étrangères qui arrivent en Wallonie, et plus largement en Belgique francophone, me tient personnellement à cœur. Mme Tillieux se souvient du nombre de questions que je lui avais adressées. En 2012, on avait auditionné le CIRE, le BON – le Brussels onthaal bureau, qui est le bureau d'accueil bruxellois – pour qu'ils puissent nous faire part de leur expérience, pour ne pas que l'on doive réinventer la roue en Wallonie, alors que des choses identiques se faisaient déjà à d'autres endroits en Belgique et étaient déjà mises en œuvre du côté flamand.

Cela tient également à cœur à mon parti et plus largement les écologistes, puisque l'initiative de la mise en place d'un tel parcours en Région flamande, début des années 2000 déjà, revient à AGALEV, l'ancien nom de nos alter ego de Groen. Le Gouvernement précédent avait bien marqué son intention de mettre en œuvre ce parcours d'accueil, ce qui est quasi chose faite puisque le décret a été adopté. Il reste encore à finaliser la mise en œuvre sur le terrain.

Ma vision et la vision de mon groupe n'est pas inconnue, puisque la volonté des écologistes a toujours été de voir se mettre en œuvre un parcours d'accueil qui ne doit pas être un parcours d'assimilation ou de formatage, mais bien un parcours qui donne de l'autonomie, qui émancipe et qui permette de se prendre en mains, d'aller vers plus d'indépendance dans la

société dans laquelle les personnes qui arrivent en Wallonie vivent et vivront.

Je suis heureux de constater qu'il se met en œuvre. Ce n'est pas encore parfait, cela met du temps à mettre à œuvre et je suis comme M. le Ministre, je suis toujours impatient et toujours frustré que cela n'aille pas assez vite.

Ce parcours doit être pensé au mieux des intérêts de ces personnes que l'on appelle les primo-arrivants – ce n'est pas un mot terriblement beau, mais c'est le mot utilisé. C'est important, car ce parcours correspond à un réel besoin. Ils ont besoin d'être épaulés dès l'arrivée et on doit leur fournir cet accueil qui est nécessaire. C'est le premier module d'accueil. C'est important parce que les premiers mois sont des mois très importants pour l'intégration d'une personne. Ce sont les mois où l'on prend ses repères, ses habitudes, ses marques et il est nécessaire que ces premiers mois ne soient pas perdus et que l'efficacité soit dès les premiers jours de l'arrivée.

Le besoin d'avoir des cours de langues, c'est une évidence. La langue est un élément essentiel pour être rapidement autonome dans la société au quotidien – c'est la clé de l'émancipation. Pour ce qui nous occupe, la clé est donc l'apprentissage du français.

Actuellement, par rapport à ces cours de langues que l'on estime tous nécessaires, on constate le manque de moyens des associations qui les mettent en œuvre, tandis que les moyens actuels permettent difficilement d'augmenter cette offre. Le secteur demande une meilleure professionnalisation et des moyens financiers pour y parvenir, sans pour autant minimiser le travail des bénévoles, mais ce n'est pas encore nécessaire.

Pour exemplifier, on peut prendre les chiffres de l'arrondissement de Verviers puisqu'en 2013, 549 personnes avaient voulu s'inscrire volontairement à des cours de français, pour seulement 322 places disponibles.

Ce sont 40 % des personnes qui demandent d'apprendre le français auxquelles nous n'avons pu accorder des places directement. Cela démontre bien que, parcours d'accueil ou pas – parce que tous les cours de français ne se donnent pas au sein du parcours d'accueil – la demande de cours de français existe et que les moyens actuels ne permettent pas d'y répondre. Or, il est de notre devoir en tant que pouvoir public de fournir suffisamment de place de formation en français-langue étrangère, en l'occurrence, pour permettre un meilleur accès sur le terrain.

Quand on parle d'obligation d'apprentissage, je voudrais mettre un préalable qui est l'obligation de moyens et l'obligation de l'offre nécessaire, parce que l'on ne dispose déjà actuellement pas des moyens suffisants.

Plus largement aussi, l'apprentissage de la langue, ce n'est pas tout. Je vais citer M. Philippe Hambye, sociolinguiste à l'UCL, qui dit : « On ne peut pas être pleinement intégré, si l'on ne parle pas la langue du pays dans lequel on réside – c'est clair. La maîtrise de la langue est une ressource fondamentale, mais parmi d'autres. Ce n'est pas un gage d'intégration. Pour apprendre, il faut pouvoir la pratiquer ailleurs que sur un banc d'école. On le voit bien avec tous ces petits Wallons qui ne parviennent pas à parler couramment néerlandais. Pour le pratiquer, il faut être intégré dans des environnements sociaux où la langue que l'on veut apprendre se pratique ».

L'aide à l'intégration doit donc être bien entendu complétée pour ces personnes, car elles ont d'autres besoins. Elles doivent être épaulées au niveau de l'insertion socioprofessionnelle afin de mieux décoder la société dans laquelle elles arrivent. Comprendre la société dans laquelle on vit, c'est avoir les clés afin d'être citoyen. D'où l'importance du parcours global.

Je n'ai pas de tabou par rapport à une obligation. Toutefois, voir l'intégration des personnes qui arrivent en Wallonie uniquement à travers le prisme de l'obligation, c'est très limitatif. Le prisme d'analyse que je veux, dans le cadre de l'intégration, c'est l'efficacité. Mettre « obligatoire » un peu partout dans le décret, est-ce un gage d'une meilleure efficacité sur le terrain ? Non, ce n'est pas cela l'efficacité. On peut en douter parce qu'en raison d'un manque de moyens, 40 % des personnes qui veulent apprendre le français ne trouvent pas de place. Quand dix personnes veulent apprendre le français, on refuse des places à quatre.

Monsieur le Ministre, vous parlez de 3 à 7 millions d'euros supplémentaires pour pouvoir relever uniquement le défi de l'apprentissage de la langue, parce que – comme je l'ai dit – l'apprentissage de la langue n'est pas tout, c'est un défi énorme. Mettre « obligatoire » dans un décret sans que, sur le terrain, il y ait plus de places, cela n'a pas de sens.

J'ai envie de vous mettre au défi, Monsieur le Ministre, de dégager des moyens supplémentaires pour que nous puissions sereinement avoir le débat ici de savoir... Je me projette dans l'avenir : vous avez mis tous les moyens et toutes les personnes qui veulent apprendre le français ont des places ; après, on connaîtra – et seulement à ce moment-là – la proportion de personnes récalcitrantes qui ne veulent pas volontairement apprendre le français et à qui il faudrait imposer une obligation.

À l'heure actuelle, on ne sait pas si ce sont des cas isolés ou si ce sont de nombreuses personnes. Évidemment, je ne suis pas naïf, il y a toujours des personnes qui refusent d'apprendre le français. On a eu un bel exemple qui est revenu à l'actualité, c'est M. Chodiev qui a voulu s'intégrer dans notre pays sans pouvoir prononcer un seul mot de notre langue... Dans

ces cas-là, il faudrait peut-être avoir une contrainte plus importante.

Actuellement, on manque encore de recul. Une fois les moyens mis en œuvre pour que chacun ait accès, nous pourrions alors débattre sur la question de savoir si l'inscription obligatoire est nécessaire. Pour mon groupe, tant qu'il n'y aura pas l'obligation de moyens, l'obligation d'offre nécessaire, l'obligation ne sera jamais qu'une anecdote parce que ce que notre obligation, c'est d'avoir une offre de cours de français suffisante et un parcours global – déjà pour tous ceux qui le veulent. Après, seulement, nous pourrions passer à l'étape suivante pour l'élargir avec obligation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Effectivement, c'est un sujet éminemment difficile que l'on évoque aujourd'hui puisqu'il touche à une réalité humaine, au parcours d'hommes et de femmes, à leur parcours de vie et à la possibilité qu'ils auront de pouvoir s'épanouir dans notre société.

La présentation faite par notre collègue, M. Pierre-Yves Jeholet, est, il faut le reconnaître, une présentation pleine de tact, avec moult précautions et arguments, y compris des arguments sur le plan social, en citant même le président de la Fédération des CPAS, dont on peut partager bien entendu un ensemble de constats, qui ont pour objectif de faire en sorte d'arriver à un mieux vivre ensemble dans notre société et de s'atteler à offrir, à celles et ceux qui n'en ont pas les moyens, des conditions d'une intégration réussie et d'un épanouissement le plus abouti possible.

Notre objectif, au niveau du groupe socialiste et de la majorité d'une manière générale, c'est évidemment de faire en sorte de donner les conditions et les clés d'un épanouissement à l'ensemble de ces personnes et qu'elles puissent réussir leur intégration chez nous, en Wallonie, et particulièrement le public féminin.

Encore une fois, ce qui nous semble essentiel, c'est de s'en tenir à une réalité qui est celle qui est partagée par tous les acteurs de terrain, – cela a été rappelé par M. le Ministre, à juste titre, tout à l'heure – et dès lors dépasser les slogans qui sonnent agréablement aux oreilles d'un certain nombre de personnes, mais qui n'ont pas de lien avec ce qui peut être mis, en tout cas à court terme, en œuvre sur le terrain, pour les raisons qui ont été rappelées, à juste titre, par le ministre tout à l'heure.

Cette réalité de terrain, quelle est-elle ? M. Daele l'a évoquée, M. le Ministre également. On est d'abord dans le cadre d'une mise en œuvre progressive d'un décret qui a été adopté il y a peu, c'était fin mars 2014, il n'y a même pas un an d'ici. Comme l'a indiqué, M. le Ministre, toutes les communes, aujourd'hui, ne remplissent pas les obligations de ce décret ; il y en a

encore un certain nombre qui doit conventionner. Par ailleurs – M. Daele l'a évoqué – quant à la capacité des opérateurs de terrain à pouvoir offrir ces cours aux personnes qui en font la demande volontairement, aujourd'hui, la demande dépasse l'offre actuellement. Ce qui nécessite – c'est le moins que l'on puisse dire – d'être pragmatiques, de mettre en œuvre nos objectifs de manière progressive, sans déstructurer le travail effectué par les opérateurs de terrain – qui est un travail vraiment remarquable – et de faire en sorte que l'on puisse atteindre l'objectif qui est le nôtre.

Notre volonté est précisée dans le cadre de l'accord de gouvernement, c'est de pouvoir faire en sorte d'opérationnaliser, de renforcer au départ des initiatives existantes, je cite la DPR :

- le parcours d'accueil des primo-arrivants ;
- de rendre l'apprentissage du français obligatoire – cette obligation étant graduellement mise en œuvre en fonction des moyens budgétaires disponibles ;
- d'associer étroitement les pouvoirs locaux à l'organisation du parcours d'intégration coordonné par les centres régionaux d'intégration ;
- et d'adopter les indicateurs statistiques nécessaires à l'identification des besoins et à l'évaluation de la politique d'intégration.

Notre objectif a été rappelé, il est clair, il est fixé par la Déclaration de politique régionale et par l'accord de gouvernement, c'est que tous puissent suivre les cours de français et bénéficier de cours d'éducation civique, si je puis reprendre ce terme de manière ramassée. Cela tombe sous le sens, c'est le rôle des pouvoirs publics, à un moment donné, d'offrir aux primo-arrivants – pour reprendre ce terme que je n'aime pas non plus beaucoup – les conditions leur permettant d'assurer leur intégration, tout en s'imprégnant des valeurs de notre société, sans pour autant, bien entendu, renier leur identité. C'est l'une des missions fondamentales des pouvoirs publics que de pouvoir parvenir à cet objectif.

Ce processus et cette volonté étant relativement récents, il convient de procéder avec ordre et méthode et de faire en sorte que les objectifs soient traduits concrètement sur le terrain et ne restent pas au stade des vaines paroles, aussi viriles soient-elles. C'est la raison pour laquelle le décret voté en mars 2014 prévoyait une évaluation. C'est la raison pour laquelle l'accord de gouvernement prévoit la mise en œuvre de ces cours, mais de manière progressive et en fonction des moyens budgétaires dont dispose la Région – on connaît tous les difficultés de la Région wallonne pour le moment.

Je voudrais rappeler notre attachement à une société dont le socle des valeurs est partagé par l'ensemble de la communauté nationale, ici en l'occurrence de la communauté régionale, quelle que soit l'origine de ses ressortissants.

C'est d'ailleurs dans ce sens que nous nous sommes battus, et singulièrement au niveau socialiste, pour faire en sorte qu'un cours d'éducation civique puisse enfin trouver sa place dans nos programmes d'enseignement. Cela fait partie également de l'accord de gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles. C'est un débat qui était porté depuis de nombreuses années par différents acteurs politiques. Cette fois-ci, il est coulé dans l'accord de gouvernement et pourra être mis en œuvre par la ministre de l'Enseignement durant cette législature.

Pour en conclure, je dirais que la mise en œuvre de cours de français et d'éducation civique à grande échelle nécessite de travailler avec les opérateurs de terrain. On ne fera pas fi de cette réalité. On a beau adopter aujourd'hui un décret qui fixera une obligation, sans pour autant disposer des moyens financiers pour permettre de faire en sorte que cette obligation soit rencontrée. Certains se seront fait plaisir, ici autour de la table, pourront ressortir du Parlement avec un slogan facile, mais dans la réalité des faits, rien ne changera !

Comme on l'a rappelé, aujourd'hui, il y a des démarches volontaires de toute une série de primo-arrivants qui sont suffisamment nombreuses que pour non seulement rencontrer l'offre, mais même la dépasser.

À un moment donné, il faut avoir le courage de dire la vérité à la population. De dire que l'objectif, on le partage – il a été rappelé par le ministre, il fait partie de l'accord de gouvernement – mais il sera progressif. Il se fera en fonction des moyens budgétaires dont nous disposerons. Et il se fera en concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain afin qu'au-delà de cet objectif et de cette ambition, celui-ci puisse être rencontré de manière efficace sur le terrain et que les cours qui seront dispensés soient des cours qui apportent réellement une plus-value dont la qualité sera reconnue.

C'est la raison pour laquelle nous accordons toute notre confiance au ministre, au Gouvernement, pour pouvoir y parvenir, sachant que ce débat mérite évidemment mieux que des formules réductrices et surtout que l'on puisse parvenir concrètement, sur le terrain, à faire en sorte d'offrir aux primo-arrivants les conditions nécessaires à la réussite de leur intégration dans notre société.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci Madame la Présidente. Autant j'ai apprécié le début de l'intervention de M. Martin, je n'ai pas apprécié la fin de son intervention. Je le dis tout simplement, je n'ai pas eu le sentiment, Monsieur Martin, d'avoir utilisé des formules réductrices dans ce débat.

(Réaction de M. Martin)

Je tenais à vous le dire. C'est vrai que vous êtes peut-être nouveau parlementaire, mais je pense qu'à un moment donné, on respecte aussi le ton et ce que les parlementaires disent en commission.

Je vous l'ai dit droit dans les yeux, je n'ai pas utilisé des formules réductrices dans ce débat.

Quelques remarques, Madame la Présidente.

D'abord quelques boutades, peut-être... Le dossier est sérieux, mais j'ai envie de dire que si les murs, ici dans cette instance, avaient des oreilles, je pense qu'ils se marreraient bien !

Quand on entend les membres de la majorité, aujourd'hui, s'exprimer sur le sujet et les débats que nous avons eus, il y a quelques mois avant les élections, je pense qu'il y a un pas. Un grand pas qui est franchi et je m'en réjouis au nom du Mouvement réformateur.

Deuxième boutade, je pense que pour la Wallonie il faut peut-être une majorité PS tendance Emonts, cdH tendance Prévot et le MR.

Je pense que l'on pourrait, Monsieur le Ministre, avancer encore beaucoup plus que cette majorité n'avance. Puisque vous êtes tout à fait d'accord avec nous ; nous sommes tout à fait d'accord avec M. Emonts ; M. Emonts est tout à fait d'accord avec nous... Il y a un moyen de s'entendre sur des sujets aussi sérieux.

Quelques remarques plus fondamentales, Monsieur le Ministre. Vous avez dit que le MR abordait ce sujet avec calme, avec sérénité. Je vais vous rassurer ou pas vous rassurer, nous avançons sur ce débat avec conviction et avec une fermeté de progresser concrètement sur le terrain, mais vers une obligation de l'apprentissage du français dans le parcours d'intégration.

Le deuxième élément, c'est quand vous dites : « Pas de précipitation ! ».

Je peux vous rejoindre, pas de précipitation ! Je rappelle simplement que ce n'est pas un débat nouveau, c'est un débat que nous avons eu sous la précédente législature, c'est vrai, qui a abouti au vote d'un décret un peu avant les élections, au mois de mars, mais qui a suscité de nombreux débats. Je me souviens de nombreux report de la proposition de décret que nous avions faite. Au préalable, nous avions fait des propositions de résolution. Je ne pense pas que l'on prend le Gouvernement en traître ici en disant : « Voilà, on vient avec une proposition qui nous séduit, qui est bonne, mais attention vous n'avez pas abordé les moyens budgétaires ».

Je veux bien entendre beaucoup de choses, mais que je sache les deux principaux partis de l'ancienne majorité le sont toujours, aujourd'hui, et l'étaient déjà à

l'époque ; on ne peut pas dire que c'est dans la précipitation.

J'entends bien votre soutien par rapport à notre proposition. Vous mentionnez que c'est dans la Déclaration de politique régionale. J'entends que le PS a évolué, même s'il y a moins d'engouement et moins d'enthousiasme dans les propos du Parti socialiste, mais je pense qu'il semble prêt à avancer. M. Emonts a probablement réussi à convaincre certains mandataires du Parti socialiste. Mais quand vous me dites : « Dix-huit mois, on a estimé – je suppose qu'un travail a été fait – 3 à 7 millions d'euros ». Mme Tillieux parlait de plus de 30 millions d'euros par rapport à l'ensemble du parcours d'intégration. On avait l'impression l'obligation d'apprentissage du français allait coûter beaucoup plus.

Vous êtes corrects, vous donnez les chiffres – de 3 à 7 millions d'euros – en fonction du nombre de personnes concernées. C'est vrai que dans la situation financière actuelle, on peut dire que c'est beaucoup ! On peut aussi relativiser le chiffre en étant évidemment convaincus et persuadés que c'est aussi un investissement financier sur l'avenir – sur l'avenir par rapport à des problèmes qui se ne poseraient peut-être plus par rapport au CPAS, par rapport à des personnes qui auraient accès au marché du travail parce qu'elles maîtrisent mieux le français qu'elles ne le font aujourd'hui.

C'est un peu comme ma proposition à la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à la fréquentation en maternelle, c'est lutter contre le décrochage scolaire. C'est donc à terme aussi récupérer des moyens financiers, ou en tout cas ne pas en utiliser pour le décrochage scolaire trop important, aujourd'hui. Il faut aussi avoir cela à l'esprit.

Vous me dites 18 mois, c'est trop tard pour vous parce que vous êtes pressé, je vous entends bien. C'est en tout cas une priorité. J'espère qu'ici avant la fin de ma mandature, on sera en 2019... En 18 mois et 2019, vous savez, je me méfie.. Je me méfie de l'encommissionnement d'une proposition comme celle-là.

J'ai envie de vous dire, on est début mars 2015, que c'est un débat que nous aurons dans le cadre du budget 2016. Je prends ce pari-là avec vous. Dix-huit mois, on est 2016, mais j'espère que cela arrivera plutôt, comme vous l'espérez aussi, mais il faut prendre rendez-vous. Je ne veux pas être démagogue et dire que l'on prend le rendez-vous dans quelques semaines, puisque c'est porté à l'ajustement budgétaire. Je peux comprendre, il faut rester réaliste et positif, même si j'avais souhaité que l'on en débattenne déjà initialement, mais voilà les mentalités évoluent lentement. Mais il faut prendre rendez-vous au débat budgétaire 2016.

Et là j'en viens sur les moyens, évidemment que cela nécessite une nouvelle organisation et de nouveaux moyens.

Monsieur Daele, je vous apprécie beaucoup, mais je dois bien vous avouer que, dans ce que vous avez dit, parfois j'ai besoin d'un décodeur pour voir ce que vous vouliez et ce que vous souteniez !

Quand vous dites... Je comprends peut-être mieux les couacs écologistes dans la manière de gérer certains dossiers, parce qu'en général on a une priorité, on essaye d'évaluer les moyens budgétaires dont on dispose pour mettre en œuvre les mesures que l'on prend. Venir dire à Monsieur Prévot : « Monsieur Prévot, estimez un peu les moyens humains, alors on verra après s'il faut rendre le parcours et l'apprentissage du français obligatoire ».

Non. Je pense qu'un moment donné...

(Réaction de M. Daele)

Non laissez-moi terminer

M. Daele (Ecolo). - Une précision, Monsieur Jeholet. Je n'aime pas que l'on prenne des décisions, ici en commission, sans avoir les moyens de réaliser les ambitions.

Mme la Présidente. - Vous aurez la parole pour un fait personnel, Monsieur Daele. Il n'y a pas de problème.

M. Jeholet (MR). - Je le dis d'emblée que l'on ne peut pas dire simplement : « On va voter un décret » et on est tous bien d'accord, s'il n'y a pas des moyens budgétaires, des moyens humains, des moyens concrets sur le terrain, la mise à disposition de personnes. Quand on fait de la politique, ce sont des priorités, ce sont des budgets.

Quand je demande à Mme Tillieux le cadastre dans le secteur non marchand des points APE, c'est justement pour voir si tous ces points sont bien distribués, là où il y a des priorités. Cela ne me gêne pas et cela ne gêne pas le groupe MR qu'à un moment donné on dise, que ce soit par rapport aux moyens humains, aux aides à l'emploi, que ce soit aux moyens dans les communes, dans les CPAS, c'est une question de priorité aujourd'hui et les questions de priorité ce sont des choix. Je mesure que, dans un contexte budgétaire, il faut faire des choix et que l'on ne peut pas rajouter et rajouter et rajouter.

Vous ne m'entendez pas, dans toutes les commissions, venir tout le temps dire qu'il faut faire ceci, il faut faire cela. Il faut la responsabilité, mais c'est choisir, c'est faire des choix. Les choix, c'est à un moment donné changer d'orientation, changer de mesures, parfois, ou de diminuer simplement certains budgets ou certains moyens humains, y compris au secteur associatif pour en faire une priorité.

Je suis un peu las d'entendre dans la bouche de tout le monde les discours sur l'intégration, sur la mixité sociale, sur l'égalité hommes-femmes, sur l'émancipation des femmes, sur le décrochage scolaire. À un moment donné, il faut se dire qu'il y a des

politiques à mettre en œuvre et c'est une question de priorités et de moyens. L'apprentissage du français – je suis désolé, comme je l'ai dit tout à l'heure – que voulez-vous qu'une personne...

Monsieur le Ministre, c'est vrai qu'il y a le cours de citoyenneté aussi, vous en avez parlé. On peut discuter de cela en deux temps. Un moment donné, que voulez-vous – vous parlez des adolescents, des enfants, mais il y a aussi des personnes, qui ne sont plus adolescentes, qui arrivent et qui suivront ce parcours d'intégration. Ils ne vont pas le suivre nécessairement à l'école dans le cursus scolaire obligatoire aujourd'hui – que ces personnes soient demain dans une formation socioprofessionnelle, et cetera – il y aura aussi des synergies fortes avec le FOREm à instaurer et à imaginer dans la mise en œuvre du processus – si ces elles ne maîtrisent pas la langue française ? Cela, c'est la réalité que nous connaissons tous.

Ce n'est pas un procès d'intention que je fais. Monsieur Daele, vous êtes de Verviers, vous savez que dans certaines écoles à Verviers, en maternelle, il y a plus de trois quarts des enfants qui ne maîtrisent pas le français. Quand je dis qui ne maîtrisent pas le français, qui ne parlent pas le français. Imaginez aussi le rôle d'une institutrice maternelle, qui est tout différent du rôle d'une institutrice maternelle, tel qu'il devrait être aujourd'hui – c'est la réalité.

On ne peut pas tout le temps avoir ces discours-là, sans se dire que cela devient obligatoire et que nous devons en faire une priorité. Il y a des droits et des devoirs pour chaque citoyen. Nous devons, outre l'apprentissage du français, partager un socle de valeurs commun, avoir aussi comme objectif principal, le vivre ensemble, en Wallonie, à travers nos différences. Mais je maintiens que l'apprentissage du français dans le parcours de formation est absolument indispensable.

Monsieur le Ministre, je l'ai dit, on va prendre des rendez-vous très précis et le premier ce sera dans le cadre du budget 2016. Je ne veux pas polémiquer sur un sujet comme celui-là. Je pourrais vous dire : « Aujourd'hui, vous n'êtes pas prêt, vous n'aviez qu'à être prêt. On vous en parle depuis des années et voilà, la majorité a changé. Vous avez fait de grandes promesses électorales, vous ne les tenez pas, vous le mettez dans la Déclaration de politique régionale, mais vous n'avez pas avancé sur le sujet ». On pourrait avoir ce discours-là, Monsieur Martin.

Aujourd'hui, on doit prendre de la hauteur dans un dossier comme celui-là. Je le dis avec conviction et avec fermeté, le MR ne va pas « encommissionner » le débat, ne va pas attendre la fin de la législature avec « on aurait dû faire, on n'a pas eu les moyens financiers, et cetera ». C'est une priorité pour le Mouvement réformateur et nous y reviendrons dans les mois qui viennent, parce que nous voulons aller le plus vite possible sur ce dossier. Mais nous pourrions dire :

« Nous allons voter aujourd'hui, nous allons nous compter aujourd'hui ; nous allons voir qui est pour et qui est contre », il faut dépasser ce débat stérile aujourd'hui.

Mais je le dis avec fermeté, Monsieur le Ministre, avec conviction, nous voulons en faire une priorité.

Nous acceptons par rapport aux engagements que vous avez faits, de postposer, de revenir, de mettre à l'arrière notre proposition. Nous y reviendrons bien évidemment, Madame la Présidente, mais en tout cas au niveau du Mouvement réformateur, nous voulons être une opposition constructive et une force de proposition, ce n'est pas toujours le cas à tous les niveaux de pouvoir. Ici, c'est le statut que nous prenons, aujourd'hui.

Ce débat est important, il est sérieux et il mérite un vrai débat au-delà des clivages politiques. Même si chacun restera avec ses positions, vous avez compris la nôtre, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - Si j'ai bien compris, la proposition retourne à l'arrière et sera jointe au débat budgétaire. C'est bien votre souhait ? Avec les différents amendements qui y sont associés.

M. Jeholet (MR). - On peut évidemment mettre la proposition dans l'arrière. Il nous appartiendra, Madame la Présidente, à la sortir quand nous souhaitons la sortir. Il y a un rendez-vous qui est pris, soyons très clairs. Mais si le Gouvernement venait à annoncer autre chose, autrement, et cetera, nous sommes libres de la remettre à l'ordre du jour de cette commission.

FAIT PERSONNEL

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin pour fait personnel.

M. Martin (PS). - Madame la Présidente, au risque de décevoir M. Jeholet, je vais lui préciser que mon objectif n'est pas de lui être agréable. Mon objectif n'est pas qu'il apprécie mes interventions, mon objectif est simplement de porter la position de mon groupe. Il critique M. Daele. Qu'il trouve que mes propos ne sont pas convenables, c'est sa responsabilité, indépendamment de la qualité et du respect que j'ai pour lui. Ce n'est en tout cas pas l'objectif que je poursuivais dans mon intervention – c'est un premier point.

Deuxième point, pourquoi je trouve le propos ou en tout cas la démarche réductrice ? Tout simplement pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure qui sont très simples, c'est que le MR vient, aujourd'hui, dans un contexte particulier avec ce texte alors que le décret a été voté fin mars 2014, que ce décret n'est pas encore totalement mis en œuvre – je serais d'ailleurs curieux de savoir dans l'ensemble des communes wallonnes le nombre de communes à majorité MR qui ont conventionné ou pas avec les centres régionaux

d'intégration – et que l'on vient, aujourd'hui, avec cette proposition d'obligation. Alors que l'on sait parfaitement qu'elle n'est pas réalisable sur le plan budgétaire en l'état et que l'on sait parfaitement que le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de son accord, à la mettre en œuvre durant la législature.

C'est cela qui est dérangeant quelque part, c'est le moment choisi. Même si c'est fait avec beaucoup de talent et beaucoup de tact – puisque l'on connaît M. Jeholet et il fait cela très bien – le moins que l'on puisse dire c'est que l'arrière-pensée sous-jacente à la démarche est d'essayer de mettre en difficulté la majorité en disant : « Nous sommes les champions de l'apprentissage du français et de l'éducation civique pour les primo-arrivants », sous-entendu ce qui n'est pas le cas de la majorité.

Je rappelle simplement, quitte à ne pas être agréable aux oreilles de certains collègues, qu'il y a un accord de majorité et que ce dernier est très clair, très net, il est disponible pour tout un chacun. Il prévoit cette obligation en fonction des moyens budgétaires disponibles. Je trouve simplement un peu dérangeant, alors que l'on a voté le budget, que M. Jeholet en connaît les articles, qu'il connaît les difficultés budgétaires qui sont celles de l'ensemble des départements wallons, c'est que l'on vient aujourd'hui avec cette proposition, tout en sachant qu'elle ne tient pas la route sur le plan budgétaire. C'est cela que je trouve un peu réducteur dans la manière de faire, quitte à ne pas être, encore une fois, agréable aux oreilles de notre éminent collègue.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Madame la Présidente, je ne vais pas m'énervier... Quand je suis aussi ferme dans ce que je dis, c'est que M. Martin confirme que nous pouvons avoir des doutes. Excusez-moi, Monsieur Prévot, mais quand j'entends M. Martin, ce n'est même pas du bout des lèvres qu'il soutient l'apprentissage du français, c'est qu'il est contre.

(Réaction d'un membre)

Non, attendez... Monsieur Martin, écoutez, il y a eu un débat et vous êtes le seul à avoir polémique.

C'est votre choix et que le Parti socialiste soit tout à fait mal à l'aise par rapport à cela, je peux comprendre. Il y aura encore beaucoup de sujets, Monsieur Martin, où le parti socialiste sera mal à l'aise, c'est clair. Alors, que vous preniez comme Bible, la Déclaration de politique régionale, c'est votre problème. Relisez-la tous les jours, si vous le voulez, mais, moi, ce n'est pas ma Bible. J'ai toujours beaucoup de doutes par rapport à la Déclaration de politique régionale.

Vous ne m'empêchez pas, ni mon groupe, de déposer des propositions de décret, des propositions de résolution. Que vous estimiez que ce n'est pas le

moment choisi, c'est votre affaire. Je peux vous dire qu'il y en a beaucoup d'autres, y compris dans votre formation politique, qui auraient défendu cette proposition, avec beaucoup d'autres relents que je ne l'ai fait, aujourd'hui.

Et j'ai à peine – et M. Prévot a eu la correction de le reconnaître. Je pense que je n'ai pas polémique, j'ai parlé de l'actualité – M. Prévot l'a reconnu lui-même. Il y a évidemment des interconnexions... Quand on parle d'intégration, quand on dit que la non-intégration peut favoriser le radicalisme – ce n'est pas moi qui le dis – c'est une réalité. On doit évidemment tout faire en amont pour essayer que cela ne se produise pas.

Mais je constate qu'il y a un véritable malaise au sein de la majorité. Le Parti socialiste a accepté du bout des lèvres ou du bout des doigts que le cdH, qui en avait fait évidemment son cheval de bataille pour la campagne électorale : « On va mettre l'apprentissage du français dans la Déclaration de politique régionale ». Mais si vous mettez des bâtons dans les roues tout le temps à M. Prévot, si vous n'acceptez pas, à un moment donné, qu'il en fasse une priorité, c'est clair que cela ne verra jamais le jour et que le Parti socialiste fasse en sorte, parce qu'il est mal à l'aise, sur le sujet que ce projet voit le jour. J'ai beaucoup plus de craintes, Monsieur Prévot, après avoir entendu M. Martin qu'après vous avoir entendu.

Je vous ai lu aussi dans *L'Écho* de ce samedi. Les socialistes prennent aussi une belle « baffé ». Donc, je me demande, si vous vous parlez suffisamment. Alors que j'étais – pas rassuré – prêt à me dire que l'on aura le débat dans quelques mois, il y a une véritable volonté, je commence à avoir des doutes quand j'entends le Parti socialiste sur le sujet. Et je sais qu'il est mal à l'aise, il l'a toujours été. On ne peut pas comprendre évidemment ce que vous avez, vous n'étiez pas là... Si les murs avaient des oreilles, ils se bidonneraient. Entre ce que le Parti socialiste a dit, il y a quelques mois, sur le sujet et ce que vous dites, aujourd'hui, c'est vrai que c'est un revirement – c'est clair.

**PROPOSITION DE DÉCRET ÉTENDANT LE
CARACTÈRE OBLIGATOIRE DU PARCOURS
D'ACCUEIL À L'APPRENTISSAGE DU
FRANÇAIS, À LA FORMATION À LA
CITOYENNETÉ ET AU SUIVI D'UNE
ORIENTATION SOCIOPROFESSIONNELLE,
DÉPOSÉE PAR M. JEHOLET, MME REUTER,
MM. DODRIMONT, MOUYARD, WAHL ET
KNAEPEN
(DOC. 102 (2014-2015) N° 1)**

*Discussion générale
(Suite)*

Mme la Présidente. - M. Jeholet garde la parole.

M. Jeholet (MR). - Madame la Présidente, on va postposer la proposition, on va la mettre à l'arrière. C'est clair que s'il y avait d'autres discours comme celui de M. Martin, cela nous amènerait peut-être à reconsidérer, revoir plus tôt que prévu notre proposition.

Mme la Présidente. - M. le Ministre voudrait ajouter quelque chose et puis évidemment la parole reviendra à M. Martin.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai beaucoup moins de talent de bruiteur que M. Jeholet, mais je tenterai de vous rassurer, tant que faire se peut, et puis chacun vit d'illusions en même temps. Je n'ai pas ressenti le moindre frein quelconque en la matière depuis que cet objectif a été coulé dans le bronze de notre Déclaration de politique régionale.

J'entends bien et je le constate que c'est par conviction commune que l'on avance et que l'on avancera sur cette matière. Les principaux écueils n'étant pas, contrairement à ce que vous essayez de faire croire, en la circonstance et aujourd'hui, de nature idéologique, mais étant essentiellement liés à la faisabilité pratique, aux interactions que l'on doit avoir avec le secteur associatif. Je suis singulièrement attentif à tout ce qui, quelque part, participe de la démarche et de l'esprit du Pacte associatif – c'est important que l'on ait ces concertations. Et troisième enjeu, qui est celui du réalisme budgétaire dans une période de raréfaction des moyens publics.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Madame la Présidente, je pense que maintenant le débat est limpide. L'intention de M. Jeholet était incontestablement de ramener ce débat à une forme d'affrontement gauche-droite entre le MR et le PS, en tentant de souligner qu'un des membres de la majorité serait mis en difficulté. Je pense que vous avez entendu des choses que personne d'autre n'a entendues dans cette salle, Monsieur Jeholet. le Ministre vient de l'indiquer, le Parti socialiste est tout à fait derrière l'accord de majorité qui n'est pas une Bible. - je suis désolé, je n'ai pas de Bible, à titre personnel. Mais c'est en tout cas un texte qui nous engage, ce n'est pas un vulgaire bout de papier.

Je ne sais pas comment vous faites avec la N-VA au Gouvernement par rapport à votre accord de gouvernement. C'est vrai, il bouge beaucoup au Fédéral, mais à la Région en tout cas, on essaye de s'y tenir.

(Réaction d'un membre)

Oui, par rapport à vos engagements, vous bougez beaucoup, effectivement.

En tout cas, nous essayons de nous tenir à l'accord de gouvernement sur le plan wallon. Nous avons toute confiance dans le ministre, j'ai rappelé toute à l'heure de

manière très claire – mais vous avez certainement dû être distrait à ce moment-là – que nous étions derrière M. le Ministre pour la mise en œuvre de cet engagement très clair de l'accord du gouvernement, selon les disponibilités, les moyens budgétaires et en concertation avec les acteurs de terrain – ce qui me semble plus important. Encore une fois, je regrette que vous ayez choisi ce moment, avant même que le décret n'ait produit tous ses effets, sans même savoir si toutes les communes, y compris les communes à majorité libérale, avaient conventionné, pour faire des effets de tribune, toujours remarquables dans votre chef, mais qui nous éloignent des réalités de terrain.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

Monsieur Jeholet, c'est une partie de ping-pong.

M. Jeholet (MR). - Madame la Présidente, je voudrais dire par rapport à la réalité de terrain, je n'ai pas la même réalité de terrain que M. Martin, c'est clair. S'il se met la tête dans le sable et qu'il ne voit pas qu'il y a des problèmes, c'est son problème.

Monsieur le Ministre, vous dites qu'il n'y a pas d'obstruction, qu'il n'y a pas... Combien de fois, avez-vous abordé le dossier au Conseil des ministres ? Vous en avez déjà souvent discuté parce que vous avez fait la déclaration... Mais si vous n'en avez plus discuté depuis, c'est normal que vous ne vous soyez pas opposé avec votre partenaire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas comptabilisé le nombre de fois où cela a été évoqué de manière informelle au détour d'une conversation sur un sujet ou sur un autre, n'ayant pas anticipé que vous me demanderiez le cadastre de mes interventions – j'aurais peut-être dû. Toujours est-il, qu'en la matière, il y a une règle claire qui a été balisée au sein de l'accord de gouvernement. Chacun sait que j'y travaille. J'ai eu l'opportunité de m'exprimer aussi de manière publique, que ce soit en commission ou bien en plénière, voire même par voie de presse. Cela n'a pas suscité de réaction problématique, dès lors que l'objectif, nous l'avons rappelé, est communément partagé. Donc, attelons-nous maintenant à essayer de le mettre en œuvre avec bon sens.

Mme Présidente. - La proposition est donc remise à l'arrière avec les amendements qui sont enregistrés et elle reviendra lors du débat budgétaire.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DES CRÈCHES ET ÉCOLES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurité aux abords des crèches et écoles ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ZONES 30 AUX ABORDS DES ÉCOLES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les zones 30 aux abords des écoles ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une question que j'avais déjà posée à vos deux prédécesseurs, MM. Lutgen et Di Antonio, sous l'ancienne législature.

Je reviens avec cette question parce que je pense que c'est important. Il s'agit des zones 30 aux abords des écoles. Monsieur le Ministre, en décembre 2010, comme je vous le disais, j'interrogeais pour la dernière fois votre prédécesseur et collègue, M. Lutgen, quant à la thématique des zones 30. Mon intention se portait plus spécifiquement sur la mise en place du panneau à message variable sur les voies régionales, aux abords des écoles, message variable en fonction de l'activité scolaire, effective ou non, suivant les horaires et périodes de congés scolaires.

Monsieur le Ministre, où en est-on avec le placement de ces panneaux ?

Par ailleurs, les questions liées à la responsabilité en cas de panne et d'activités extrascolaires avaient trouvé réponse. Pourriez-vous nous dire quels sont les accords en la matière ?

Enfin, a-t-on plutôt opté pour l'utilisation de panneaux solaires qui sont à plus ou moins 7 200 euros la pièce ou de raccordement électrique classique dont le coût serait de 4 500 euros ? Et dans quelle proportion ?

Vous vous rendez bien compte que je vous pose la question parce qu'en dehors de l'activité scolaire, dans certaines voies de circulation, il est extrêmement difficile de respecter de Code de la route et de freiner, d'avancer à 30 kilomètres par heure en soirée ou pendant la nuit, alors qu'il n'y a plus aucune activité.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la mise en œuvre de zones 30 variables aux abords des écoles a pour objectif premier de sécuriser les entrées et les sorties des établissements scolaires, en mettant en place une signalisation à la fois crédible et cohérente avec la fréquentation des lieux. Parce qu'une limitation de vitesse crédible est mieux respectée par les conducteurs et on est régulièrement interpellé par des gabarits de voirie dont on s'étonne de la cohérence avec certaines limitations de vitesse.

À l'heure actuelle, cinq sites pilotes ont déjà été équipés en Wallonie d'une signalisation variable, c'est-à-dire de panneaux lumineux à messages variables à l'entrée de la zone concernée. Mon administration a prévu une évaluation de l'efficacité de ces équipements par comparaison des vitesses de circulation pratiquées avant et après la pose de ces panneaux.

En parallèle, le marché de travaux pour la pose de panneaux sur 69 sites suit le cours de la procédure administrative d'approbation. Un montant de 1 355 000 euros a été réservé au budget de cette année à cet effet. Le marché prévoit le raccordement des panneaux aux armoires d'alimentation électrique existantes ; on n'est donc pas dans un cas de figure d'alimentation photovoltaïque. Au niveau réglementaire, l'utilisation de panneaux à messages variables pour indiquer les zones 30 aux abords d'écoles ne peut se faire que pendant les jours scolaires, depuis l'arrivée jusqu'au départ des enfants de l'école.

On ne peut dès lors pas utiliser cette signalisation pour d'autres moments d'activités extrascolaires, telles que les fancy-fairs, les cours de l'académie de musique, les réunions de parents ou que sais-je encore.

Au-delà de ces périodes et pendant cette période extrascolaire, c'est la limitation de vitesse qui est celle de l'agglomération, à savoir 50 kilomètres par heure, qui sera d'application.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je remercie M. le Ministre. Par rapport à la dernière fois où j'ai posé les questions, il y a eu pas mal d'avancées et j'en suis très heureux.

Il y a donc 69 sites qui sont en approbation et qui vont bientôt être mis en place et qui feront suite à l'évaluation, sur les cinq sites pilotes, si j'ai bien compris ?

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Je suis heureux de l'apprendre. Y a-t-il moyen d'avoir la localisation géographique de ces zones tant pilotes que des zones qui devraient faire l'objet de placement de panneaux ? Ce serait intéressant de le mettre en annexe de nos travaux.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PROCHAINS CHANTIERS DU RÉSEAU
SECONDAIRE EN HAINAUT »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les prochains chantiers du réseau secondaire en Hainaut ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, on pouvait prendre connaissance, début janvier 2015, de l'ensemble des prochains chantiers du réseau secondaire.

Vous annonciez 28,1 millions d'euros pour le Hainaut en 2015 et que Charleroi ne serait pas oubliée.

Selon vous, 2015 sera l'année du changement pour les voiries du réseau secondaire hennuyer et spécialement carolorégien. Vous annonciez une progression significative de 7,5 millions d'euros par rapport à 2014.

Étant donné que certaines voiries sont passées dans le giron régional par le transfert des voiries provinciales, cette progression est-elle juste budgétaire ou une réelle progression quand on tient compte du nombre de kilomètres supplémentaires de voiries à entretenir ?

Enfin, pouvez-vous me dire quels sont les chantiers visés en Hainaut ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, il est bon de savoir que la progression budgétaire dont vous parlez n'est pas en lien avec le transfert des voiries provinciales, qui sont devenues régionales depuis le 1er janvier de cette année, mais plutôt en lien direct avec les 40 millions d'euros

complémentaires que j'ai pu dégager pour l'entretien extraordinaire, la sécurisation et l'investissement sur le réseau routier régional par rapport à ce qui était imaginé à l'initial 2015. Vous vous souviendrez du vote de cet amendement avec les 40 millions d'euros additionnels. Cela a permis de porter l'article 73.01 à 97 millions d'euros, en 2015 – à comparer aux 72 millions d'euros en 2014.

C'est cette manne additionnelle de 40 millions d'euros qui a permis d'accroître les investissements dans chacune des provinces régionales. Je le dis d'entrée de jeu, on sait que ces 40 millions d'euros, c'était un *one shot* complémentaire. Il ne faudra pas s'étonner que, demain, le montant d'investissement revienne à proximité de ce qui était à l'initiale 2014. Que l'on ne crie pas, à ce moment-là, au scandale – le principe même d'un *one shot* est de ne pas avoir une vocation pérenne.

Toujours est-il que même si c'est circonstanciel et pour le seul exercice 2015, on se réjouira de ces 40 millions d'euros additionnels parce qu'ils permettent de rencontrer un nombre plus important de dossiers et de pouvoir les concrétiser.

Pour ce qui concerne les voiries provinciales intégrées au réseau régional le 1er janvier dernier, c'est au niveau d'un autre article budgétaire, celui de l'entretien ordinaire, qu'une augmentation substantielle a été prévue, puisqu'il est passé de 28 millions d'euros, en 2014, à 37 millions d'euros en 2015.

Concernant les chantiers hennuyers prévus, vous me permettrez d'économiser le temps de cette commission en ne faisant pas le détail de chacun des chantiers – parce qu'ils se comptent par dizaines –, mais je tiens à votre disposition la liste et vous pourrez en avoir la jouissance dès que vous le souhaitez.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Je remercie M. le Ministre et je reviendrai vers lui à la lumière de cette liste fournie.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
AMÉNAGEMENTS LIÉS À L'IMPLANTATION
DU FUTUR GRAND HÔPITAL DE CHARLEROI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aménagements liés à l'implantation du futur Grand Hôpital de Charleroi ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, le futur Grand Hôpital de Charleroi sera construit sur le site des Viviers à Lodelinsart, à proximité du ring 3 et de la N90, deux voies d'accès importantes, mais qui ne seront pas suffisantes pour absorber les 300 000 patients annuels attendus, les 4 000 membres du personnel et les nombreux fournisseurs.

Votre prédécesseur avait annoncé, en 2012, qu'il soumettrait au Gouvernement wallon la liste de 10 routes à construire prioritaires pour l'emploi. Parmi celles-ci, la construction d'une voie d'accès pour le nouveau Grand Hôpital.

Lors d'une interview, donnée peu de temps après votre entrée en fonction comme ministre, vous citiez également la nécessité de ces aménagements.

À l'époque, on spécifiait qu'il faudrait construire une nouvelle voie d'accès, dont le tracé exact était encore à définir, mais aussi rectifier et agrandir les deux ronds-points successifs se trouvant à proximité.

Plus largement encore, la mobilité de toute la zone, y compris jusqu'au Cora de Châtelineau, qui génère déjà lui-même un très gros trafic de voitures, parfois proche de la saturation, devrait être revue.

Pourriez-vous me dire où en est ce projet ? Avez-vous des études sur le sujet ?

Travaillez-vous en partenariat avec les responsables de l'avancement du projet de l'hôpital ? Avez-vous des réunions de travail communes ? Quels sont les financements prévus pour celui-ci ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le Grand Hôpital de Charleroi, le GHdC, est devenu propriétaire, en mai 2012, du site dit des Viviers à Gilly. Il s'agit d'un site de 17 hectares situé à l'entrée Est de Charleroi au croisement de la route nationale 90, la fameuse route de la Basse-Sambre, et du ring 3. C'est sur cette vaste étendue que le GHdC a l'ambition d'ériger à l'horizon 2021 un campus santé intégré, inclusif et innovant.

Ce nouveau campus, entièrement dédié à la santé, rayonnera autour d'un hôpital d'une nouvelle génération qui abritera l'ensemble des fonctions médicales aiguës et lourdes actuellement réparties sur cinq sites différents. La superficie exploitée par le GHdC passera de 165 000 mètres carrés à 135 000 mètres carrés, contribuant ainsi à une diminution significative de son empreinte énergétique.

Le site de 17 hectares sera développé de manière durable, intégré dans son environnement urbain et participera, par ses nouvelles fonctions, au

redéploiement de la région de Charleroi. Ce projet renforcera cette région dans le secteur des services à la personne et l'aidera à améliorer son attractivité dans le recrutement des talents de demain.

Le GHdC a notifié les marchés d'étude des voiries et d'analyse de la mobilité à deux bureaux spécialisés dans ces domaines spécifiques.

Le travail mené par ces deux sociétés a été systématiquement débattu au sein d'un comité de suivi dont font partie les TEC-Charleroi et les services concernés de mon administration, singulièrement la DGO1. En outre, mon cabinet, comme celui de mon prédécesseur est, et a toujours été, associé au dossier.

Le projet consiste à créer et modifier des voiries afin d'augmenter la sécurité des accès et sorties du ring 3 sur la N90, afin :

- de fluidifier le trafic dans la zone, celui-ci étant déjà fort dense ;
- d'assurer la bonne desserte du site des Viviers ;
- de sécuriser les accès et sorties vers et en provenance de la N90 depuis et vers la rue des Hayettes et le site des Viviers.

Ce projet améliore la situation existante par l'agrandissement des ronds-points, les connexions du RAVeL avec le réseau routier et l'intégration des nouvelles voiries d'accès au site des Viviers dans leur environnement grâce aux plantations proposées.

La Direction des routes de Charleroi travaille sur le réaménagement des carrefours de la N569 au croisement avec le ring 3.

Les plans sont en cours de finalisation. L'objectif du réaménagement est d'améliorer la mobilité et de favoriser les lignes du bus au droit des carrefours.

Ce projet est prévu au programme 2015 pour un montant de 450 000 euros, comme j'ai déjà pu l'annoncer en janvier dernier.

Deux permis d'urbanisme concernant le projet du GHdC ont été introduits le 13 mai 2014 : un par la Direction des routes de Charleroi concernant le volet voiries et la sécurisation de N90 et un autre par le GHdC concernant la construction même de l'hôpital. Ceux-ci devraient être délivrés très prochainement et, si le calendrier est respecté, ces travaux devraient être terminés en 2018.

Le Gouvernement wallon a déjà, en date du 24 avril 2014, marqué son accord sur les besoins en infrastructures d'accès spécifiques pour le nouvel hôpital de Charleroi et sur la réalisation de ces travaux à charge du ministre des Travaux publics.

Les travaux sur ces voiries sont à charge de la SOFICO, étant donné qu'elles font partie du réseau

structurant. Ils seront donc intégrés dans mon futur plan Infrastructures dans le volet « Routes de l'emploi ».

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Il était effectivement indéniable qu'un accès de préférence hyper rapide soit organisé afin d'atteindre cet hôpital. Néanmoins, on avance d'un côté au niveau des voiries, mais il faut travailler en parallèle avec les transports publics afin d'augmenter l'offre actuelle. Donc là, rien ne laisse présager ce travail puisque l'on me dit qu'au niveau de l'augmentation en transports publics, on en resterait où l'on en est aujourd'hui.

Je suis donc un peu inquiet de ce rendez-vous qui commence déjà à être légèrement manqué. Vous me dites qu'il n'y a pas de travail au niveau de la collaboration... On réadapte le nouveau Plan communal de mobilité de Charleroi, mais je n'y lis rien non plus en ce qui concerne le futur grand hôpital. Il est grand temps de se pencher sur cette offre de transport en commun vers ce nouvel hôpital. Et pourquoi ne pas relancer l'idée du métro carolo jusque-là puisque l'on en parle déjà jusqu'à Châtelineau ? Je pense que cela devrait entrer dans vos réflexions.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
BOUES DE DRAGAGES EN RÉGION
WALLONNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les boues de dragages en Région wallonne ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, le 3 février dernier, nous faisons déjà le point ensemble, ici en commission, sur les voies navigables.

Peu de temps après, le 5 février dernier, le Gouvernement wallon a décidé de mettre la Wallonie sur la carte des voies navigables de gros gabarit, c'est-à-dire 1 350 tonnes et plus. Afin de poursuivre cet objectif, le Gouvernement a sollicité de la part de l'Union européenne un cofinancement, essentiellement pour deux dossiers importants : le bassin de la Meuse-Wallonie et la liaison Seine-Escaut. On sait que cela bouge pas mal de ce côté-là et que le Gouvernement français est en phase également pour avancer dans ce sens. Il y a quelques problèmes à régler, notamment le pont des Trous à Tournai, mais visiblement tout cela avance.

À ce jour, la Wallonie compte près de 450 kilomètres de voies d'eau navigables sur lesquelles circulent chaque année près de 40 millions de tonnes de marchandises.

Vous me répondiez, le 3 février dernier, lorsque l'on faisait le point, qu'il était prévu la mise en gabarit de la Meuse à 900 tonnes en aval de Namur et à 2 000 tonnes sur l'ouest du réseau, et que cela pourrait augmenter l'utilisation de la voie d'eau de l'ordre de 10 %.

Nous avons également fait le point sur les boues de dragage – c'est évidemment à cela que je veux en venir – et vous reconnaissiez, à cette occasion, que la question des boues de dragages restait problématique en Région wallonne. En effet, pendant plusieurs années, il y a eu un déficit d'entretien de nos voies navigables au niveau des boues de dragage, c'est-à-dire que l'on n'a pas dragué suffisamment. Ce sont des travaux qui coûtent excessivement cher et depuis que les boues de dragages ont été répertoriées comme déchets, cela complique les travaux. Ce n'est pas tout de les récolter, il faut pouvoir ensuite les stocker ou les retraiter à des endroits bien précis. Tout le processus est coûteux et difficile à mettre en œuvre.

Vous me disiez également que vous vouliez faire le point sur ce dossier avec votre collègue qui a l'environnement en charge ainsi qu'avec celui qui a l'économie en charge. Aujourd'hui, c'est l'occasion pour moi, Monsieur le Ministre, de voir si cette rencontre avec vos collègues a bien eu lieu.

Y a-t-il un réel état des lieux sur la problématique des boues de dragages en Wallonie ? Les derniers rapports que j'ai pu trouver datent d'il y a quelques années – j'en ai un ici de 2007, je n'ai rien trouvé de plus récent.

Y a-t-il des pistes envisagées pour régler cette problématique des boues de dragages en Région wallonne ?

Y a-t-il des moyens financiers ? Comme cela coûte cher, il faut forcément des moyens financiers et en période de vaches maigres, ce n'est pas toujours évident d'en trouver.

Dernière petite question, y a-t-il un calendrier précis qui a été mis en place afin d'avancer dans ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, à la lecture de l'arrêté de ventilation des compétences, il n'aurait pas dû vous échapper que la question des boues de dragage est de la compétence de mon collègue M. Di Antonio, Ministre en charge de l'Environnement. Je vous invite à lui adresser votre question.

Pour ma part, n'étant pas en charge de cette compétence, il ne me revient pas de déflorer la politique qu'il entend mener. Je peux juste confirmer que le ministre de l'Économie et moi-même en charge des Voies hydrauliques sommes pleinement désireux de pouvoir avancer en la matière.

Mais nul doute que M. Di Antonio, suite à votre question opportune dans le domaine de compétences qui est de son ressort, vous donnera davantage d'explications.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Je ne m'attendais évidemment pas à cette réponse. Les voies navigables dépendent tout à fait de vos compétences. Si les voies navigables ne sont pas draguées, les bateaux ne passent pas. À ce moment-là, c'est une compétence qui ne vous sert à rien. C'est quand même important pour vous de savoir s'il y a une solution ou s'il n'y a pas de solution.

Vous pourriez au moins me dire : « La rencontre dont je vous avais parlé, elle a eu lieu ou elle n'a pas eu lieu ».

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Si maintenant vous souhaitez que je vous formule les réponses que vous auriez attendues, alors, on va gagner du temps, Monsieur Mouyard, il faut le dire tout de suite en amont, alors.

Très sérieusement, le ministre de l'Économie et moi-même, très clairement, nous avons un intérêt conjoint à travailler sur cette matière – moi au titre des voies hydrauliques, bien entendu, et lui sur la capacité d'avoir une filière wallonne en la matière. Nous l'avons déjà dit à notre collègue, il le sait, il est prévu que l'on s'en parle prochainement.

M. Mouyard (MR). - Et quoi, il n'avance pas bien sûr le dossier ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas dit cela, vous me demandez....

M. Mouyard (MR). - Mais de la manière dont vous laissez sous-entendre cela, il est un peu à la traîne... Vous insistez sur le fait que votre collègue à l'Économie et vous, vous êtes vraiment proactifs, vous voulez que cela avance, mais votre collègue Di Antonio, lui, se fait un peu attendre, c'est cela que je dois comprendre ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce n'est pas cela que j'ai dit, mais cela fait longtemps que je ne perds plus de temps à savoir ce que vous devez comprendre... Vous me demandez quelle est la politique que la Région veut mener en matière de boues de dragage, je vous explique qu'étant donné que ce n'est

pas ma compétence, ce n'est pas à moi de devoir déflorer la politique de mon collègue, pas plus que je n'apprécierai qu'un autre collègue explique la politique en matière d'allocations familiales, dès lors que ce n'est pas de son ressort.

M. Mouyard (MR). - Et si les bateaux ne passent plus, ce n'est pas non plus de vos compétences.

On est bien d'accord.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT
DES TOILETTES SUR LE RÉSEAU ROUTIER »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des toilettes sur le réseau routier ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
PROBLÈMES D'AQUAPLANAGE SUR
L'AUTOROUTE E42 »**

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
REVÊTEMENTS AUTOROUTIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « les problèmes d'aquaplanage sur l'autoroute E42 » ;
- de M. Legasse, sur « les revêtements autoroutiers ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, un accident malheureux a eu lieu sur l'autoroute E42 ; un policier y a perdu la vie lors d'une embardée à hauteur de l'aire de repos de Hulplanche.

Il apparaît que l'accident résulterait d'un aquaplanage. Au sein de la police, certains s'interrogent sur le nouveau revêtement qui serait particulièrement glissant par temps de pluie.

Vous aviez déjà été interpellé, en octobre 2014, à propos d'accidents à répétition sur les tronçons rénovés de l'autoroute E42, entre Fleurus et Sambreville, et entre Andenne et Héron. Vous aviez précisé que le revêtement utilisé était ce qui se faisait de mieux en termes d'acoustique et d'adhérence. Vous aviez également demandé à vos services et à la SOFICO de suivre l'accidentologie sur la section autoroutière entre Andenne et Héron. Les tests de « glissance » – puisqu'il paraît que c'est comme cela que l'on dit – à ces endroits n'ont pas révélé de problème particulier.

L'accident qui nous occupe et dont j'ai parlé semble inédit. Vous aviez annoncé dans la presse vouloir poursuivre la radiographie pour la nouvelle portion rénovée.

Monsieur le Ministre, quand pensez-vous que nous pourrions disposer des résultats de cette radiographie ? En attendant, que comptez-vous mettre en place pour éviter d'autres accidents ?

D'autre part, à partir de ce mois-ci, les chantiers autoroutiers vont reprendre et notamment sur la E42. Je voulais savoir ce qu'il en était des tronçons qui allaient être rénovés et le revêtement qui sera apposé.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Je serai extrêmement court. En matière de travaux publics, l'entretien et la réfection des autoroutes sont des sujets importants. En effet, contribuer à avoir des autoroutes en parfait état est essentiel en matière de sécurité.

Au mois d'octobre, vous aviez été interpellé par mes collègues, MM. Luperto et Collignon, au sujet de portions d'autoroute dont le revêtement était flambant neuf et sur lesquels un nombre anormal d'accidents avait été constaté, à chaque fois par temps de pluie. La question de la qualité des nouveaux revêtements se pose donc. En effet, si les nouveaux revêtements augmentent le risque d'aquaplanage en cas de forte pluie et qu'ils sont plus glissants que les anciens, il serait judicieux de les réévaluer.

Un fait divers tragique, ce week-end, remet la question à l'ordre du jour.

Avez-vous reçu des statistiques fiables au sujet du revêtement SMA et son implication potentielle en matière d'aquaplanage ?

Quelles en sont les conclusions et les éventuelles mesures à prendre ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs

les députés, l'accident de ce policier, pendant la nuit de dimanche 1er mars, est un événement tragique – j'ai d'ailleurs pris l'initiative d'aller rendre visite à sa dépouille et à sa famille – qui nous rappelle sans cesse les dangers de la route, mais aussi les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de sécurité routière.

Afin de répondre à vos questions respectives, je formulerai ma réponse en deux temps : d'abord, de manière théorique et générale, sur l'utilisation des revêtements de type « SMA » et ensuite, de manière plus particulière, sur l'accident qui s'est produit à hauteur de l'aire autoroutière de Hulplanche sur la E42.

Tout d'abord, j'aimerais préciser que le « SMA » n'est pas une invention wallonne qui demande à faire ses preuves. En effet, le « SMA », abréviation de « Splitt-Mastix-Asphalt », a été développé en Allemagne, dans les années 1970 à 1980. Depuis près de 20 ans, les Régions wallonne et flamande l'intègrent dans leurs cahiers des charges. Ce type de revêtement est également largement utilisé dans le monde entier, notamment dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Espagne, en Autriche, en Suisse ou encore aux États-Unis.

D'un point de vue technique, il s'agit d'un revêtement dont la conception garantit une bonne résistance à l'orniérage et aux fissurations, et donc, une très bonne tenue dans le temps. De plus, il se prête particulièrement bien à la mise en œuvre sur de grandes surfaces, telles que les autoroutes. Il est, également, performant sur les plans acoustiques et de la rugosité.

Sur ce dernier point, afin de déterminer la rugosité d'un revêtement, et donc sa capacité d'adhérence, le Coefficient de frottement transversal – ou « CFT » – du revêtement est déterminé et mesuré lors de la réception des travaux de pose de revêtement. Ce coefficient « CFT » est caractérisé par les valeurs repères suivantes :

- s'il est supérieur à 0,5 : le revêtement est classé « très bon » ;
- entre 0,45 et 0,5 : le revêtement est classé « bon » ;
- entre 0,4 et 0,45 : le revêtement est classé « moyen ».

J'imagine qu'en dessous de cela, il est déclassé.

D'un point de vue contractuel, les exigences en Wallonie pour les autoroutes sont d'obtenir un « CFT » supérieur à 0,48, ce qui garantit une bonne adhérence durant toute la durée de vie du revêtement.

En ce qui concerne l'accident du 1er mars dernier, vous me permettrez de ne pas tirer trop rapidement de conclusions tant que les causes précises de l'accident ne sont pas connues. En effet, si la thèse de l'aquaplanage est effectivement envisagée, elle n'est cependant pas encore formellement validée.

Les mesures du CFT réalisées dernièrement dans le cadre de la réception provisoire des travaux de mise à 3 voies entre Sambreville et Daussoulx confirment la conformité de ce critère aux exigences du cahier des charges. À l'endroit de l'accident, ces coefficients sont même supérieurs à 0,53.

Pour ne pas en rester là et mettre ce drame sur le dos de la fatalité, j'ai demandé à mon administration une étude globale de sécurité sur l'ensemble du tronçon entre Sambreville et Saint-Georges, récemment mis à 3 voies. Cette étude porte sur 3 volets :

- un relevé accidentologique complet et un audit de sécurité sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- une vérification des conditions d'adhérence ;
- une vérification de la géométrie de la voirie, en portant une attention particulière à l'évacuation des eaux.

Je m'engage à vous en apporter les conclusions endéans les deux mois.

En ce qui concerne les amendes administratives, je vous renvoie aux questions spécifiques à ce sujet et qui viendront un peu plus tard dans cette commission à l'initiative de MM. les députés Daele et Denis.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Tout d'abord, on est d'accord sur les PV puisque j'avais retiré ce passage de ma question – justement nous allons en parler un peu plus tard.

En ce qui concerne les revêtements, cela pose question de se dire qu'en théorie, cela ne devrait pas poser de problème et qu'en pratique, il y a eu sur plusieurs tronçons des accidents à répétition.

J'accueille avec satisfaction le fait qu'il y ait une étude qui nous donnera des réponses rapides – puisque vous nous annoncez deux mois. C'est un délai assez rapide pour avoir des éléments objectifs de qualité en termes d'adhérence, de géométrie et aussi en termes de statistiques d'accidentologie.

Rendez-vous dans deux mois, en espérant avoir des éléments qui pourront nous amener à des solutions pour améliorer concrètement la sécurité routière sur ces tronçons et surtout apprendre, s'il y a des leçons à en tirer, pour les revêtements futurs sur nos routes wallonnes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - De la même manière que mon collègue, je me réjouis que ce problème soit traité rapidement et que l'on attende déjà des résultats d'une étude dans deux mois.

Il y a effectivement urgence, car si cela devait se répéter, il faudrait pouvoir trouver des solutions pour les chantiers à venir. Je n'ai pas insisté sur l'accident

tragique dernier, mais bien sur le fait qu'il y en a d'autres et qu'une série d'accidents ont été identifiés précédemment.

Je me permets d'attirer votre attention sur la réception définitive qui s'en suivra, le cas échéant. Parce qu'il peut y avoir, par ailleurs, une malfaçon ou une autre problématique liée à la pose.

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SÉCURISATION DE LA N90 ENTRE NAMUR ET
ANDENNE »**

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SÉCURISATION DES PAROIS ROCHEUSES QUI
SURPLOMBENT LA ROUTE ENTRE NAMUR ET
ANDENNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Leal Lopez, sur « la sécurisation de la N90 entre Namur et Andenne » ;
- de M. Mouyard, sur « la sécurisation des parois rocheuses qui surplombent la route entre Namur et Andenne ».

La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, je sais qu'en votre qualité de parlementaire, vous étiez déjà intervenu sur ce dossier, donc j'éviterai de développer l'historique de ce problème.

Mi-février, le dispositif destiné à protéger les automobilistes et les riverains de la RN90 à hauteur de Thon-Samson, a été endommagé : un ancrage au sol a cédé et l'écran pare-pierres a été partiellement abattu.

Les interprétations diffèrent sur les raisons de ces dégâts. Selon la société responsable du chantier, il s'agit d'un ancrage qui se serait rompu, mais pour d'autres cela résulterait d'une mauvaise réalisation des travaux en 2013.

Les causes de cette dégradation ont-elles pu être identifiées ?

Combien de temps prendra la remise en état du dispositif de sécurisation ?

Dans l'attente de ces travaux, toutes les mesures ont-elles été prises afin d'assurer la sécurité des riverains et des automobilistes ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, heureusement que le filet en question existait. Sinon, c'est un rocher de plus qui se serait trouvé sur la voirie, avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

Visiblement, le dispositif mis en place n'est pas suffisant, puisque après la chute d'un rocher, on voit que c'est tout à fait plié, arraché et, qu'à la limite, on peut, en tout cas à cet endroit déjà, recommencer.

Souvenez-vous, ma collègue vient de le dire, lorsque M. le Ministre Di Antonio avait été interrogé sur ce dossier, il était relativement rassurant en disant que les choses avançaient bien, que les travaux allaient se terminer, que c'était fait conformément, et cetera.

Certains spécialistes disent que le cahier des charges fait à l'époque, qui avait été proposé aux entrepreneurs, était flou, n'était pas suffisamment précis, laissant la possibilité de construire des choses inadéquates. On aurait envie de leur donner raison vu le résultat actuel.

Je pense, Monsieur le Ministre, que le moment est venu de faire la clarté sur ce dossier.

Y a-t-il eu à l'époque, lors de l'élaboration du cahier des charges, des erreurs, des fautes, des négligences ou pas ?

Si tout cela a été fait conformément, j'ai envie de vous dire que l'étude préalable qui a été faite par le SPW n'était pas forcément bonne puisque, normalement, le filet en question devait subir des chocs de rochers bien plus importants que celui qui est tombé dernièrement.

Finalement, il y a un problème. Comment comptez-vous le résoudre pour faire en sorte que la sécurité soit réellement maintenue à cet endroit ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Mouyard, la roche étant un minerai et donc une matière naturelle, c'est au ministre en charge de la Nature que vous deviez adresser...

(Rires)

Je plaisante ! Hors PV !

Plus sérieusement, Madame la Députée, Monsieur le Député, afin de prévenir la chute de rochers le long de la RN90 à Thon-Samson, un dispositif constitué notamment d'un filet de retenue a été placé en 2013. Ce filet est attaché à la falaise, au moyen d'ancrages, soit dans la falaise directement soit en pied de falaise.

Le filet est dimensionné pour absorber un impact de 3 000 kilojoules, ce qui est 30 fois plus que l'impact qui serait produit par un bloc de 200 kilos qui tomberait du sommet de la falaise dans le filet. Il y a de la marge !

Fin février, les services de mon administration ont constaté qu'un des ancres, en pied de falaise des rochers de Thon-Samson, s'était rompu, entraînant le déplacement d'un montant de soutien du filet.

Le filet, par contre, est resté globalement en place et aucune chute importante de blocs n'a été constatée pour expliquer cette rupture.

En première analyse, il semble qu'un problème de matériau pourrait expliquer la rupture de cet ancrage. Des contacts ont été pris avec un expert français en la matière qui confirme que plusieurs cas similaires sont recensés en France. Les investigations se poursuivent, d'une part, pour déterminer s'il s'agit du même problème qu'en France et, d'autre part, si d'autres ancres de pied de falaise sont concernés.

Par ailleurs, les travaux étant toujours sous garantie, dès ce 4 mars, l'entrepreneur a commencé à remplacer l'ancrage rompu en attendant les conclusions de l'analyse technique. Tout est donc mis en œuvre pour remédier au plus vite à l'incident. La sécurité des riverains et usagers de la RN90 n'a, à aucun moment, été mise en péril par l'incident. Il conviendra, évidemment, qu'elle ne le soit pas à l'avenir.

En ce qui concerne le cahier des charges et des normes, ce chantier, à charge de la SOFICO, a fait l'objet d'un marché public qui fait référence à des normes réputées dans le domaine. En France d'ailleurs, de très nombreuses falaises sont équipées avec ce type de filet de protection.

Enfin, non pas plusieurs, mais un seul professionnel a écrit à de nombreuses personnes pour faire part de son analyse de l'incident, analyse que mon administration ne partage pas.

En ce qui me concerne, je considère que le SPW a fait et fera encore son travail correctement dans cette affaire. Les informations dont je dispose me laissent à penser que les riverains de la RN90 et les usagers de celle-ci, à Thon-Samson, sont en grande sécurité.

M. Mouyard (MR). - Quand peut-on espérer les conclusions du rapport ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je l'ignore.

M. Mouyard (MR). - On reviendra vers vous alors.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Je pensais poser la même question. M. le Ministre a parlé du remplacement des ancrages et du fait qu'un expert français procéderait à des analyses. Quand aurons-nous le retour de cet expert et donc de cette analyse ?

Pour le reste, je remercie M. le Ministre pour toutes ces précisions.

Mme la Présidente. - M. Mouyard a dû nous quitter. Il n'y aura donc pas de réplique de sa part.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRISE
EN COMPTE DE LA PRÉSENCE DE LA FAUNE
LORS DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE
SÉCURISATION DE ROUTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prise en compte de la présence de la faune lors de travaux d'aménagement et de sécurisation de routes ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, des travaux de réhabilitation et de sécurisation de la route N5 sont en cours.

Je ne sais pas, Monsieur le Ministre, si vous avez déjà eu l'occasion d'emprunter cette route, mais il n'est pas rare d'y rencontrer la faune locale. Évidemment, le but, sur la route, est d'être prudent et de ne pas regarder ce qu'il se passe à côté, mais vous pourrez y observer, assez régulièrement, des chevreuils, blaireaux, sangliers, lièvres, faisans, et cetera. Cette route nationale traverse, en effet, des territoires où l'on a encore la chance de pouvoir observer une faune variée que les gestionnaires ont à cœur de préserver.

S'il est heureux que la sécurité sur cette route soit améliorée, là où le bât blesse, c'est que la barrière centrale métallique de sécurité sera remplacée par des bermes en béton, ce qui rendra impossible la traversée du gibier.

Sur plusieurs tronçons équipés de ce type de barrière, on peut régulièrement voir des animaux tués par les véhicules alors qu'ils tentaient de rejoindre l'autre côté de la route – une opération qui, d'ailleurs,

peut s'avérer dangereuse pour les automobilistes si l'animal, coincé par la berme, entreprend de faire demi-tour.

Dans certaines régions de Wallonie, notamment en Province de Luxembourg, des aménagements ont été réalisés afin de permettre les déplacements des animaux sauvages. Je cite, notamment, des clôtures en bord de voiries, des écoponts – donc des tuyaux sous la chaussée – ou encore des ponts à gibiers.

Des études de terrain permettant de démontrer l'éventuelle nécessité d'installer de tels dispositifs, eu égard à la population sauvage, ne sont-elles pas réalisées systématiquement avant de lancer des chantiers de ce type ?

Les DNF locaux ne sont-ils pas consultés lors de l'élaboration des cahiers des charges afin d'évaluer les risques pour la faune ou bien encore les conseils cynégétiques dont les territoires bordent les tronçons de route concernés ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je ne puis guère vous donner d'indications précises sur le cas que vous signalez sur la N5 à Philippeville, je suppose. Toutefois, je peux vous confirmer que les travaux ont fait l'objet d'un permis d'urbanisme en bonne et due forme, avec consultation des spécialistes, notamment du Département de la nature et des forêts.

À ce sujet, je peux vous assurer que les services du SPW se parlent et interagissent.

Lors de projets de nouvelles routes, des aménagements particuliers sont bien souvent prévus en concertation avec le DNF. Par exemple, divers aménagements spécifiques sont prévus dans le cadre du contournement de Couvin avec une attention particulière à cet enjeu.

Je peux également vous signaler que les bermes en béton que vous pointez du doigt ne posent pas de problème pour le grand gibier comme les cerfs ou les chevreuils. Même pour le lièvre, ce n'est pas un problème puisqu'il peut, d'après les spécialistes, sauter au-dessus d'un mètre de haut. Je ne suis pas spécialiste en lièvres.

Cela pose plutôt des soucis pour la petite faune terrestre comme les hérissons, les blaireaux, les crapauds et j'en passe, pour lesquels des dispositifs permettant le franchissement de ces bermes en béton sont régulièrement réalisés.

Par ailleurs, un aménagement est toujours le résultat d'un compromis entre les divers objectifs et contraintes du projet et du contexte dans lequel il s'inscrit.

Je me permets d'ajouter que des bermes centrales en béton, vous en trouvez tout le long de la route N4 en Province du Luxembourg, par exemple, et en bien d'autres endroits, sans que cela ne soit vertement critiqué par les services du Département de la nature et des forêts. J'ai même une commune dans le Luxembourg qui demande une berme en béton plutôt qu'une barrière métallique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Plusieurs éléments. Cela ne concernait pas seulement la Commune de Philippeville, puisque la N5 s'étend sur quelques kilomètres et sur quelques communes. Je suis un peu étonnée de l'information selon laquelle le DNF a été contacté parce que, selon mes informations, cela n'a pas été le cas. Je vérifierai de mon côté.

Justement, vous parlez des bermes centrales, si vous prenez la route Philippeville-Ciney notamment, vous verrez de nombreux cadavres d'animaux qui n'ont pas pu rejoindre leur objectif. Je trouve que c'est un sujet interpellant ; on voit que dans d'autres régions, les choses ont été prises au sérieux et que nos pays voisins, notamment l'Allemagne et le Luxembourg, sont beaucoup plus en avant sur le sujet.

Je vous remercie pour vos réponses, mais je suis un petit peu restée sur ma faim.

**QUESTION ORALE DE MME MOINET À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'AVIS
NÉGATIF DES COMMUNES DE HUY ET DE
WANZE CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT
D'UN QUAI DE DÉCHARGEMENT AU PORT DE
STATTE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Moinnet à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avis négatif des communes de Huy et de Wanze concernant l'aménagement d'un quai de déchargement au port de Statte ».

La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, le Collège communal de Huy vient de rendre à l'unanimité un avis négatif à la demande d'implantation d'une zone de transbordement au port de Statte introduite par la

SOMEF, la Société de manutention et de transport fluvial.

L'avis de l'autorité hutoise s'appuie sur plusieurs arguments : les problèmes de mobilité, le manque de garanties en matière d'émissions sonores et de poussière, la proximité des riverains, la présence du RAVeL et, enfin, la volonté communale de développer l'activité du port de plaisance. La Commune de Wanze, également sollicitée, a remis un avis défavorable pour les mêmes raisons.

Sur base de ces éléments, il semble que la société ne pourra s'installer sur le site envisagé. Pour lui permettre de poursuivre son activité, il convient de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table afin de permettre de concilier développement économique et conservation du cadre de vie.

Monsieur le Ministre, des contacts sont-ils déjà pris avec l'entreprise SOMEF ?

D'autres lieux susceptibles d'accueillir ses activités ont-ils déjà pu être identifiés ?

Concernant le dernier argument, soulevé par la Ville de Huy, le développement du port de plaisance, vous aviez indiqué en novembre dernier attendre des autorités locales l'abrogation de l'ancienne concession et l'établissement d'une nouvelle concession respectant l'arrêté du 19 septembre 2002 ainsi que son cahier des charges annexé.

Pouvez-vous faire le point sur l'évolution de ce dossier ?

Avez-vous reçu les informations sollicitées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, d'un point de vue de localisation, votre question concerne la zone portuaire de Statte dont la partie amont est gérée par le port autonome de Liège et dont l'aval est aménagé en port de plaisance concédé à la Ville de Huy.

La partie amont de la zone portuaire de Statte n'a pas eu d'affectation opérationnelle depuis longtemps et elle a même été clôturée par le port autonome de Liège, suite à des plaintes régulières de la ville et des riverains sur la présence récurrente de gens du voyage sur le terrain.

Il est toutefois regrettable que cette partie ne puisse pas être exploitée et qu'une surveillance active ne puisse y être organisée par un concessionnaire. L'entreprise SOMEF proposait d'y faire du transbordement de granulats avec un tonnage annoncé à terme de 100 000 à 150 000 tonnes par an.

Une demande de permis unique a d'ailleurs été introduite en ce sens en janvier dernier. L'enquête publique a été organisée et il en a résulté une pétition de rejet du projet. Le collège communal a effectivement, vous l'avez souligné, remis un avis défavorable à ce projet.

Malheureusement, en cette partie, le port autonome de Liège ne dispose pas d'autres terrains qui pourraient être affectés à l'activité de l'entreprise SOMEF, et je le regrette. La partie en aval, aménagée en port de plaisance, fait l'objet d'une concession ancienne à la Ville de Huy. Comme je l'ai signalé en commission, le 12 novembre dernier, afin d'assurer les investissements liés au Schéma directeur du tourisme fluvial en Wallonie, élaboré en 2002, la Ville de Huy doit renoncer à cette ancienne concession et en accepter une nouvelle, conforme au libellé de l'arrêté du 19 septembre 2002, concernant les règles applicables aux concessions domaniales relatives aux infrastructures de tourisme fluvial sur les voies navigables de la Région wallonne.

À ce jour, la Direction générale de la mobilité des voies hydrauliques, la DGO2, m'informe ne pas avoir reçu de demande écrite en ce sens de la Ville de Huy. La situation n'a donc pas évolué depuis novembre dernier.

Tant pour ce point que pour l'implantation souhaitée par l'entreprise SOMEF, je demanderai à mes services de relancer les dossiers dans le but de rechercher toute solution possible.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces informations. Je note donc que vous me signalez qu'il n'y a pas d'autre terrain en amont pour le développement de la société SOMEF et, de toute façon, je pense que le fonctionnaire délégué de la Région wallonne sera celui qui délivrera ou pas le permis d'urbanisme, et qui donnera son accord ou pas pour l'implantation de la société à cet endroit.

Je note également que vous n'avez pas reçu de demande écrite de la Ville de Huy pour le développement du port de plaisance et que le dossier est donc toujours en suspens.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ POUR UNE
EXPÉRIENCE PILOTE DE PETIT ÉOLIEN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « l'attribution d'un marché pour une expérience pilote de petit éolien »

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME VIENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTUDE
SANTÉ SUR LA A8/E42 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'étude santé sur la A8/E42 ».

La parole est à Mme Vienne pour poser sa question.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, les riverains de l'autoroute A8/E42 à Kain sont, depuis assez longtemps, inquiets de l'impact des nuisances sonores engendrées par cet axe routier et de la pollution résultant du trafic sur leur santé.

En octobre 2013, à la suite d'une interpellation de M. Demotte, Bourgmestre de Tournai, Mme Tillieux, Ministre de la Santé, demandait à la DGO5 de charger la cellule permanente Environnement-Santé de réaliser une étude reprenant des données sur l'état de l'environnement, de la santé, ainsi que d'analyser les risques sanitaires que représentent les polluants en fonction de l'état des connaissances dans la littérature scientifique.

Cette étude a-t-elle bien été menée ? Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de ce rapport ?

D'autre part, et sur le même thème, dans les détails des travaux qui ont débuté sur cette portion d'autoroute, il est indiqué que 7 500 mètres carrés de panneaux acoustiques seront installés à la fin du chantier, soit une longueur cumulée approximative de 2 000 mètres.

Pourriez-vous nous donner la cartographie exacte des futurs emplacements de ces panneaux ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, la cellule permanente Environnement-Santé a transmis le 13 décembre 2013 à la ministre de la Santé, sous le précédent Gouvernement, le rapport relatif aux nuisances sonores engendrées par l'A8/E42.

Le contenu de ce rapport ne m'a pas été communiqué, mais j'ai demandé à mon administration, la DGO5, de me le faire parvenir. La Direction générale des routes et des bâtiments, la DGO1, n'a pas eu non

plus connaissance des résultats de l'étude commanditée par la DGO5, comme quoi le flux de communication n'est pas toujours optimal entre les DG.

Je me permets de rappeler que les protections acoustiques à prévoir sur le réseau routier sont encadrées par des directives venant du Conseil de l'Union européenne et du Parlement européen. Ces directives imposent à l'ensemble des États membres de mettre en place une politique visant à évaluer les niveaux d'exposition, à informer la population et à apporter des solutions pour assurer le bien-être des populations exposées.

Pour satisfaire le premier volet, deux cartographies de bruits doivent être établies. La première concernant les voiries empruntées par plus de 6 millions de véhicules par an a déjà été réalisée. Quant à la seconde, l'exécution de ce marché est en cours depuis le début de cette année et durera un an, conformément aux délais indiqués dans l'offre de l'adjudicataire désigné. J'ai déjà eu l'occasion de vous présenter cette démarche à plusieurs reprises dans cette commission.

Cette cartographie stratégique additionnée à divers critères, telle que la densité de la population autour des voiries concernées, permet d'établir une liste de sites d'action à traiter par le placement de murs antibruit.

La mise en œuvre des panneaux acoustiques relative à ce chantier a été prévue en fonction des priorités dégagées par les études acoustiques, et j'ai envie de dire que c'est surtout en fonction du disponible budgétaire parce que l'on parle de millions et de millions d'euros. Les écrans sont en effet prévus dans le chantier qui débute.

Ce qui est le plus important dans ce dossier, c'est d'avoir une réelle amélioration globale des conditions acoustiques, que ce soit par placement d'écran ou par remplacement du revêtement de l'autoroute. À noter que des mesures de bruits ont été imposées avant et après les travaux, ceci afin d'objectiver les résultats obtenus après le chantier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je remercie Monsieur le Ministre, j'aurais l'occasion de revenir sur cette question quand les travaux auront bien avancé.

**QUESTION ORALE DE M. IMANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RÉHABILITATION DE LA CASERNE
TRÉSIGNIES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des

Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la réhabilitation de la caserne Trésignies ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. ARENS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
RESTAURATION DE LA SYNAGOGUE
D'ARLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Arens à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la restauration de la synagogue d'Arlon ».

La parole est à M. Arens pour poser sa question.

M. Arens (cdH). - Monsieur le Ministre, la synagogue d'Arlon a dû fermer ses portes le 2 août dernier suite à des problèmes liés à la propagation de la mэрule et à l'humidité.

Pour rappel, cette synagogue n'est pas n'importe laquelle puisqu'elle a été bâtie en 1865 et, de ce fait, elle est la plus ancienne de Belgique. Elle est classée bien évidemment au patrimoine exceptionnel de la Région wallonne depuis 2005.

Les autorités locales se sont rapidement mobilisées afin de restaurer le lieu de culte. Une première phase pour un montant de 200 000 euros, consistant au démontage de la voûte et l'élimination de la mэрule, devrait pouvoir être réalisée cette année. Elle bénéficie du soutien de la Région wallonne. Cependant, certains médias ont fait état de retard dans la libération des subsides. Pouvez-vous nous éclaircir sur ce point ?

Une seconde phase, pour un montant équivalent, sera encore nécessaire pour terminer la rénovation. Pouvez-vous m'indiquer si cette phase pourra également bénéficier de subsides régionaux ? Si oui, un dossier est-il déjà introduit ?

Je vous remercie pour vos réponses que j'attends positives.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Comme à chaque fois que vous posez une question, Monsieur Arens.

M. Arens (cdH). - Mais j'en pose très peu, Monsieur le Ministre.

(Rires)

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, mais chacune d'elles coûte très cher.

(Rires)

Monsieur le Député, votre information relative à la synagogue d'Arlon est correcte et peut être complétée comme suit.

Il ne s'agit pas d'un retard dans la libération des subsides, mais bien de la nécessité de relancer un nouveau certificat de patrimoine et, dans la foulée, un nouveau permis d'urbanisme. Ceux-ci tiendront compte des constats d'experts effectués sur la structure de l'édifice, fortement endommagée par la mэрule qui n'est, heureusement, plus active aujourd'hui.

En effet, lors de la remise des offres, un des soumissionnaires avait souligné la présence probable de mэрule. Son indispensable éradication a des conséquences en matière de projet, de marché et de budget.

Cette situation engendre des surcoűts importants par rapport à la première estimation effectuée en 2011 et nécessite donc de relancer un nouveau marché, le premier n'ayant fort heureusement pas été octroyé.

Comme vous l'avez souligné, pour des raisons budgétaires, la Ville d'Arlon planifie maintenant les travaux en deux phases qui concerneront successivement : premièrement, la mise hors eau et la stabilité de la structure et, deuxièmement, le parachèvement intérieur.

Une nouvelle procédure de certificat de patrimoine est donc en cours. Dès que le permis d'urbanisme sera délivré, le maître de l'ouvrage – en l'occurrence, ici, la Ville d'Arlon – pourra introduire les demandes de subsides pour les deux phases, étant donné que l'ensemble est classé : extérieur, peintures intérieures et mobilier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Bien sûr, j'espère que ces différentes phases administratives complémentaires ne prendront pas trop de temps, parce que plus le temps s'écoule, plus le bâtiment risque de se dégrader.

Je compte donc vraiment sur vous pour insister auprès des différents services afin que ce dossier puisse évoluer plus rapidement, très rapidement même.

QUESTION ORALE DE MME VIENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA SAUVEGARDE DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE TOURNAI »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sauvegarde du Musée des beaux-arts de Tournai ».

La parole est à Mme Vienne pour poser sa question.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, je voudrais vous interroger sur la situation urgente que connaît le Musée des beaux-arts de Tournai classé comme monument historique depuis 1980 et faisant partie du patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Depuis son inauguration en 1928, ce bâtiment conçu par l'architecte Victor Horta a subi les affres du temps et peu de travaux importants y ont été réalisés.

Aujourd'hui, même si elle a gardé ses beautés architecturales, la « tortue » de Victor Horta prend l'eau de toutes parts. Une intervention est urgente au niveau de la toiture afin de stopper les infiltrations d'eau et de préserver tant le bâti que les œuvres qu'il renferme.

Une convention tripartite a été adoptée en 2013 par le Conseil communal de Tournai et lie l'Institut du patrimoine wallon, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Ville de Tournai. Dans le même temps, Mme la Ministre Fadila Laanan avait attribué une enveloppe de 150 000 euros afin de lancer le marché relatif à un concours d'architectes pour la rénovation.

Pouvez-vous nous dire où en est ce dossier au niveau de l'Institut du patrimoine wallon ?

Un cahier des charges a-t-il déjà pu être établi ?

Dans quelle mesure la Région pourra-t-elle épauler les gestionnaires du musée pour le financement de cette restauration ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, votre question concerne un ensemble patrimonial fort, immobilier et mobilier, qui retient tout mon intérêt. Elle démontre encore la nécessité d'aborder de manière transversale et concertée les projets unissant patrimoine et culture.

Vu l'ampleur du défi et la nécessité d'une implication forte des deux compétences, le dossier a été pris en main au sein du comité de l'accord de coopération

Patrimoine-Culture, mis en place en 2008. Le bien a été inscrit par mon prédécesseur sur la liste des biens menacés de l'IPW. Dans le même temps, la ministre de la Culture a effectivement affecté à l'IPW un montant de 150 000 euros pour mettre en place le processus de désignation des auteurs de projet.

La procédure de désignation de ceux-ci, pour la restauration et l'extension du musée, est toujours en cours. La première phase consistant à sélectionner les candidats du marché est terminée. À ma connaissance, l'élaboration du cahier des charges à communiquer aux candidats retenus s'achève, en fonction des décisions de programmation relevant de l'autorité communale.

La ville est toujours accompagnée, comme il se doit, par l'IPW et par la cellule Architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais conserve bien entendu son pouvoir de décision, particulièrement sur le plan budgétaire.

Avec l'enveloppe affectée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'IPW a mené les opérations de relevés de géomètre, sondages et essais de sols et rémunère les experts impliqués dans la procédure.

D'ici quelques mois, la ville sera en possession de plusieurs propositions architecturales émanant des candidats auteurs de projet. Le choix sera l'occasion de passer à la vitesse supérieure en lançant les études architecturales et muséales.

L'administration régionale interviendra en temps utile pour mener les indispensables fouilles préventives sur le site de l'ancienne abbaye Saint-Martin, dans le cadre de la construction de la nouvelle aile projetée.

Par ailleurs, la Ville de Tournai pourrait prétendre à un subside pour la restauration des parties classées du Musée des beaux-arts. L'administration sera associée pour cette phase de travaux. Quant à l'IPW, il poursuivra sa mission de conseil de la ville dans l'articulation générale du projet.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Je remercie M. le Ministre.

(M. Bellot, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
MANQUE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN
WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot,

Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le manque de médecins généralistes en Wallonie ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, je vous ai posé, il y a deux semaines, une question d'actualité sur la future pénurie des médecins généralistes, suite à une étude de l'Observatoire de la santé de la Province de Hainaut.

Dans la foulée de cette question, je voulais revenir en profondeur par rapport à cette situation assez préoccupante et l'aborder vraiment sous l'angle de l'ensemble de la Région parce que, dans le cadre des pistes évoquées au travers de votre réponse, vous avez fait état d'une étude comparative à réaliser.

Vous avez évoqué les pays scandinaves et plus particulièrement le cas de la Norvège, mais je voulais en savoir plus sur les études comparatives en cours et les autres pays ou régions d'Europe ou du monde que vous étiez en train d'analyser.

La question d'actualité a relevé toute une série de synergies à mettre en place et je voulais vous demander les synergies que vous souhaitiez mettre en place avec vos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus spécifiquement au niveau de l'enseignement supérieur, et également, au niveau du Gouvernement, fédéral, tout ce qui concerne le maintien des étudiants belges sur notre territoire. En termes de négociations, qu'en est-il du calendrier ?

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, il y avait également des mesures qui pouvaient être prises. On a évoqué le fonds Impulseo qui vous semblait tout de même insuffisant. Quelle autre mesure régionale pourrait-elle financièrement être mise en exergue pour pallier cette pénurie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, merci pour votre question. J'ai effectivement fait allusion, dans ma précédente réponse à votre question d'actualité, à ce qui se faisait en France et en Norvège pour répondre au problème de pénurie de médecins dans certaines zones.

Je n'ai pas dit que j'avais commandité ou que j'avais connaissance des études en cours sur la question, mais que nous devions, par contre, nous intéresser aux initiatives prises ailleurs et, le cas échéant, dans un esprit de *benchmarking*, nous en inspirer, si tant est que ces mesures se soient révélées efficaces et que notre propre contexte institutionnel permettrait d'en appliquer l'une ou l'autre. Ce n'est déjà pas gagné.

Nous devons garder à l'esprit qu'un contexte donné n'est pas l'autre et que les systèmes de santé sont très différents d'un pays à l'autre. Ce qui a éventuellement fonctionné à tel endroit ne fonctionnera pas nécessairement à tel autre.

Cela étant dit, je rappelle qu'en 2008 déjà, le Centre fédéral d'expertise en soins de santé, le KCE, a réalisé une étude de la littérature étrangère sur le sujet. Le rapport qui en émane s'intitule, je cite « Médecine générale : comment pouvoir promouvoir l'attraction et la rétention dans la profession ? ». Les conclusions du rapport sur les facteurs pouvant influencer sur l'attractivité vont dans le sens de nos propres réflexions, à savoir :

- le rôle que peuvent jouer les facultés de médecine dans la promotion de la médecine générale ;
- la culture académique qui met en avant ou non le métier de médecin généraliste ;
- le fait d'être issu du milieu rural – mais cela peut évidemment jouer dans les deux sens ;
- les facteurs personnels et psychosociaux ;
- les opportunités pour les familles de médecin généraliste – on pense ici au type d'environnement des zones en pénurie qui est incontestablement un facteur important, notamment en matière de possibilité d'emploi, de loisirs, de crèches, d'écoles, par exemple.

En matière de rétention, les facteurs qui peuvent jouer sont :

- les conditions de travail ;
- l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ;
- le niveau de revenu ;
- le soutien professionnel, s'il y a ou non présence d'autres médecins généralistes ou bien encore des opportunités de formation, des hôpitaux à proximité ;
- et comme pour les facteurs d'attractivité, le soutien de la collectivité pour les familles : les loisirs, la culture, l'activité scolaire, et cetera.

En dehors de ce qui s'entend à l'étranger, je tiens à souligner que chez nous, le secteur concerné et certains pouvoirs locaux ne restent pas les bras croisés, que de nombreuses réflexions sont menées et que des initiatives sont prises localement. Je pense notamment à l'initiative prise dans la Commune de Vresse-sur-Semois en partenariat avec la Province de Namur, aux réflexions menées actuellement au sein des cercles du Luxembourg et de Dinant pour augmenter l'attractivité et la rétention et aux initiatives prises par les cercles de médecine générale, un peu partout, pour résoudre les problèmes de garde en médecine générale.

Mes collaborateurs ont d'ailleurs rencontré différents acteurs de la première ligne de soins. D'autres sont encore programmés. J'ai chargé l'équipe en charge de cette matière, au sein de mon cabinet, de me présenter

dans les meilleurs délais un plan d'approche globale en matière de première ligne, d'une part, et intégrant la réflexion connexe, mais essentielle de la présence équilibrée, certes de médecins généralistes, mais plus largement d'autres professions libérales actives en matière de soins de santé, dans les zones réputées moins densément peuplées et qui sont dépourvues alors de ces relais médicaux ou paramédicaux importants.

Je n'ai pas encore la solution toute faite. C'est toujours un processus en cours sur lequel, j'imagine, nous aurons l'occasion de revenir d'ici quelques mois.

Sachez aussi qu'au-delà des secteurs eux-mêmes, avec lesquels on réfléchit à des solutions pragmatiques, des concertations étroites devront aussi se nourrir incontestablement avec les autres niveaux de pouvoir. Je pense singulièrement au ministre en charge de l'Enseignement supérieur ou celui de la planification de l'ordre des professions de santé. Que ce soit le Fédéral ou la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a des passerelles à jeter pour esquisser ensemble un programme cohérent. Je ne manquerai d'ailleurs pas d'évoquer cette question prochainement, puisque, de mémoire, courant de ce mois, je rencontre la ministre fédérale de la Santé.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre pour les informations complémentaires qu'il a pu me donner, notamment celles relevant des initiatives au niveau local. Je pense en effet que c'était une piste assez intéressante à entendre.

Je l'entends bien par rapport à l'approche globale qu'il veut développer pour la première ligne et le temps nécessaire qu'il lui faudra pour présenter un plan qui tienne la route.

Je reviendrai sans doute avec d'autres collègues là-dessus dans quelques mois.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PRIX
DE L'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES
ÂGÉES »**

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « SUR UN
CADASTRE DES MAISONS DE REPOS (MR) ET
DES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS (MRS) »**

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
BÉNÉVOLAT DANS LES MAISONS DE REPOS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Bonni, sur « le prix de l'hébergement pour les personnes âgées » ;
- de Mme Durenne, sur « sur un cadastre des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- de M. Bouchez, sur « le bénévolat dans les maisons de repos ».

La question de Mme Durenne est retirée.

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, il s'agit d'une question bien d'actualité puisque ce matin, sur les ondes de la Première, on pouvait entendre les difficultés d'accès en maison de repos, les prix explosant dans le privé et la saturation des maisons de repos des CPAS.

Selon les données les plus récentes du SPF Économie, la moyenne journalière des prix d'hébergement, au sein des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, est de 36,03 euros pour le secteur public, de 36,83 euros pour le secteur privé et de 39,65 euros pour le secteur associatif, ce qui donne, pour la moyenne de la Wallonie, 37,15 euros contre 42,19 euros pour la moyenne de l'entière du pays.

Bien que ces chiffres tendent à prouver que l'hébergement en Wallonie soit davantage financièrement accessible que dans le reste du pays, je voudrais ici souligner un bémol ou, à tout le moins, un risque que cela n'évolue dans un sens moins favorable. Si les évolutions de prix sont contrôlées hors index, il n'en va pas de même pour le premier prix, soit celui qui s'applique dans un nouvel établissement ou après d'importants travaux. En effet, ce premier prix est fixé librement par le gestionnaire.

Devant constater que de plus en plus de grosses sociétés commerciales à finalité financière rachètent de petits établissements de nature familiale pour les regrouper sur de nouveaux sites, il risque d'en résulter une augmentation des prix, lorsque les résidents protégés seront remplacés par de nouveaux résidents auxquels s'appliqueront les nouveaux prix.

Dans la Déclaration de politique régionale, vous affirmiez vouloir renforcer le contrôle des prix des établissements d'hébergement et d'accueil des aînés, notamment celui demandé aux résidents d'une nouvelle maison de repos ou d'une maison de repos rénovée, en demandant des justificatifs pertinents, en fonction des investissements réalisés et des éventuels subsides obtenus.

Quelles décisions avez-vous prises ou comptez-vous prendre dans ce sens ?

La mise en place d'un cadastre permanent des prix demandés aux résidents et des suppléments éventuels qui leur auraient été réclamés est-elle une piste envisagée ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez pour poser sa question.

M. Bouchez (MR). - Monsieur le Ministre, plusieurs problèmes se posent au niveau des maisons de repos. D'ailleurs, nous aurons certainement l'occasion d'en reparler puisque la presse en faisait encore l'écho ce matin, que ce soient les prix des séjours qui sont de plus en plus élevés et qui posent le problème de savoir si tout le monde pourra continuer à avoir accès à de telles maisons de repos. Cela pose aussi la question des normes, puisque les maisons de repos, d'une manière encore plus importante les crèches, ce sont des drôles de dossiers. D'un côté, on a le politique qui se plaint du manque de places – en tout cas que créer des places coûte trop cher – et le même politique prend des normes quasi intenable pour qu'une structure soit rentable ou alors il faut faire un choix de clientèle et laisser au bord de la route ceux qui ne peuvent pas se payer des installations, où il n'est pas rare de voir des prix à 2 000 ou 3 000 euros, voire plus parfois, dans certaines institutions.

En tout cas, un point parmi ces différentes normes qui sont lourdes, c'est celui du statut du personnel. C'est de celui-là que j'aimerais m'entretenir avec vous, aujourd'hui : le bénévolat dans ces maisons de repos.

On le sait, les maisons de repos sont donc contraintes de faire face à une série d'obligations. Le fait d'avoir recours à des bénévoles leur permet d'exercer une série de missions à moindre coût et donc de maintenir un certain niveau de prix pour garder malgré tout l'équilibre.

On le sait très bien, il faut entre 60 et 80 lits dans une maison de repos pour qu'elle soit rentable. Cela

pose des difficultés à la fois aux petites structures, même également aux communes ou aux CPAS, puisque nombreuses sont les maisons de repos qui ont été construites, il y a 30 ou 40 ans, dans des communes et celles-ci n'ont pas nécessairement les moyens de procéder à des agrandissements et à des investissements. De ce fait-là, elles doivent travailler avec des structures en dessous des seuils de rentabilité. C'est la même chose d'ailleurs pour certaines familles – comme je l'ai indiqué – qui désirent rester propriétaires de leur maison de repos.

Si l'on ne veut pas avoir uniquement des grandes structures – encore ce matin, on a fait l'écho d'une structure extrêmement rentable, un groupe international spécialisé dans le domaine – il est nécessaire de trouver d'autres solutions, parmi celles-là, le bénévolat, comme je vous l'indiquais. Il peut prendre différentes formes. Il y a le bénévolat au sens strict que l'on connaît. Il y a des initiatives plus originales, par exemple aux Pays-Bas, où certaines maisons de repos ont offert l'accès de certaines chambres – puisque, chez eux, il y a des chambres excédentaires, comme quoi d'un pays à l'autre, les réalités diffèrent – à des étudiants qui doivent prêter 30 heures de bénévolat durant le mois pour justement permettre à la structure de fonctionner, ce qui leur octroie par ailleurs un logement à prix réduit.

Ils répondent au problème de la complexité pour les plus jeunes, parfois, de se loger et dans le même temps permettent à leur structure d'aide aux personnes âgées de perdurer.

L'idée peut paraître saugrenue au prime abord ou très originale, mais quoi qu'il en soit c'est une piste parmi d'autres.

Chez nous dans la région de Malmedy, une maison de repos s'était déjà illustrée en ayant recours relativement important au bénévolat.

La question est très simple et elle est double. Tout d'abord, quel est l'état des lieux en Région wallonne ? Avez-vous à l'heure actuelle un cadastre ? Savez-vous ce qu'il en est au niveau du recours au bénévolat ?

Deuxième aspect – là, c'est sur l'aspect proactif et le futur surtout – quelles sont vos ambitions en la matière ? Pour vous, est-ce un recours qui peut être intéressant pour permettre à des maisons de repos, surtout les plus petites structures, de faire face aux difficultés financières, qui sont les leurs à l'heure actuelle ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mesdames et Monsieur les députés, en réponse à vos questions, j'ai l'honneur de vous faire savoir que la législation actuellement applicable contient un certain nombre de

règles concernant la publicité obligatoire des prix de séjour en maison de repos et de leurs suppléments.

Ainsi, l'article 359, 9^o, b du Code de l'action sociale et de la santé définit, je cite : « La sécurité du résident quant aux prix de l'hébergement et des services, notamment quant au prix journalier de l'hébergement, les services qu'il couvre ainsi que les modalités de son adaptation et le montant de la garantie éventuelle déposée et son affectation ».

La convention d'hébergement conclue entre le gestionnaire et le résident ou son représentant doit également mentionner tous les éléments d'information suivants – je les détaille, singulièrement à l'attention de Mme Bonni :

- le prix journalier d'hébergement et les services qu'il couvre ;
On entend par prix journalier d'hébergement, le prix qui doit être payé par jour par le résident ou son représentant, solidarisé d'un ensemble de frais considérés comme faisant partie des tâches normales de l'établissement.
- les modalités d'adaptation du prix journalier d'hébergement, conformément aux normes réglementaires ;
Le prix journalier d'hébergement au sein d'un même établissement doit être le même pour les lits de maison de repos, les lits de maison de repos et de soins et les lits de court séjour.
- l'énumération exhaustive et détaillée de tous les suppléments susceptibles d'être portés en compte du résident ainsi que leur prix, le moyen de le calculer et toute règle permettant de calculer sa majoration éventuelle.
On entend par supplément, tous les frais relatifs à un produit ou à un service fourni par l'établissement qui peuvent être facturés en plus du prix journalier d'hébergement.

Aucun supplément non repris à la liste incluse dans la convention ne peut être mis à charge du résident. Seuls les biens et services choisis librement par le résident ou par son représentant peuvent faire l'objet de suppléments.

Par ailleurs, une disposition décréale encadre le maintien du prix d'hébergement, dans certaines conditions, en cas de nouvelle construction ou de travaux de transformation de l'établissement pour aînés, pour les résidents ou les personnes accueillies présents avant le début des travaux.

Enfin, la majoration du prix d'hébergement ne peut pas, sur une année civile, dépasser 5 % au-delà de l'indexation des prix à la consommation survenue depuis la dernière augmentation de prix. Tout nouveau prix devant être notifié au résident ou à son représentant au moins un mois avant son entrée en vigueur.

Vous aurez compris que l'arsenal législatif actuel contient déjà nombre de dispositions de lutte contre l'opacité de la politique de prix des maisons de repos, que ce soit avant l'entrée du résident, lors de l'entrée du résident ou en cours d'hébergement.

Ceci concerne aussi bien les suppléments que le prix de base.

Qui plus est, depuis ce 1er janvier 2015, c'est au ministre régional de tutelle qu'il revient de décider, sur base d'un dossier administratif étayé, des augmentations de prix qui sont accordées.

Je vais, par ailleurs, en concertation avec le secteur, travailler sur une adaptation de la réglementation afin de m'inscrire dans la ligne de la Déclaration de politique régionale wallonne qui vise à « renforcer le contrôle des prix des établissements d'hébergements et d'accueil des aînés, notamment celui demandé aux résidents d'une nouvelle maison de repos ou d'une maison de repos rénovée, en demandant des justificatifs pertinents en fonction des investissements réalisés et des éventuels subsides obtenus ».

Pour ce qui concerne la question du cadastre, qui était celle de Mme Durenne, je l'invite à parcourir le site Internet socialsante.wallonie.be. Il y a un cadastre déjà disponible.

Vous y trouverez, sous la rubrique « Aînés », l'état actualisé des programmes d'implantation des maisons de repos, des résidences-services et des centres d'accueil de jour mis à jour mensuellement.

Je vous rappelle que le Gouvernement établit les règles d'implantation des maisons de repos par arrondissement, en fonction du nombre d'aînés de 75 ans et plus qui y résident.

De même, c'est le Gouvernement qui arrête la capacité maximale de lits de maison de repos qui peuvent être reconvertis en lits de maison de repos et de soins.

Sur base de ce cadastre, je puis donc vous affirmer que la Région a octroyé, sous l'ancienne législature, 2 348 lits en « accord de principe » à des gestionnaires tant du secteur public, associatif ou commercial. Ceux-ci ont un délai de trois ans renouvelable une fois pour les activer.

Dans l'hypothèse où un accord de principe n'est pas mis en œuvre, j'ai l'opportunité de pouvoir récupérer les lits et ensuite de les redistribuer deux fois par an – avril et octobre – en partant de l'arrondissement le plus déficitaire vers le moins déficitaire.

Enfin, en ce qui concerne la question relative au « bénévolat » au sein des maisons de repos, nous pouvons, pour répondre à votre demande, nous référer au rapport bisannuel relatif aux maisons de repos,

rapport réalisé par la Direction des aînés en étroite collaboration avec l'Observatoire wallon de la santé. Les dernières données en notre possession sont issues du rapport édité en 2012 et relatif aux données de l'année 2011.

Mille cinq cent septante bénévoles agissent sur l'ensemble du territoire wallon dans le secteur des maisons de repos : 163 dans le secteur commercial, 640 dans le secteur associatif et 767 dans le secteur public. Le nombre de ces aidants est équivalent pour les secteurs associatif et public, eu égard à leurs parts de marché respectives, même si le secteur privé et commercial y a proportionnellement moins recours.

Par province, nous observons des chiffres décroissants depuis le Hainaut avec près de 600 bénévoles jusqu'au Luxembourg avec un peu plus de 150 bénévoles, en passant par Liège avec 399 bénévoles, Namur avec 263 bénévoles et le Brabant wallon avec 163 bénévoles ; ces chiffres étant proportionnels à la répartition du nombre d'établissements par province.

Il est cependant important de préciser la présence de bénévoles, tout comme celle d'étudiants rémunérés et de stagiaires ; il faut souligner toute l'importance que cette aide est et constitue pour apporter plus d'attention aux résidents. Toutefois, elle ne doit pas, de manière détournée, pallier le manque de personnel qualifié, nécessaire à la prise en charge du résident.

Actuellement, l'administration travaille avec certains établissements et les fédérations à la phase test d'un rapport bisannuel 2015 relatif aux données 2014. Cette dernière édition du rapport bisannuel devrait être éditée fin de cette année.

L'expérience néerlandaise présentée il y a quelques jours au journal télévisé d'une de nos chaînes francophones montre l'intégration d'étudiants dans des maisons de repos. Ces étudiants y bénéficient d'un logement individuel, permettant leurs allées et venues, et une vie d'étudiant tout à fait normale, en échange de quelques heures de présence auprès des résidents. Ils contribuent de la sorte à la vie de la communauté.

Je n'ai pas connaissance de ce type de « cohabitation » au sein des maisons de repos agréées en Wallonie. Mais comme vous le précisez dans votre question, le taux d'occupation actuel au sein des maisons de repos, les listes d'attente trop importantes pour y entrer et l'évolution de la démographie tendent à réserver l'occupation des chambres en maisons de repos avant tout à la population cible, à savoir nos aînés.

En résumé, l'apport et l'aide des bénévoles, oui, mais pas dans une optique de substitution par rapport au personnel qualifié et aux emplois qui y sont liés.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je ne peux que remercier M. le Ministre pour ses réponses.

Il est vrai que l'on avait été un peu effrayés. Lorsque vous étiez intervenu concernant les maisons de repos, vous aviez déclaré que vous souhaitiez développer les maisons de repos privées. C'est vrai qu'elles ne sont pas accessibles à tout le monde. Je crois qu'il faut être très attentifs et vigilants quant à l'évolution des maisons de repos en général.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai été plus nuancé que cela, mais je vous invite à me reposer la question pour connaître le fond de ma pensée et je la détaillerai avec la nuance requise.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bouchez.

M. Bouchez (MR). - Je vois que M. le Ministre Prévot est parfois plus malmené par son partenaire socialiste que par le MR en commission, déjà ce matin sur le parcours d'intégration. Ce n'est pas très sympathique. Si j'étais à votre place, je n'aurais pas trouvé cela très sympa.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne me suis pas senti malmené, il me faut un peu plus que cela.

M. Bouchez (MR). - C'est parce que cela a été dit gentiment, néanmoins le fond était quand même un peu piquant sur votre approche du privé. Mais c'est vrai que vous êtes le plus à droite du Gouvernement – donc l'un dans l'autre, cela ne doit pas toujours être simple...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'essaie déjà d'être le plus adroit, c'est déjà pas mal.

M. Bouchez (MR). - C'est très fin !

Monsieur le Ministre, il y a deux aspects dans ma réplique. Le premier, c'est un point d'accord. Il est vrai que le bénévolat ne doit pas remplacer le personnel qualifié, sinon on a un détournement total et même une mise en danger du secteur. C'est l'ouverture à tout et n'importe quoi.

Par contre, où j'ai été surpris – et c'est le deuxième aspect – c'est que je ne vous ai pas beaucoup entendu sur les normes ni sur le fait du prix. Au contraire, j'ai même compris l'inverse. C'est qu'au début de votre intervention, vous avez clairement pris des positions en disant : « On va contrôler le prix eu égard aux investissements, eu égard aux coûts réels ».

On peut, à partir du moment où il y a beaucoup d'argent public dans le secteur, avoir un regard précis sur les choses. Néanmoins, ce n'est pas cela qui va régler le problème – premier aspect. Deuxième aspect, on ne doit pas non plus arriver dans un système où l'on

interdit à certaines personnes d'avoir accès à certains services s'ils le désirent. Le problème plus fondamental, c'est la structure, à l'heure actuelle, de la situation des maisons de repos, de la législation qui est autour.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il y a véritablement des difficultés, mais cela ne bouge ni dans un sens ni dans l'autre, c'est-à-dire ni sur l'assouplissement potentiellement des législations ni sur l'investissement qui pourrait être aidé. Je pense particulièrement aux institutions, puisque les institutions privées ont un luxe qui ne doit pas être celui des institutions publiques. Au niveau du public, le but est que le service soit accessible à tous. Ce n'est pas une contrainte que le privé doit avoir à l'heure actuelle.

Résultat des courses, il est normal que, si le public a cette obligation, on puisse aussi lui permettre de rencontrer cette obligation soit via l'adaptation de la législation soit via des fonds qui seraient débloqués. On connaît tous les difficultés budgétaires de la Région. C'est pourquoi la première hypothèse semble être la plus réaliste à l'heure actuelle.

**QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
RISQUES LIÉS AU SURPOIDS DES FEMMES
ENCEINTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les risques liés au surpoids des femmes enceintes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SUICIDE CHEZ LES ÂÎNÉS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le suicide chez les aînés ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, en septembre 2014, je vous interrogeais concernant les chiffres interpellants relatifs au suicide des personnes âgées. Ces chiffres ont à nouveau fait la une de la presse puisque le 5 février, à l'initiative du Centre wallon de référence du suicide « Un *pass* dans l'impasse » et de

l'Espace Seniors, une matinée de réflexion était organisée sur le thème.

Le taux élevé de suicide chez les seniors serait influencé par des processus biologiques et/ou psychologiques liés au vieillissement tels que des pertes – deuil, veuvage – l'isolement, les déclinés physiques, des maladies chroniques et des troubles psychologiques – dépression, par exemple – provoquant une diminution de la qualité de vie et de l'autonomie.

Dans votre précédente réponse, vous annonciez qu'une concertation avec les acteurs impliqués dans l'accompagnement des personnes âgées, dans la promotion de leur santé et dans la prévention serait organisée afin de définir les actions les plus pertinentes à mettre en place. Avez-vous pris les contacts annoncés et que ressort-il de ces rencontres ?

Vous parliez également d'une évaluation de l'état d'avancement des actions entreprises grâce au Plan de prévention du suicide, mis en place par votre prédécesseur en 2012, et de son intégration dans le futur Plan global wallon de promotion de la santé et de prévention. Disposez-vous des résultats de cette évaluation ? Qu'en est-il de l'état de vos réflexions relatives à la création du Plan global wallon de promotion de la santé et de prévention ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, en Belgique le nombre de suicides augmente à partir de 35 ans avec un pic entre 45 et 60 ans chez les femmes et entre 40 et 55 ans chez les hommes. Chacun s'interrogeant, à l'instant, sur sa tranche d'âge...

Les suicides chez les personnes de 65 ans et plus représentent Wallonie, en 2011, 28 % des suicides chez les femmes, 22 % des suicides chez les hommes, respectivement 63 suicides chez les femmes et 127 chez les hommes. Il faut noter que peu de ces suicides se produisent en institutions d'hébergement : six cas pour les femmes et quatre cas pour les hommes en 2011.

La dépression chez les personnes âgées peut être assez atypique et de ce fait plus difficile à diagnostiquer. La sensibilisation des familles ainsi que des professionnels de santé, tout particulièrement les médecins généralistes qui ont de fréquents contacts avec les personnes âgées, est donc indispensable.

Quant aux politiques liées à la problématique du suicide, elles se font très largement en coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ainsi, une partie de votre question porte sur la prévention du suicide, thématique qui relevait, jusqu'au 30 juin dernier, des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui fait partie des mesures qui sont progressivement transférées. La fin de la période transitoire étant le

31 décembre de cette année, s'agissant de cette thématique-là.

Dans ses activités d'accompagnement des professionnels confrontés à la problématique du suicide et plus particulièrement le suicide des seniors, le Centre de prévention du suicide, qui a été mis en place depuis quelques années seulement, a développé un projet d'information, de soutien, d'accompagnement des intervenants qui entourent les personnes âgées dans leur quotidien. Le comité de pilotage suit de près les avancées de ce projet.

Avant la conférence organisée par l'Espace Seniors et « Un *pass* dans l'impasse » à laquelle vous faites référence, une table ronde avait déjà été consacrée à ce sujet, le 7 février 2011, au Parlement wallon, à l'initiative conjointe des ministres de la Santé de la Wallonie, de la Communauté française et de la Cocof. Les conclusions de cette table ronde insistaient déjà sur différents axes dont l'information via les médias, la formation dans le secteur médicosocial et la concertation au niveau des pouvoirs publics.

En ce qui concerne le Plan de prévention du suicide dont vous faites état, il ne s'agissait pas véritablement d'un plan à proprement parler, mais plutôt d'une série d'axes de travail formulés en 2012. Ce sont ces axes qui ont justement conduit à la création du Centre wallon de référence pour le suicide, susceptible d'initier lui-même un plan de lutte contre le suicide. Cette initiative est encore jeune et il lui faut attendre de disposer de données plus récentes en matière de suicides et de tentatives de suicide.

La Wallonie subventionne également des ASBL, comme Espace Seniors et Senoah ainsi que des centres de santé mentale offrant une action spécifique pour les personnes âgées :

- à Louvain-la-Neuve, « Samravi » ;
- à Herstal, « Paroles d'Aînés » ;
- à Malmedy, « IS Personnes âgées » ;
- à Namur, « Avec nos Aînés ».

Laissez-moi enfin vous signaler que l'Observatoire wallon de la santé – en collaboration avec l'Association interrégionale de guidance et de santé, l'ULB et le Centre de référence pour la prévention du suicide – consacrera cette année une publication relative aux chiffres et initiatives prises dans le domaine de la prévention primaire et secondaire du suicide.

Ce qui précède indique bien que la prise de contact annoncée, voici quelques mois, a débuté et se poursuit. Mais tenant compte que le domaine de la prévention est vaste et nouvellement régionalisé, il est trop tôt pour être en mesure de vous présenter, aujourd'hui, des données chiffrées et des perspectives précises, mais nous y travaillons très sérieusement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Comme vous avez pu le remarquer, ce phénomène me tient particulièrement à cœur. Je reviendrai vers vous pour ce qui concerne la prévention. Il est vraiment important de travailler en concertation avec les acteurs de terrain qui rencontrent le phénomène au jour le jour.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, pour votre organisation, je voulais proposer de stopper après la fin du volet « santé » – il me reste une question, celle de Mme Péciaux – et de reprendre à 14 heures, comme c'est spécifié au niveau de notre ordre du jour avec le volet aides aux personnes. Cela convient-il ?

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE MME PÉCIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRÉVENTION DE LA SURDITÉ »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention de la surdité ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Péciaux (PS). - C'est mon jour de chance, Madame la Présidente !

Monsieur le Ministre, à l'occasion de la Journée mondiale de l'audition le 3 mars, l'OMS a publié un rapport relatif aux menaces qui pèsent sur les jeunes dans le monde qui écoutent de la musique trop fort. Comme le rappelle l'OMS, le niveau sonore, dans les concerts et boîtes de nuit, est souvent trop élevé, de même que le volume dans les écouteurs de l'appareil audio et autres smartphones.

Parmi les données recueillies, on découvre qu'environ 50 % des jeunes entre 12 et 35 ans des pays à hauts et moyens revenus sont exposés à des niveaux sonores trop élevés, à savoir 85 décibels pendant huit heures d'affilée, et de 100 décibels pendant 15 minutes.

Une exposition à des niveaux sonores trop élevés et de manière prolongée peut conduire à des dégâts irréversibles de l'ouïe. Le niveau de bruit le plus élevé à un poste de travail ne doit pas dépasser 85 décibels pour un maximum de huit heures par jour.

De nombreuses questions sont soulevées par l'OMS concernant, notamment, le personnel travaillant dans des boîtes de nuit, des bars et les événements sportifs, car l'exposition à des niveaux plus élevés de 100 décibels est habituelle dans ces locaux. Pourtant, elle ne doit pas avoir lieu plus d'un quart d'heure par jour, cela a été dit.

L'OMS demande que les Gouvernements prennent des mesures afin de sensibiliser les publics cibles à ces risques et impose, le cas échéant, de nouvelles réglementations sur le bruit dans les lieux publics.

Monsieur le Ministre, quelles réponses la Wallonie peut-elle apporter à l'OMS afin de lutter contre ces dangers ?

Quels sont les moyens actuellement mis en œuvre afin de prévenir les risques liés à une surexposition sonore ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, s'agissant de votre question relative aux moyens mis en œuvre pour prévenir les risques liés à une surexposition sonore, je voudrais vous parler des actions menées par l'ASBL Modus Vivendi. Elle réalise un important travail de sensibilisation et de réduction des risques en matière de prévention aux surexpositions sonores, via notamment :

- la distribution de bouchons d'oreilles pour atténuer le son lors de concerts, festivals, musique en boîte de nuit ;
- la diffusion d'une brochure de sensibilisation intitulée « Décibels » ;
- la sensibilisation des organisateurs de soirées festives, que ce soit en boîte de nuit, lors de concerts ou de festivals dans le cadre d'un projet intitulé « Quality Night ».

Certains festivals mettent d'ailleurs, d'initiative, en place des zones de repos.

L'ASBL Modus Vivendi développe, depuis plusieurs années, le projet Quality Nights, soutenu par les Régions wallonne et bruxelloise.

Dans ce cadre, les lieux festifs labellisés s'engagent à fournir de l'eau potable, des préservatifs, des bouchons d'oreille, des brochures d'information sur la santé et des alertes rapides pour des produits dangereux identifiés.

Ils s'engagent également à ce qu'au moins 50 % du personnel soit sensibilisé aux gestes d'urgence, à la gestion des conflits, aux nuisances sonores et à l'usage de produits psychotropes. Il y a, à ce jour, 42 lieux labellisés en Belgique et vous aurez le détail de chacun de ces lieux sur le site qualitynights.be.

Dans le cadre du projet « Quality Nights », l'ASBL Modus Vivendi a remarqué que la formation et la sensibilisation du personnel travaillant dans les lieux labellisés étaient une bonne porte d'entrée pour travailler cette question de nuisances sonores.

En effet, les travailleurs de ce secteur sont les premiers touchés par les dommages liés à l'écoute de musique amplifiée.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de la santé a émis un avis en 2006 à propos des nuisances sonores en milieux festifs dans lequel il recommande de ne pas dissocier la prévention en milieu festif de l'écoute via les casques et d'aborder la question de manière globale et pas seulement dans certains lieux.

Je veillerai donc à voir de quelle manière il serait possible d'étendre la sensibilisation à cette problématique via d'autres canaux.

Enfin, rappelons aussi qu'il existe déjà aujourd'hui des législations en matière de norme de bruits, y compris en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Je pense effectivement que la dernière partie de sa réponse est importante, à savoir voir comment étendre les mesures. En effet, si l'OMS soulève le problème et dit qu'il est important de demander aux différents gouvernements de prendre des mesures, c'est que ces mesures ne sont pas suffisantes. Il est utile d'envisager d'autres pistes à mettre en place pour prévenir et diminuer la problématique parce que si les jeunes d'aujourd'hui sont sourds demain, cela posera d'autres problèmes.

Mme la Présidente. - Nous pouvons suspendre nos travaux ici et reprendre à 14 heures cet après-midi.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 15 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 10 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES COFCUBES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les COFcubes ».

La question est retirée.

(Mme Leal Lopez, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PAIEMENT D'ALLOCATIONS FAMILIALES AUX TRAVAILLEURS FRANÇAIS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le paiement d'allocations familiales aux travailleurs français ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, la Belgique a versé en 2013 plus de 84 millions d'euros d'allocations familiales pour des enfants restés au pays tandis que les parents, non belges, travaillaient en Belgique comme salariés. Ainsi, 96 % de ces enfants bénéficiaires, soit 46 000 personnes, étaient élevés dans un pays de l'Union européenne, dont plus de 31 000 en France.

Avec le transfert des compétences, ces montants devront être supportés vraisemblablement en grande partie par la Région wallonne.

N'y a-t-il pas une réflexion à porter en la matière, sachant l'impact budgétaire que cela engendrera en surplus ? Cet aspect a-t-il déjà été évoqué avec le Fédéral ou l'État français dans le cadre d'accords bilatéraux ? Peut-on en mesurer l'impact ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, votre question porte effectivement sur les plus de 84 millions d'euros d'allocations familiales versées par la Belgique, au cours de l'année 2013, en

faveur d'enfants résidant à l'étranger dont la grande majorité, 96 %, sont élevés en Europe et plus particulièrement en France.

Je voudrais d'abord vous exposer le contexte dans lequel s'inscrivent ces paiements. Je m'excuse d'abord pour la technicité du sujet, peu sexy, mais nécessaire à la bonne compréhension.

La Belgique exporte ses prestations familiales dans les autres États membres de l'Union européenne, dont notamment la France, conformément au règlement EU 883/2004 du 29 avril 2004 portant coordination des systèmes de sécurité sociale et à son règlement d'application, le 987/2009.

Ces règlements ont pour vocation d'éviter à l'assuré social de se voir appliquer une seule législation, ce qui risquerait de lui être préjudiciable.

Ces règlements régissent donc l'exportation des prestations sociales prévues pour les bénéficiaires qui résident dans un autre État membre. Ils constituent une interdiction aux principes de territorialité consistant à ce que l'octroi des prestations soit réservé aux seuls résidents d'un État membre.

Les deux réglementations précitées sont d'application directe dans l'ordre juridique interne des États membres, avec pour conséquence le fait que la Belgique n'a pas dû prendre de mesures d'exécution spécifiques pour y être liée.

Ces règlements permettent de déterminer l'État membre compétent dans une situation spécifique, et ce, sur base de critères uniformes. L'État membre ainsi désigné applique sa propre législation, sachant toutefois que les deux règlements européens dont question priment le droit national.

De ce qui précède, on doit retenir qu'en l'état actuel de notre législation et des règlements européens, il est impossible de limiter l'exportation de prestations familiales vers la France, sauf si la Belgique crée ou supprime des prestations ou en modifie les conditions d'octroi ou la durée.

Il n'est pas non plus possible d'imaginer des accords bilatéraux en vue de déroger au principe édicté par le règlement 883/2004 et son règlement d'application.

En effet, un article de ce règlement prévoit qu'il se substitue à toute autre convention de sécurité sociale applicable entre les États membres, à moins que ces conventions de sécurité sociale n'aient été conclues avant son entrée en vigueur et pour autant que celles-ci soient plus favorables aux bénéficiaires ou si celles-ci découlent de circonstances historiques spécifiques et ont un effet limité dans le temps. Deux ou plusieurs États membres peuvent conclure entre eux, si nécessaire, des conventions pour autant que celles-ci soient fondées sur les principes et l'esprit du règlement 883/2004.

Voilà donc pour le contexte, mais je tiens ma réponse dans sa version écrite à votre disposition. J'imagine que ce sera plus facile de s'y replonger de la sorte.

En ce qui concerne l'impact pour la Région wallonne, nous ne disposons actuellement pas de données permettant un calcul exact dans le cadre de la problématique envisagée. FAMIFED, qui est donc l'Agence fédérale pour les allocations familiales, signale que les montants d'allocations familiales versées en faveur d'enfants élevés hors du Royaume, distingués par entités, seront disponibles à partir de 2015 seulement.

Une estimation a cependant pu être réalisée – je parle bien d'une estimation – pour 2013 sur la base de statistiques en provenance de l'INAMI. Selon ces données, la Wallonie supportait, en 2013, 78,71 % du budget consacré aux enfants de nationalité française, soit 42 millions d'euros. Près de 20 % étaient supportés par la Communauté flamande, soit 10 millions d'euros. Si l'on compare ces chiffres aux autres pays limitrophes, on voit qu'en ce qui concerne les Pays-Bas, les montants exportés s'élèvent à 11,8 millions d'euros dont 95 % sont assumés par la Communauté flamande et 2 % par la Région wallonne, Bruxelles et la Flandre se partageant le solde à parts égales. A priori ce n'est pas très surprenant, il y a plus de Français dans la zone francophone et il y a plus de néerlandophones issus des Pays-Bas dans la zone flamande.

Pour être complet, je ne peux pas citer les montants exportés sans les confronter aux montants importés en vertu des mêmes règlements européens. Au total, les flux sortants s'élèvent à un peu moins de 66 millions d'euros, dont 42 millions à charge de la Région wallonne. Les flux entrants s'élèvent à un total de 98 millions d'euros, dont 87 millions quasi en faveur de la Wallonie. Vous le constatez, lorsque l'on remet tous les chiffres en perspective, les règlements européens ne nous sont dès lors pas défavorables.

Pour votre complète information, j'ajouterai que la Commission administrative européenne organise ce jour, le 10 mars 2015, un forum de réflexion où il sera question des prestations familiales et plus particulièrement des règles de compétences en matière d'exportation. Il y sera notamment discuté d'une éventuelle adaptation des règles d'intervention des États de manière à ce que soit l'État de résidence qui paie par priorité les prestations familiales. Les possibilités d'adapter les montants exportés au coût de la vie de l'État membre vers lequel on exporte seront également examinées. Ces éléments devront en outre être concertés en comité ad hoc d'allocations familiales entre entités fédérées et l'État fédéral.

Je mesure bien que cette réponse est quelque peu technique, mais j'ose espérer qu'elle a au moins eu le mérite d'être complète.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la pléthore d'informations que vous m'apportez, particulièrement votre mise en contexte. J'aimerais insister sur le fait que mon objectif n'était pas du tout de stigmatiser les transferts financiers que cède la Belgique vers la France ou via d'autres pays européens. Les travailleurs transfrontaliers qui sont relativement nombreux dans une région qui m'est chère, la Wallonie picarde, contribuent très fort au développement économique de cette région. Il est tout naturel que leurs droits soient respectés.

Je me réjouis que les flux financiers générés par ces transferts de travailleurs soient favorables à la Wallonie, c'est une bonne chose. J'entends que l'évolution de la législation devrait pouvoir clarifier les choses, en tout cas pour ces travailleurs transfrontaliers.

Dès lors, je ne serai pas plus long dans ma réplique.

**QUESTION ORALE DE MME BONNI À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
SERVICES D'AIDES FAMILIALES NON
HABILITÉS À PRATIQUER DES SOINS
TECHNIQUES INFIRMIERS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bonni à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les services d'aides familiales non habilités à pratiquer des soins techniques infirmiers ».

La parole est à Mme Bonni pour poser sa question.

Mme Bonni (PS). - Monsieur le Ministre, depuis le 27 janvier, le personnel de l'aide sociale à domicile – donc les aides familiales – ne peut plus nourrir les personnes ayant des problèmes de déglutition. Cette décision a été prise par l'administration en se basant exclusivement sur l'arrêté royal de juin 1990 concernant la liste des soins techniques infirmiers. Le personnel de l'aide sociale à domicile n'est pas compétent pour poser un tel acte considéré comme médical.

Plusieurs représentants du personnel de l'aide sociale sont totalement favorables à cette décision, par précaution, en évoquant le problème de la responsabilité en cas d'accident.

Si je comprends parfaitement la motivation de cette décision, en tant qu'ancienne actrice de ce terrain, je m'interroge : si la tâche de nourrir les personnes souffrant de troubles de déglutition n'incombe plus aux aides familiales, qui va s'en charger ? Les infirmières ? Mais leur temps est consacré aux toilettes, par exemple, et il est quasiment chronométré.

Dès le 28 janvier, soit au lendemain de la mise en application de la décision, le cas d'un myopathe concerné de la région verviétoise a été médiatisé. Quelle solution va-t-on lui proposer ? Un placement en institution malgré sa capacité d'autonomie ? Une opération afin de lui placer une sonde gastrique ?

À l'heure où l'on plaide de plus en plus pour le maintien des personnes à leur domicile, cette réflexion doit inéluctablement être posée.

Monsieur le Ministre, ayant brossé rapidement le tableau, j'en viens à mes questions. À votre sens, quelles solutions peut-on proposer à une personne isolée souffrant de troubles de déglutition ? La question d'une nouvelle formation destinée aux aides familiales, comprenant des actes du quotidien, ne doit-elle pas se poser ? Ne serait-il pas judicieux de revoir tant le profil que le statut des aides familiales ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, vous ne me tiendrez certainement pas rigueur de vous inviter à parcourir la réponse que j'ai déjà pu donner le 24 février dernier, donc il y a une poignée de jours seulement, à votre collègue M. Daele qui portait exactement sur le même sujet. Je vous invite à parcourir la réponse.

J'ajouterai simplement en complément qu'avant d'envisager une formation spécifique pour les aides familiales, il y a lieu, en premier ressort, de redéfinir les limites des métiers et dès lors, en fonction, les nouveaux besoins spécifiques également en formation.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PROSTITUTION CHEZ LES JEUNES ADULTES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prostitution chez les jeunes adultes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONSTITUTION DES RÉSEAUX LIÉS AU
VIEILLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la constitution des réseaux liés au vieillissement démographique ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
DÉSTIGMATISATION DES MALADIES
MENTALES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la déstigmatisation des maladies mentales ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ENVERS LES
HOMMES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre la violence envers les hommes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
DISCRIMINATIONS AU SEIN DU SECTEUR DE
L'EMPLOI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et

du Patrimoine, sur « les discriminations au sein du secteur de l'emploi ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'emploi des personnes handicapées ».

La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la question est très brève, mais la réponse le sera moins puisqu'il s'agit ici de l'emploi des personnes handicapées. Le Gouvernement s'était penché sur le dernier état des lieux de la mise en œuvre de l'arrêté du 7 février 2013 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés dans les provinces, les communes, les CPAS et les associations de service public.

Pour ceux qui se demandent ce que raconte cet arrêté, il fixe à un mi-temps par 20 équivalents temps plein, c'est-à-dire 2,5 % d'emploi, de personnes handicapées dans le service public, ou pouvoir faire appel à des contrats de travail, des fournitures et de services auprès des entreprises de travail adapté.

L'objectif est évidemment l'intégration professionnelle des personnes handicapées. Les pouvoirs publics doivent montrer l'exemple en ayant un quota de personnes handicapées en leur sein.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous me préciser non pas quel est le taux fixé par l'arrêté – qui est de 2,5 % –, mais quel est le taux d'occupation des travailleurs handicapés dans les différentes structures citées ci-dessous, c'est-à-dire en taux effectif ? Surtout quelle est l'évolution de ce taux ? Les différentes structures respectent-elles ou pas ces taux ? En l'occurrence, c'est plutôt pas. J'aimerais donc pouvoir en connaître l'évolution, voir si elle est positive ou négative.

Comment sont valorisées les structures qui respectent effectivement les quotas d'emploi ? Que mettez-vous en place pour valoriser au mieux les compétences des personnes handicapées dans les organismes publics ? Que comptez-vous mettre en place pour améliorer la situation et faire en sorte que les structures publiques qui ne respectent pas les quotas les respectent ? Quelle concertation avec vos homologues en charge de l'Emploi et de la Fonction publique avez-vous initiée ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, votre question a retenu mon attention. Le rapport global établi par l'AWIPH au sujet notamment du taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux et provinciaux et de son évolution laisse apparaître les éléments suivants, que je n'ai pas manqué de porter à la connaissance du Gouvernement la semaine dernière.

Le taux de réponse connaît une relative stabilité par rapport au précédent en 2010. Il s'élève à 83 % pour les communes, 100 % pour les provinces, 39 % pour les associations de service public et 79 % pour les CPAS.

L'obligation d'emploi, en ce qui concerne les services qui ont répondu au questionnaire de l'agence, est rencontrée par 70 % des communes, par toutes les provinces wallonnes – il faut les en féliciter – et par 53 % des associations de service public et seulement 45 % des CPAS.

J'attire votre attention sur le fait que, bien que désireux de mesurer l'évolution de la rencontre de l'obligation sur l'ensemble des pouvoirs locaux et provinciaux, j'ai dû me rendre à l'évidence qu'en raison des importants changements réglementaires voulus par le Gouvernement wallon afin d'harmoniser les bases légales wallonnes et de coller davantage à la réalité des travailleurs handicapés, les situations de l'emploi de travailleurs handicapés observées en 2010 et en 2013 étaient incomparables dans la mesure où elles résultent de modalités de calcul fondamentalement différentes.

Néanmoins, il me semble intéressant de vous faire part des quelques constats suivants, qui me laissent penser que la dimension du handicap fait l'objet d'une prise en compte accrue, même si elle est toujours perfectible, dans la gestion des ressources humaines des pouvoirs locaux et provinciaux, à savoir :

- le nombre de travailleurs handicapés exprimé en équivalents temps plein ;
- que les services qui ne sont pas en ordre devraient employer, en plus de ceux qu'ils emploient aujourd'hui, s'élèvent à 64,02 équivalents temps plein pour les communes, à un peu plus de 32 parmi les associations de service public et quasi 58 équivalents temps plein au sein des CPAS.

Si tous les services tenus d'employer des travailleurs handicapés et/ou de confier des travaux à des entreprises de travail adapté ne le font pas, il en est aussi qui, bien qu'ils n'y soient pas tenus, le font.

Il apparaît qu'au sein des communes, les travailleurs handicapés constituent 2,95 % de l'effectif total du personnel, exprimé ici en équivalents temps plein. Ces

taux s'élèvent à 1,21 % dans les provinces, 1,31 % dans les associations de service public et 1,41 % parmi les CPAS. Je dois à l'honnêteté de dire aussi que, dans ces chiffres-là, la situation régionale n'est pas prise en considération.

Mon cabinet réfléchit à l'opportunité de prévoir d'éventuelles sanctions et/ou à la mise en place d'éléments facilitateurs pour ne pas stigmatiser davantage de travailleurs handicapés, mais au contraire à faire évoluer les mentalités en considérant que le recrutement d'une personne handicapée repose avant tout sur ses compétences et pas sur les contraintes que cela va générer.

Enfin, je vous informe que je réunirai prochainement la commission d'accompagnement pour la mise en œuvre de l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 afin de l'inviter à produire son rapport et à exprimer ses attentes à l'égard des services qui ne remplissent pas cette obligation.

Si l'on veut atteindre le résultat, comme je l'ai dit tout à l'heure, on ne peut pas avoir juste une obligation pro forma, il faut aussi oser la réflexion sans stigmatisation, en s'inscrivant dans une démarche de type AFSCA pour les communes, de vouloir en tout cas essayer de pérenniser et garantir l'atteinte de ses objectifs de mise à l'emploi des personnes handicapées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Sur les constats, il y a les chiffres. Puis on sait que des institutions font plus que ce qu'elles sont légalement contraintes, et c'est tant mieux. Que ce soit chiffré ou non d'ailleurs, puisqu'il y a aussi toute une série de travailleurs handicapés qui sont engagés, non pas comme travailleurs handicapés, mais comme travailleurs tout court et qui ne rentrent dans aucune statistique, qui ne font pas valoir leur handicap et qui travaillent comme tout travailleur ordinaire.

Puis il y a également les institutions qui sont moins enclines à engager des travailleurs handicapés. Ce que l'on constate aussi, c'est qu'à partir du moment où une institution, une commune ou un CPAS procède au premier engagement d'une personne handicapée, ils se rendent compte que c'est peu dramatique et assez banal et que, au final, cela pose beaucoup moins d'ennuis que ce qu'ils ne pensaient, voire pas du tout. Mettre le pied à l'étrier à toutes les institutions qui sont actuellement à zéro est un objectif important.

Il faut pouvoir bien doser. Prévoir uniquement des sanctions n'amènera pas à grand-chose. Prévoir uniquement des facilités, cela n'amènera pas non plus à certains derniers retranchés et récalcitrants à se lancer. C'est donc le bon dosage et j'invite le Gouvernement à aller en ce sens. C'est ce que le Gouvernement compte faire, je pense.

Affaire à suivre, on reviendra dans quelques mois pour voir les effets que cela aura produits puisque, des chiffres que vous me donnez aujourd'hui, on ne voit pas beaucoup d'évolution. On va voir si, dans les mois ou les années qui viennent, on a une évolution effective. C'est l'objectif de pouvoir avoir une efficacité sur le terrain.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
MOYENS DÉDICACÉS AU GENDER
MAINSTREAMING »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les moyens dédiés au *gender mainstreaming* ».

La question est retirée.

(M. Bellot, doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
HARCÈLEMENT DES FEMMES EN RUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le harcèlement des femmes en rue ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, la semaine dernière, nous étions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous l'impulsion d'une coprésidence de Mme Christie Morreale et de M. Patrick Prévot, dans le cadre d'auditions sur le harcèlement en rue.

J'ai été fortement interpellée par cette problématique, par la présence aussi de personnes de conviction. Je voudrais citer Mme Bea Ercolini, rédactrice en chef de *Elle Belgique*, mais aussi présidente de l'ASBL Touche pas à ma pote, qui a vraiment travaillé sur le sujet, qui continue à le faire avec une nouvelle campagne qui semble assez intéressante.

Je me suis dit qu'il fallait aussi revenir, à un moment donné, à notre niveau wallon par rapport à vos compétences, à la fois Action sociale et Égalité des chances. On a vu, dans le cadre de ces auditions, à quel point le travail pouvait se mener à différents niveaux. Ce qui revenait beaucoup, c'était l'aspect éducation, mais il y avait aussi, dans le cadre du niveau wallon et même des entités locales, un travail qui pouvait se faire.

Je voulais vous demander si, en termes d'ampleur du phénomène, vous étiez averti de quelque chose, en particulier pour notre Wallonie, et si des opérations vous semblaient pertinentes à mettre en place, sachant que Mme Ercolini s'est directement montrée favorable pour imaginer des actions en Wallonie dans le cadre de ce qu'elle fait au niveau de son ASBL.

C'était pour assurer le juste respect de la citoyenneté en Wallonie, inviter au respect des femmes dans les cités wallonnes et voir quelles mesures pourraient être envisagées à votre niveau pour enrayer ce phénomène.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je tiens à dire deux choses d'entrée de jeu. D'une part, souligner que ma qualité de ministre de l'Égalité des chances et du droit des femmes est une thématique à laquelle je suis sensible ; d'autre part, saluer comme il se doit comme elle le mérite, l'initiative qui a été prise par Mme la Députée Morreale et l'ensemble de ses consœurs qui ont eu l'occasion de se mobiliser à ses côtés sur cette thématique particulière qui méritait bien un coup de projecteur.

Les données de la police fédérale relèvent une constante d'environ 10 000 plaintes par an en Wallonie, en ce qui concerne les victimes de harcèlement, mais sans autre précision. On n'a pas ici la capacité de ventiler. C'est probablement un des travaux auxquels devra s'astreindre l'IWEPS dans la logique du plan Gender Mainstreaming et cette volonté de davantage disposer de données genrées ou par fait spécifique qui pourraient concerner les femmes. Dix mille plaintes par an en Wallonie pour du harcèlement, si l'on fait le raccourci et que l'on peut croire qu'il s'agit uniquement du harcèlement en rue, cela pose problème, mais on ne sait pas comment ventiler entre les différents types de harcèlement, les données statistiques que je vous livre.

Cependant, il faut rappeler au préalable qu'il existe une loi fédérale entrée en vigueur le 3 août dernier, visant à lutter contre le sexisme dans l'espace public et à pénaliser tout geste ou comportement qui méprise gravement et publiquement une personne en raison de son sexe. Je pense ne pas me tromper en disant que c'est un élément suffisamment nouveau pour qu'il y ait encore une énorme partie de notre population qui

l'ignore et qui ne mesure pas que c'est effectivement désormais un fait répréhensible.

Cette loi étant entrée en vigueur récemment, je pense qu'une analyse fédérale devra être établie pour voir un peu sur le terrain ce qu'il en est. Il serait intéressant d'interpeller aussi le pouvoir fédéral à ce sujet.

La Wallonie dispose également du décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination. Si le décret ne vise pas uniquement les femmes, il définit clairement le harcèlement et le harcèlement sexuel comme une forme de discrimination.

L'organisme chargé du traitement des signalements dans le cadre de ce décret est l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Afin de faciliter le signalement des cas de discrimination, chaque personne qui s'estime victime peut signaler la discrimination en question dans un des 11 Espaces Wallonie de la Région Wallonne.

Peu de gens savent encore aussi qu'auprès des Espaces Wallonie, il est possible d'aller signaler les faits de discrimination dont on estime avoir été victime et que, probablement, la popularisation – dans le sens noble du terme – de la ligne verte 1718, qui est le nouveau numéro de la Région, pourrait contribuer à ce que, au lieu de se dire « c'est le 1718 quand il y a une info de tel type, c'est le 0800... quand il y a une info de tel type », il faut essayer de faire en sorte que tout le monde se dirige vers le 1718 et donc là être orienté vers les points Espaces Wallonie. C'est certainement quelque chose de positif.

La Wallonie participe également au plan d'action nationale – elle le fait activement – Plan de lutte contre la violence basée sur le genre 2015-2019, initié par ce même Institut pour l'égalité des femmes et des hommes ; plan qui devrait être approuvé avant la fin de cette année.

Je m'implique également, et mon cabinet dans la même mouvance, dans le Plan intrafrancophone de lutte contre les violences 2014-2019 qui, tout comme le prochain plan d'action national, est basé sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ; la fameuse Convention d'Istanbul.

Diverses actions relatives au harcèlement sont prévues dans ce cadre et si le harcèlement en rue est une réalité qui convient de combattre, il n'est qu'une partie de l'iceberg, ainsi l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a mené une enquête en 2014 portant sur ce qu'elle l'appelle la traque furtive.

Selon cette enquête, 27 % des femmes belges entre 18 et 29 ans déclarent avoir été victimes de cyberharcèlement de type sexuel. Ce chiffre monte à 30 % pour la tranche des 40-49 ans. Le harcèlement en

rue est donc une réalité, mais ce n'est pas la seule forme de violence, vous le savez. Cette violence psychique est aussi grave que la violence physique, mais il convient de l'appréhender dans un contexte plus global de discrimination et de violence faites aux femmes. Nous ne resterons évidemment pas inactifs en la matière, la lutte contre les violences est une des priorités en matière d'égalité hommes-femmes de la législature.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je pense que ce sont des avancées importantes en termes d'information que j'ai pu obtenir ici. Il ne me semblait pas avoir eu l'occasion d'entendre une partie des éléments que vous avez présentés, Monsieur le Ministre. Il est vrai qu'à cet égard, je vous en remercie grandement. Je crois aussi qu'il faut travailler sur l'aspect information, sensibilisation par rapport à des dispositions réglementaires, législatives qui existent.

Je l'ai vécu par rapport à la loi tolérance zéro sur les violences intrafamiliales. Très clairement, au niveau des zones de police, il y avait un déficit d'informations à certains moments. Cela valait la peine de faire ce travail d'information et de sensibilisation pour qu'il y ait une lutte qui se passe réellement sur le terrain, qui se pratique dans la réalité.

Pour ce qui concerne les Espaces Wallonie, là aussi, je crois que ce sont des endroits qui doivent sans doute devenir de plus en plus des guichets d'entrée pour notre administration, pour notre Région, pour notre Wallonie. Je serai donc aussi à vos côtés par rapport au soutien à avoir. Comme vous l'avez dit, le travail de l'IWEPS, en matière de genre, nous permettra d'aller en profondeur dans tout ce qui est règlements, décrets ou en tout cas politiques liées à l'égalité des chances et surtout l'égalité femmes-hommes dans notre Région.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU
GOUVERNEMENT WALLON AUX CONSEILS
D'ADMINISTRATION DE LA SNCB ET
D'INFRABEL »**

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
REPRÉSENTATION DE LA WALLONIE AU SEIN
DES INSTANCES FERROVIAIRES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Bellot, sur « la désignation d'un représentant du Gouvernement wallon aux conseils d'administration de la SNCB et d'Infrabel » ;
- de M. Henry, sur « la représentation de la Wallonie au sein des instances ferroviaires ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). - Monsieur le Ministre, dans le cas de la sixième réforme de l'État, la disposition prévoit qu'un siège est réservé aux Régions au sein du conseil d'administration de la SNCB et au sein du conseil d'administration d'Infrabel. Pouvez-vous m'indiquer où en est la procédure et dans quel délai vous comptez confirmer au conseil d'administration de la SNCB et d'Infrabel les noms des représentants de la Région wallonne dans ces instances ?

Ce sera aussi une façon pour la Région wallonne d'être présente là où des décisions sont prises, décisions dont j'entends souvent la contestation sur les bancs mêmes du Gouvernement du Parlement wallon. Je pense qu'il y a une question subsidiaire, celle sur le genre puisque le conseil d'administration des entreprises publiques doit compter au moins un tiers de femmes, que la Région flamande et la Région bruxelloise ont désigné de leur côté des hommes. À la complexité manifeste qu'il y a de désigner des représentants de la Région wallonne à Infrabel et à la SNCB, va venir s'ajouter la complexité de désigner des dames, parce qu'apparemment, dans le quota Région, le quota doit aussi être respecté sur la présence et le respect du genre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il me paraît vraiment important que le Gouvernement wallon saisisse l'opportunité d'être représenté dans les conseils d'administration des différentes sociétés et y compris,

par exemple, par voie de conséquence, dans le comité d'orientation du RER, bref, à toute une série d'endroits très importants de discussion sur les enjeux du rail. Or, nous avons bien vu, ces derniers mois, combien il y avait de discussions importantes et périlleuses aussi, de par leurs implications pour la Wallonie, dans les différents dossiers du rail. Par conséquent, je voulais savoir où en était la désignation de la représentation wallonne dans ces différentes instances. Si le choix a déjà été opéré par le Gouvernement, ces désignations vont-elles dès lors produire leurs effets le plus rapidement possible dans ces différentes instances ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, le Gouvernement wallon devrait procéder à la désignation, ce mois-ci encore, des deux personnes qui siégeront, l'une au conseil d'administration de la SNCB, l'autre au conseil d'administration d'Infrabel. Plus que quelques fois dormir avant de connaître qui aura la joie de partager ces responsabilités pour compte du Gouvernement. Ces deux noms seront ensuite communiqués à la ministre fédérale en charge de la SNCB et d'Infrabel. Ces deux personnes seront alors nommées administrateurs par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des ministres du Gouvernement fédéral en application respectivement de l'article 162bis, § 2, et l'article 207, § 2 de la loi du 21 mars 1991, et ce pour un terme renouvelable de six ans.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - J'apprends que deux personnes vont être désignées d'ici la fin du mois, sans définir le genre. Vous n'avez pas répondu à la question sur le genre. *Wait and see.*

C'est un peu dommage, d'autant plus que le Gouvernement wallon est tout de même en place depuis le mois de juillet 2014, que l'on sait depuis le mois de septembre que deux personnes doivent être désignées, que des questions stratégiques importantes concernent la Wallonie et qu'il serait, à mon sens, très important, pour le Gouvernement wallon et la Wallonie, d'avoir ses relais en direct au sein du conseil d'administration, sans plus attendre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je n'ai pas d'autres commentaires, Monsieur le Ministre. Je pense que c'est suffisamment éloquent.

**QUESTION ORALE DE M. LECERF À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
CONCERTATIONS AUTOUR DU PROJET DE
« SUPERCAMIONS » »**

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
NOUVEAUX POIDS LOURDS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Lecerf, sur « les concertations autour du projet de « supercamions » » ;
- de M. Daele, sur « les nouveaux poids lourds ».

La parole est à M. Lecerf pour poser sa question.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez fait état dans la presse de la future arrivée sur les routes wallonnes de « supercamions ». L'idée sous-jacente est de combattre le dumping social que ce secteur économique particulier subit.

J'aimerais avoir de plus amples informations sur la réflexion autour de ce secteur. Avez-vous consulté le secteur wallon du transport ? Si oui, quelles tendances en sont ressorties ?

Avez-vous sélectionné des entreprises wallonnes pour mener le projet pilote ? Ce projet est-il mis en place en concertation avec les ministres de l'Emploi et de l'Économie, vu leurs liens avec ce secteur ?

Existe-t-il une concertation avec les autres régions et pays limitrophes ? Si oui, pouvez-vous nous faire part du fruit de cette concertation ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le retour des « supercamions » en Wallonie, les « maxi-camions », je ne sais pas comment je dois dire, les *monster trucks*, qui peuvent peser jusqu'à 60 tonnes et mesurer 25 mètres de long.

À une question de ma collègue, Mme Bonni, qui vous interpellait sur ce sujet, vous aviez répondu que vous aviez chargé votre administration de préparer un cadre réglementaire pour autoriser ces véhicules plus longs et plus lourds sous forme de projets pilotes.

Pouvez-vous m'en dire davantage sur ces projets pilotes ? En quoi consisteront-ils ? À quelle échéance seront-ils mis en place ?

Allez-vous tenir compte du premier projet pilote, réalisé par M. Daerden en 2008 ? Si l'on regarde les archives du Parlement, on se rend compte que M. Daerden parlait déjà de projets pilotes en 2008.

Ont-ils été réalisés ? Qu'en est-il ? Qu'a déjà fait la Région wallonne ? N'est-on pas en train de recommencer la même chose ?

Je voulais exprimer mes craintes par rapport à un tel projet et vous faire part de mes interrogations.

Tout d'abord en termes de sécurité, puisque en cas d'accident, ces engins risquent d'engendrer des dégâts et des conséquences plus graves que les véhicules traditionnels. Puisqu'il y a un consultant qui a fait des calculs, en disant que ces camions sont responsables de 21 décès par milliard de véhicules par kilomètre alors que, pour les véhicules traditionnels, ce sont 11 décès par milliard de véhicules par kilomètre. Donc le double.

En termes de praticabilité, ensuite, ces poids lourds sont-ils compatibles avec notre réseau routier, qui est à la fois dense et très encombré ?

Avez-vous mesuré leur impact sur la dégradation des routes ? Dès lors que les poids lourds détruisent déjà 10 000 fois plus les routes que les voitures, parce que l'impact par poids d'essieux est exponentiel. Des adaptations du réseau sont-elles nécessaires ou sont prévues ?

Je voudrais en savoir plus sur votre projet, les tenants et les aboutissants et les objectifs que vous visez à travers cela.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, je comprends bien que, dès lors qu'un ministre expose une idée, la semaine d'après chacun a envie de connaître par le détail, de A à Z, les modalités pratiques de sa mise en œuvre.

Je me suis autorisé, dans la foulée visionnaire, apparemment de feu Michel Daerden, il y a quelques années déjà, de considérer qu'il était important que l'on puisse ouvrir la réflexion sur des expériences pilotes en matière d'écocombis.

Cela ne veut pas dire, cinq jours après avoir prononcé ces paroles, même trois semaines après, que le package de la mise en œuvre pratique est déjà ficelé, sans quoi d'ailleurs vous auriez raison de crier au scandale, en considérant que je n'ai pas pratiqué de concertation avec le secteur. Vous auriez raison.

Vous serez frustré de la nature des événements que je vais pouvoir porter à votre connaissance, parce qu'ils sont par nature maigres. En la circonstance, dès lors

qu'un projet de décret pour encadrer les véhicules plus longs et plus lourds que l'on appelle parfois écocombis sera esquissé, je ne manquerai pas d'évoquer celui-ci avec vous dans le détail.

Dans l'attente, et pour ne pas discuter dans le vide sur des cas théoriques, vous ne serez dès lors pas surpris que je n'esquisse pas plus de balises spécifiques, puisque la concertation avec le secteur, notamment pour identifier comment soutenir au mieux les entreprises régionales, dans le cadre du développement de ce projet, pourrait se mettre en œuvre, ce sont des discussions dont on est aux balbutiements actuellement, qui vont nécessiter du temps. C'est un travail de fond.

Si c'était aussi simple que cela de mettre, du jour au lendemain, des expériences pilotes d'écocombis sur la table, vous parliez, Monsieur Daele, de l'initiative de 2008 de M. Daerden, mais depuis lors, on aurait largement eu l'occasion de la concrétiser. Cela montre bien que de la coupe aux lèvres, il y a parfois de la distance et qu'en la circonstance, il y a énormément d'éléments à devoir lever comme écueils ou préciser, clarifier, en termes de sécurité, de transport, aussi de non-concurrence pertinente par rapport aux autres modes de transport de marchandises. Je pense singulièrement au rail, à la voie d'eau et puis l'enjeu premier qui est celui de la sécurité.

Vous avez d'ailleurs rappelé des statistiques interpellantes à ce sujet.

Pour le surplus, n'hésitez pas à consulter les réponses que j'ai pu faire à Mme Bonni le 3 février dernier, ainsi que Mme Trotta à sa question écrite 284 du 4 mars. Vous aurez là davantage de détails, mais les projets pilotes restent bel et bien dans les souhaits de concrétisation que j'ai pu formuler. Il faut maintenant se donner le temps.

Si l'on ne veut justement pas lancer des expériences qui seront préjudiciables aux réseaux et aux secteurs des transporteurs wallons, mais au contraire qui accompagneront leur développement, il faut le faire avec sérénité.

Je note aussi que les Pays-Bas sont passés à une phase définitive avec un système d'autorisation et de réseau sur lequel ces véhicules plus longs et plus lourds sont acceptés. Et que le sujet est aussi sur la table à l'Union Benelux, vu le souhait de certains partenaires de permettre des déplacements transfrontaliers de ce type de véhicule.

Chacun comprendra que la Wallonie doit aussi se concerter avec le reste des Régions pour faire quelque chose de cohérent à l'échelle du pays qui n'est qu'un confetti dans les réseaux internationaux de transport.

Ajoutons aussi que le rapport d'évaluation des Pays-Bas, sur plus de dix ans d'expérience, est un élément intéressant, mais aussi rassurant sur une série de points

et donc constitue aussi une source intéressante de documentation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - Je me réjouis que vous preniez le temps de la réflexion et de la consultation. C'est bien nécessaire. J'attire particulièrement votre attention sur les effets sur l'emploi wallon. Il y a réellement une inquiétude dans le secteur et principalement dans le secteur des petites entreprises de transport qui ont peur de voir leur filer sous le nez toute une série de marchés qu'ils ont actuellement et qu'ils perdraient, parce qu'ils ne seraient pas à même d'assumer la transformation de leur véhicule, par exemple, la formation du personnel pour pouvoir accéder et conserver ces marchés-là.

Affaire à suivre !

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Ces projets m'inquiètent, d'une part par leur fond, mais aussi le fait que l'on répéterait des choses qui ont déjà été faites par le passé. A-t-on besoin de nouveaux projets pilotes si des projets pilotes ont déjà eu lieu ?

On aura le mérite de rouvrir les livres d'archives pour voir ce qui avait déjà été fait chez nous et pouvoir vérifier aussi ce qui a été fait ailleurs, avant de dépenser de l'argent à des projets pilotes, s'il n'était pas nécessaire d'en faire.

L'Office fédéral allemand a déjà fait des études. L'Allemagne est d'ailleurs très récalcitrante vis-à-vis de ces projets puisque les Allemands disent qu'ils estiment que les méga-poids lourds ne contribuent pas à un développement durable des transports de marchandises ; que le recours à ces monstres, c'est eux qui le disent, ne réduit ni l'impact sur l'environnement ni la charge sur l'infrastructure routière. Il en résulterait, au contraire, des risques accrus en termes de sécurité et une charge supplémentaire sur l'environnement, causée par le report du fret ferroviaire sur la route.

Voilà si cela peut alimenter votre réflexion, je vous en fais part.

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA POSSIBILITÉ DE TRAITER LES PROCÈS-VERBAUX SOUS FORME D'AMENDES ADMINISTRATIVES »

QUESTION ORALE DE M. DAELE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES QUOTAS DE RADARS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Denis, sur « la possibilité de traiter les procès-verbaux sous forme d'amendes administratives » ;
- de M. Daele, sur « les quotas de radars ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, les procureurs du Roi de Wallonie vous ont soumis leurs inquiétudes relatives à votre volonté d'augmenter le nombre de radars sur les routes wallonnes.

Ils se disent débordés par le nombre important de procès-verbaux à traiter. En effet, certains parquets ne peuvent s'occuper que de 70 % de ceux-ci.

Les procureurs du Roi vous ont soumis la possibilité de traiter les procès-verbaux sous la forme d'amendes administratives de manière à ce que ce soit la Région qui devienne compétente pour les traiter.

Dès lors, mes questions seront les suivantes. Le traitement des amendes par des agents du Service public de Wallonie ne risque-t-il pas d'être une charge supplémentaire ? Le SPW serait amené à engager du personnel supplémentaire sans avoir de moyens financiers additionnels.

Seconde question, ne serait-il pas plus judicieux de soutenir cette demande auprès du Gouvernement fédéral, afin que ce soit des agents fédéraux qui se chargent du travail ?

Enfin, dans la perspective où cette proposition des procureurs venait à se réaliser, y aurait-il la possibilité que le Fédéral transfère les sommes nécessaires au fonctionnement du service en charge du traitement de ces amendes ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele pour poser sa question.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, au printemps prochain, chaque zone de police de la Province de Liège disposera d'un quota annuel de

procès-verbaux pour lesquels le Parquet de Liège s'engage à poursuivre devant les tribunaux. Pour chaque zone de police, il n'y aurait donc qu'une partie des PV qui aurait la garantie d'aboutir à une sanction du contrevenant. La raison invoquée est que les parquets et tribunaux de police de Liège, Verviers et Huy croulent sous les dossiers pour des excès de vitesse impayés et que ces quotas sont censés les désengorger.

Au printemps, nous serons donc dans une situation où des conducteurs dont l'infraction a été constatée, qui ignorent l'invitation à la transaction, se retrouveraient sans sanction. Le message envoyé est donc : ne payez surtout pas vos PV, vous aurez peut-être la chance d'être hors quota pour la justice et, dans ce cas, vous ne payerez rien.

Autre conséquence, Philippe Dulieu, le Procureur du Roi de Liège, vient de refuser, temporairement, le projet d'installation de sept radars automatiques sur la route du Condroz sur la zone de police du même nom. Les radars automatiques flashent sans cesse et les parquets de police sont engorgés, tout particulièrement celui de la division de Liège puisqu'il existe de nombreux radars fixes.

L'année dernière, je vous interpellais déjà sur un sujet quasi identique puisque, durant quatre semaines consécutives, celles du 17 juin, du 1er juillet, du 5 août et du 19 août, 92 681 sur 109 670 véhicules, surpris en flagrant délit d'excès de vitesse sur l'autoroute E42, n'ont pas été verbalisés.

On peut avoir des radars. On peut même avoir des radars qui flashent. Si au bout du compte, les personnes en excès de vitesse ne sont pas verbalisées, il faut bien reconnaître que cela ne sert pas à grand-chose. Il ne s'agit plus ici d'un fait qui s'est produit à un moment donné, comme cet été, un épiphénomène, mais il s'agit d'un événement avec une portée plus grande, puisqu'il met le doigt sur un problème. Si d'un côté, on met plus de radars, mais que de l'autre, il n'y a pas de suivi des infractions constatées par ces mêmes radars, cela sert-il à quelque chose d'en mettre davantage ? Les radars flashent, mais il n'y a pas de suivi effectif des infractions qu'ils constatent. Il y a là matière à réflexion sur la meilleure manière d'utiliser l'arme de la répression en Wallonie, afin de ne pas tomber dans l'effet inverse que celui recherché : un conducteur qui se rend compte qu'il se fait flasher et qui reste impuni risque bien de se dire qu'il ne risque pas grand-chose à avoir un comportement dangereux sur la route. Et cela, il faut bien évidemment l'éviter.

En décembre dernier, vous avez rencontré tous les procureurs du Roi wallons à ce sujet. Quelles étaient les conclusions et perspectives de cette rencontre ?

Comment sera déterminé le quota de PV pour chaque zone de police ?

Le fait de ne pas poursuivre une série d'infractions ne risque-t-il pas d'engendrer un comportement à risque de la part des automobilistes ?

En réponse à ma précédente question, vous insistiez sur la sécurité routière et ; lors de notre débat en plénière du mois de janvier ; vous en faisiez une priorité. Ces quotas de PV ne risquent-ils pas de mettre en péril la sécurité des usagers ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Messieurs les députés, pour améliorer la sécurité routière, la formation, la sensibilisation et le contrôle sanction sont les trois éléments qui vont ensemble de manière quasiment indissociable.

Sur le plan du contrôle sanction, les tribunaux de police ne sont plus en mesure – c'est un fait – de gérer correctement les nombreux procès-verbaux d'infraction routière.

Face à la situation et vu leurs perspectives en matière de moyens, nombre de procureurs du Roi ont décidé de clairement annoncer qu'ils appliqueraient des quotas. En somme, c'est annoncer qu'au-delà d'un certain nombre de PV, ils ne seront plus traités.

Soyons clairs, la séparation entre les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif fait qu'il ne m'appartient pas de déterminer et organiser la manière de travailler des tribunaux de police. Sur cet aspect-là, je vous invite peut-être chacun à utiliser vos relais respectifs au niveau fédéral pour questionner M. le Ministre de la Justice, Koen Geens, ou bien plus directement vous adresser aux procureurs du Roi de vos arrondissements respectifs pour mieux cerner les critères de fixation des quotas et de sélection des PV.

Soyons clairs – et vous l'avez rappelé, Monsieur Daele – j'ai eu le plaisir de recevoir fin décembre les procureurs du Roi de l'ensemble de la Wallonie et autres éminences de l'ordre judiciaire, suite aux propos que j'ai pu tenir annonçant ma volonté d'augmenter, en marge des débats budgétaires d'ailleurs, le nombre de radars en Wallonie, ils s'en sont émus en disant en gros : « On ne s'en sort déjà pas comme cela, n'allez pas nous mettre des radars supplémentaires, vous allez juste générer des papiers qui ne seront pas traités, même pas classés sans suite, juste pas traités.

Je comprends bien que la justice est particulièrement désœuvrée pour le moment. J'ai entendu l'ensemble de ces responsables de l'ordre judiciaire dénoncer les conditions dans lesquelles ils devaient travailler et l'absence de financement notamment des systèmes informatiques pour faire un suivi correct, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas à la Région wallonne de devoir pallier les carences du Fédéral, pas

plus en cette matière que celle relative au transport ferroviaire lorsque l'on nous dit : « Vous n'avez qu'à mettre des bus à la place des trains ou vous n'avez qu'à payer le Thalys à la place du Fédéral ». Je pense que si chacun s'occupe de ses prérogatives, les moutons seront bien gardés, mais en la circonstance, ce n'est pas à la Région de devoir systématiquement banquer pour compenser les carences du Fédéral.

Il n'en demeure pas moins que je ne peux pas, moralement, m'arrêter à ce discours, en me frottant les mains ou en restant au balcon et en considérant que ce n'est pas de mon ressort, parce que la primauté parmi tous ces intérêts, c'est d'abord et avant tout la sécurité routière. Ne rien faire, c'est permettre que se diffuse auprès de notre population ce message d'impunité qui est intolérable et inacceptable. Je le dis souvent, on connaît trop de gens autour de nous dont une partie de la vie a pu être décimée à cause d'accidents de la route que pour ne pas accepter qu'il y ait un sentiment d'impunité à l'égard de celles et ceux qui roulent comme des fangios.

La volonté, complémentairement à ce que le Fédéral pourrait très bien faire lui-même, et en premier ressort octroyer les moyens complémentaires à la justice, est de dire : « Ne pourrions-nous pas faire une part du chemin ensemble, en faisant en sorte qu'au niveau régional, il y ait une procédure de traitement administratif des infractions routières qui serait, dans le cas d'espèce, régionalisée qui pourrait être une possibilité de travail ; singulièrement, d'après les procureurs, les infractions de moindre importance à leurs yeux, c'est-à-dire entre zéro et 20 kilomètres au-delà de la limite autorisée ».

C'est effectivement une piste que l'on pourrait suivre, mais chacun doit mesurer qu'il faut un cadre législatif particulier et la mise en place alors d'un système opérationnel auquel la Région n'a pas été habituée jusqu'à présent et qu'elle n'a pas nécessairement non plus.

Il va falloir aussi, pour ne pas tomber dans le même travers que l'insuffisance d'investissement technologique du Fédéral, que nous les prévoyions dans les budgets wallons.

Il y a tout l'enjeu aussi du processus pour soulager le travail de constatation, de verbalisation, de traitement des envois, des recours, du recouvrement des amendes pour augmenter l'efficacité des contrôles.

Il y a donc une série de mesures qui doivent être mises en œuvre à la fois par le Fédéral qui n'est pas exonéré de devoir investir et faire des gestes, mais aussi par la Région qui prête volontiers son concours à la lutte contre le sentiment d'impunité qui se dégagerait de la non-poursuite des infractions majeures en termes d'excès de vitesse.

On y travaille donc sérieusement, cela prendra là aussi de nombreux mois. Il y a pas mal de choses sur le plan juridicoadministratif à devoir ajuster. Mais en tout cas, c'est une volonté forte pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de message d'impunité en matière de sécurité routière.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, je savais que les tribunaux de police étaient particulièrement engorgés et qu'un certain pourcentage d'infractions n'était plus poursuivi.

Je me pose dès lors des questions. On incite le SPW à ne plus intensifier sa pose de radars fixes, mais les zones de police investissent de manière très importante dans, par exemple, des véhicules avec des radars embarqués qui flashent dans les deux sens, qui vous font donc en quelques minutes des dizaines et des dizaines de PV, sachant très bien que ces PV ne seront pas poursuivis.

J'ai vu des scènes dignes du Far West dans ma zone, où ces radars embarqués scannent directement une plaque. Vous savez directement si la personne est en règle d'assurance, est en règle de contrôle technique, et cetera. Si ce n'est pas le cas, les feux bleus s'allument et c'est la course poursuite pour arrêter le véhicule. Cela fait toujours des PV complémentaires et on ne sait déjà plus suivre.

Je pars du principe qu'une loi qui est non appliquée ou mal appliquée est une mauvaise loi. À un moment donné, rejeter la balle dans le camp du Fédéral, c'est peut-être un peu facile. J'entends bien ce que vous me dites par rapport au partage des tâches ; oui, on pourrait éventuellement partager les tâches, mais la Région wallonne n'a pas pour le moment de cadre législatif, ni surtout de cadre opérationnel pour remplir ses missions. Il devient dès lors difficile de percevoir les sommes.

Je me disais, peut-être dans ma grande naïveté, qu'il y aurait moyen, comme c'est le cas dans d'autres secteurs, par exemple dans le domaine des pollutions environnementales, de financer ces services au travers des amendes qui seraient perçues par des sortes de fonctionnaires sanctionneurs.

Voilà dès lors la situation que vous venez de nous exposer, dans laquelle on se trouve, et le sentiment d'impuissance qu'un député comme moi peut ressentir face à ce genre de constat.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - J'ai bien entendu vos réponses, Monsieur le Ministre. Je vais observer avec attention ce que vous allez proposer, éventuellement aboutir vis-à-vis d'une procédure administrative pour une partie de ces amendes. J'imagine que les recettes iront à celui qui permet de faire aboutir la procédure.

Il reste que nous avons maintenant un problème à court terme, qui n'est pas réglé par cette éventuelle procédure. Il est aussi urgent de mettre le Fédéral et la Région autour de la table avec les procureurs du Roi pour déterminer ce que l'on cible.

Quel radar fait-on aller et quand ? De manière à ne pas simplement se dire que l'on envoie toutes les amendes et que c'est le problème de la justice ; et la justice qui dit qu'ils n'ont qu'à moins produire. Il faudrait une solution qui fasse en sorte qu'aucune personne qui voit qu'elle se fait flasher ne se retrouve avec rien du tout dans sa boîte aux lettres. Dans ce cas, cela me paraît la pire des solutions, on valide l'impunité, il faut à tout prix l'éviter.

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
ATTESTATIONS ET CERTIFICATS
TECHNIQUES DES BATEAUX EN RÉGION
WALLONNE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les attestations et certificats techniques des bateaux en Région wallonne ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, depuis le 1er janvier 2015, les Régions sont compétentes pour le jaugeage et les visites des bateaux aux fins de vérifier leur conformité avec les prescriptions techniques. Ce sont elles désormais qui délivrent les attestations et les certificats nécessaires.

Le transfert opérationnel de cette compétence du Fédéral vers le régional engendre pas mal de difficultés pour les bateliers wallons. Ils éprouvent des difficultés à obtenir ces précieux certificats et attestations.

Comment se fait-il que ces problèmes surviennent, alors que l'on parle de ce transfert de compétence depuis pas mal de temps ? On signale un manque de matériel informatique au sein de la DGO2 et de la DGO3, est-ce le cas ? Comment comptez-vous résoudre ces difficultés qui impactent fortement certains bateliers ?

Ceux-ci se disent également préoccupés par les conséquences possibles de cette régionalisation. En gros, ils craignent d'être un jour confrontés à trois réglementations différentes, selon les Régions. Pouvez-vous les apaiser sur ce point ? La Wallonie se concertet-elle avec la Flandre et Bruxelles ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, les renseignements pertinents et réalistes sur le transfert de personnel lié à la compétence d'inspection des bateaux de navigation intérieure, pour la délivrance des certificats communautaires, de navigation rhénane, d'agrément ADN et de jaugeage, n'ont été disponibles que lors du quatrième trimestre 2014.

Les visites de certification doivent être réalisées par des inspecteurs-experts. L'accord entre les gouvernements concernés, fédéral et régionaux, n'a prévu que le transfert de 2 des 17 inspecteurs qu'il y avait au Fédéral, et cela uniquement vers la Région flamande, dont un en ADN – Transport de matières dangereuses.

À l'heure actuelle, un protocole d'accord entre les trois Régions est en cours de finalisation – c'est l'élément qui pourra rassurer les bateliers – pour, d'une part, créer une « interrégionale » regroupant les trois Régions et présenter ainsi un guichet unique et, d'autre part, assurer l'homogénéité de toutes les mesures et réglementations prises.

Ces accords sont élaborés au sein d'un groupe de travail de la Commission interrégionale des voies hydrauliques. Lors des discussions, sont également envisagées toutes les solutions alternatives ou complémentaires pour rendre le processus plus efficace.

Dans le cadre de la sixième réforme de l'État, la Région wallonne a reçu les deux agents affectés au Guichet de la navigation à Liège auquel le batelier s'adresse. Après inscription, les demandes sont concertées avec le Service flamand d'inspection. Le guichet délivre les documents entre autres sur base du rapport technique des inspecteurs flamands.

Au niveau informatique, plusieurs pistes sont actuellement explorées pour la connexion à la base de données unique du SPF afin d'apporter une solution dans les plus brefs délais.

Au niveau statistique, voici la situation :

- la Wallonie compte environ 250 bateaux de navigation intérieure, dont environ 50 ADN ;
- 80 bateaux wallons doivent obligatoirement renouveler leur certificat en 2015 ; 10 demandes sont déjà introduites ;
- 16 bateliers wallons se sont inquiétés auprès du Guichet de la navigation, car ils disposent toujours d'un certificat provisoire, échu ou proche de l'échéance, dû à la non-finalisation de leur dossier par le SPF avant la fin 2014.

Une décision définitive quant à la délivrance d'un certificat nécessite l'historique du bateau et les éléments neufs des dossiers non finalisés. Des dispositions sont en cours pour le tri et le rapatriement des dossiers

wallons, opération qui sera suivie d'une dématérialisation des documents.

Les demandes introduites au guichet et qui ne peuvent être satisfaites dans le délai d'échéance d'un certificat vont entraîner la délivrance provisoire d'un certificat de trois mois pour permettre au batelier d'être en ordre en cas de contrôle et de convenir de la date de visite dans l'intervalle. Ceci permet d'éviter tout problème.

Enfin, la régionalisation d'une compétence a pour conséquence que des règles peuvent être différentes d'une région à une autre. C'est un constat dont on ne peut se plaindre après avoir voté une telle régionalisation. Toujours est-il qu'il faut que l'on veuille à ce qu'il y ait un minimum de différences entre les régimes régionaux. Tout est mis en œuvre pour le cas d'espèce pour assurer une certaine homogénéité des mesures et réglementations.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je remercie M. le Ministre pour les efforts qu'il déploie pour tenter de rencontrer les difficultés auxquelles les bateliers sont confrontés, parce que cela les impacte dans leurs pratiques quotidiennes. Bonne nouvelle donc, une délivrance d'un certificat provisoire pour trois mois ; j'espère que ce timing permettra de résoudre les problèmes à plus longue échéance.

C'est une bonne idée de créer un guichet unique transrégional, cela faciliterait les choses pour les bateliers. Ils n'ont pas vraiment demandé la régionalisation, ce n'est pas leur faute, ce qu'ils veulent c'est pouvoir sauver leur boulot. On sait que c'est un métier de plus en plus difficile, qui est même en péril.

En ce qui concerne cette régionalisation, ils craignent, un peu comme sur les autoroutes, que le code change dix fois entre Liège et Bruxelles. On peut imaginer que, sur un cours d'eau, lorsqu'ils passent d'une région à l'autre s'ils sont soumis à des réglementations différentes, cela devienne ubuesque. Théoriquement, la possibilité existe, c'est même l'une des conséquences possibles de la régionalisation. Admettons tous ensemble, au-delà des clivages politiques, que ce serait un peu bizarroïde et ubuesque.

Merci, Monsieur le Ministre, pour les efforts que vous déployez pour cette catégorie de la population au métier difficile dont on ne parle pas souvent et pas assez.

Je rappelle – et vous l'avez dit – que c'est 250 bateaux en Wallonie ; c'est un énorme potentiel de transport. En 2014, rien qu'en Wallonie, ils ont transporté 43 milliards de tonnes, ce qui représente une file de camions qui fait le tour de la terre...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Quarante-trois millions de tonnes...

M. Maroy (MR). - Ah, 43 millions de tonnes... Je me suis trompé... Du coup, j'ai peut-être exagéré sur le tour de la terre...

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
AMÉNAGEMENTS FUTURS DE LA GARE
D'OTTIGNIES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aménagements futurs de la gare d'Ottignies ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, une étude d'orientation – vous le savez, j'imagine – a été menée par un bureau d'études Eurogare, en concertation avec la SNCB, Infrabel et la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve. Cette étude porte sur de conséquentes améliorations urbanistiques de la gare d'Ottignies, mais aussi, et j'insiste, de ses alentours : création d'un nouveau parking, nouveaux accès pour les voitures, une esplanade plus grande, gare agrandie, des services, des commerces. Un projet ambitieux, beaucoup de changements afin de redynamiser cette gare qui est, il faut le rappeler, une des principales de Wallonie. Elle accueille, en effet, 22 000 voyageurs, tandis que 6 000 viennent des alentours d'Ottignies. C'est un pôle vraiment important pour le Brabant wallon et tous ceux qui la fréquentent s'en rendent compte : elle manque cruellement de confort alors que sa fréquentation augmente.

À noter aussi que le potentiel foncier est énorme aux abords de la gare. Il y a des possibilités, l'espace est là. Ottignies-Louvain-la-Neuve a souvent été oubliée. Cette fois, elle ne veut pas louper le train de la modernité et de la mobilité.

L'ensemble du conseil communal a adopté, à l'unanimité – majorité et opposition, votre parti comme le mien et les autres – une motion rappelant la nécessité d'avancer en fédérant toutes les énergies. J'ai bien dit toutes les énergies.

Bien sûr, cette notion – parce que je vous sens venir – a été adressée à Mme la Ministre fédérale de la Mobilité, mais aussi à tous les autres niveaux de pouvoir.

Monsieur le Ministre, avez-vous reçu cette motion ? Qu'en pensez-vous ?

Ce projet avoisine les 100 millions d'euros. La Région Wallonne pourrait-elle investir et, le cas échéant, de quelle manière et pour quel montant ? J'imagine qu'il est peut-être encore trop tôt pour le dire, mais êtes-vous ouvert sur ce dossier, êtes-vous ouvert à une collaboration bénéfique pour l'ensemble des citoyens et en particulier du Brabant wallon ?

Cette gare étant un point stratégique pour la Wallonie, il me semble que ce ne serait pas du luxe qu'à son tour la gare d'Ottignies puisse faire l'objet d'un développement intéressant et important.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je viens en effet de recevoir la motion de la Ville d'Ottignies et je me réjouis qu'une commune développe, d'ailleurs, une stratégie de redéploiement communal qui soit ambitieuse, toutes forces politiques confondues dans le cas d'espèces.

Je sais qu'Ottignies travaille sur ce projet depuis longtemps déjà et je sais aussi, d'expérience, qu'il reste encore beaucoup d'efforts à devoir accomplir avant de voir la concrétisation d'un projet d'une telle ampleur. Mais c'est, par contre, extrêmement positif qu'il commence à faire ses premiers pas.

Vous conviendrez, et vous ne serez pas surpris, qu'il soit évidemment trop tôt pour dire combien la Wallonie pourra investir dans les infrastructures routières à construire ou à réaménager ou bien via les TEC puisqu'on le sait, ce projet a une dimension multimodale.

Si le projet est estimé à 100 millions d'euros, la part revenant à la SNCB se monte à environ 60 millions d'euros ; je ne vais pas, aujourd'hui, vous annoncer que je signe un chèque en blanc de 40 millions d'euros. J'ai cru comprendre d'ailleurs, par quelques relais parlementaires bien concernés, que le premier défi, dès lors que j'avais des budgets disponibles pour le Brabant wallon, était de faire la bretelle vers le P+R et donc vous ne serez pas surpris que ce soit d'abord ma priorité d'investissements avant le cas d'espèce.

Plus sérieusement – et ce n'est pas dit juste pour faire un petit jeu de renvoi de balle, mais parce que c'est aussi une réalité – les premiers interlocuteurs à devoir sensibiliser sur ce dossier, puisque c'est eux qui ont d'abord les leviers, c'est Mme la Ministre fédérale en charge de la SNCB et Infrabel et également le ministre du Budget au Fédéral – tous deux de formation politique similaire à la vôtre – et donc je ne doute pas qu'ils pourront être sensibles et qu'ils veilleront à ce que dans le prochain plan pluriannuel d'investissements, des

budgets suffisants soient aussi réservés à Ottignies. Parce que je vous rejoins, c'est une gare parmi les plus usitées de Wallonie et quotidiennement, et elle n'en est pas la meilleure des vitrines, reconnaissons-le, y compris en termes de confort.

C'est donc normal que l'on puisse y être attentif, pour ce qui me concerne, en tout cas, lorsque le moment sera venu et – formule prudente – dans la mesure des disponibilités budgétaires, il est évident que je serai ouvert à ce dossier puisque votre question était : « Êtes-vous ouvert » ? La réponse est oui.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - J'avoue que je n'espérais pas vraiment en avoir beaucoup plus, mais voilà, vous montrez votre ouverture, c'est bien. Il est évident que le

dossier est défendu par mes petits camarades brabançons wallons du même parti, bien évidemment.

La compétence du Fédéral est indéniable, mais c'est un projet qui dépasse l'aménagement stricto sensu de la gare ; c'est un vaste projet qui aura des implications bien au-delà. Je pense que dans le cadre d'une collaboration intelligente, réfléchie, la Région wallonne peut effectivement apporter sa pierre à l'édifice.

Et comme vous le dites, le chemin sera encore long, donc on y reviendra.

Mme la Présidente. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 15 heures 26 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
M. François Bellot, MR
Mme Véronique Bonni, PS
M. Georges-Louis Bouchez, MR
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
M. Jean-Pierre Denis, PS
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Patrick Lecerf, MR
M. Dimitri Legasse, PS
M. Olivier Maroy, MR
M. Nicolas Martin, PS
Mme Isabelle Moinnet, cdH
M. Gilles Mouyard, MR
M. Alain Onkelinx, PS
M. Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Christiane Vienne, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADN	Transport de matières dangereuses
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGALEV	Anders GAan LEVen
ASBL	Association Sans But Lucratif
APE	aides à la promotion de l'emploi
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
Benelux	Belgique-Nederland-Luxembourg
BON	Brussels onthaalbureau – bureau d'accueil bruxellois
CEM	Comités d'éthique médicale
CFT	Coefficient de Frottement Transversal
CIRE	Centre d'Initiation pour Réfugiés et Étrangers
Cocof	Commission communautaire française
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRI	centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
DPR	Déclaration de politique régionale
DG	Direction générale
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO2	Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DNF	Département de la Nature et des Forêts
EU	European Union
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FOREm	Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GhdC	Grand Hôpital de Charleroi
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
Infrabel S.A.	société anonyme de droit public en charge de l'infrastructure ferroviaire
IPW	Institut du patrimoine wallon
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KCE	Centre fédéral d'expertise en soins de santé
OMS	Organisation mondiale de la Santé
PMS	Centre psycho-médico-social
P+R	Parc+Relais
P.V.	procès verbal
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RER	Réseau Express Régional
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SMA	Splitt-Mastix-Asphalt
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOMEF	la Société de manutention et de transport fluvial
SOFICO	Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SPF Économie	service public fédéral Économie
SPW	Service public de Wallonie
T.E.C.	Société de Transport en Commun
UCL	Université catholique de Louvain
ULB	Université libre de Bruxelles